



Actes du Séminaire parlementaire

en coopération avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie

sur

**LES FEMMES AFRICAINES
ACTRICES MAJEURES DU DÉVELOPPEMENT**

Ouagadougou (Burkina Faso) – 5 au 7 mars 2003

- Sommaire -

PRÉSENTATION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE	3
NOTE DE PRÉSENTATION DU SÉMINAIRE	7
LISTE DES PARTICIPANTES	9
PROGRAMME	11
SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE	13
ALLOCATION DE MME VIVIANE COMPAORÉ, DÉPUTÉE DU BURKINA FASO, COORDONNATRICE GÉNÉRALE DU SÉMINAIRE	15
ALLOCATION DE MME HÉLÈNE ROBERT, DÉPUTÉE DU QUÉBEC, PRÉSIDENTE DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DE L'APF	17
ALLOCATION DE MME LOUISE HAREL, PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE	19
ALLOCATION DE M. ROCH MARC CHRISTIAN KABORE, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU BURKINA FASO, VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE	23
SÉANCE PLÉNIÈRE	27
ALLOCATION DE MME MARIE-ELISE GBÉDO, ANCIENNE MINISTRE, VICE-PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES FEMMES JURISTES DU BÉNIN, REPRÉSENTANTE DE L'AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE ...	29
ALLOCATION DE MME JULIETTE BONKOUNGOU, AMBASSADEUR, ANCIENNE MINISTRE, ANCIENNE PRÉSIDENTE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU BURKINA FASO, ANCIENNE DÉPUTÉE DU BURKINA FASO	35
TRAVAUX EN ATELIERS	45
ORGANISATION DES ATELIERS	47
SYNTHÈSE DE L'ATELIER : « FEMMES, ÉDUCATION ET SANTÉ »	49
<i>Groupe n° 1 – jeudi 6 mars 2003 (matin)</i>	49
<i>Groupe n° 2 – jeudi 6 mars 2003 (matin)</i>	51
SYNTHÈSE DE L'ATELIER : « FEMMES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT »	55
<i>Groupe n° 1 – jeudi 6 mars 2003 (après-midi)</i>	55
<i>Groupe n° 2 – jeudi 6 mars 2003 (après-midi)</i>	57
SYNTHÈSE DE L'ATELIER : « FEMMES, PAIX, DÉMOCRATIE ET DROITS DE L'HOMME »	61
<i>Groupe n° 1 – vendredi 7 mars 2003 (matin)</i>	61
<i>Groupe n° 2 – vendredi 7 mars 2003 (matin)</i>	63
SYNTHÈSE GÉNÉRALE DU SÉMINAIRE PAR MME VIVIANE COMPAORÉ, DÉPUTÉE DU BURKINA FASO, COORDONNATRICE GÉNÉRALE DU SÉMINAIRE	65
SÉANCE DE CLÔTURE	71
DISCOURS DE MME LOUISE HAREL, PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE	73
DISCOURS DE CLÔTURE DE M. ROCH MARC CHRISTIAN KABORÉ, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU BURKINA FASO, VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE	77
TEXTE FINAL ADOPTÉ	79
ANNEXES : DOCUMENTS DÉPOSÉS PAR LES DÉLÉGUÉES	83
CONTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DU BURKINA FASO	85
CONTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DU BURUNDI	109
CONTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DU MAROC	121
CONTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DU TOGO	127
CONTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE CENTRAFRIQUE	135



Présentation de l'Assemblée parlementaire de la francophonie

« Ce sont les peuples qui, par l'intermédiaire de leurs élus, pousseront les gouvernements à aller de l'avant. Il faut réunir dans une association interparlementaire les parlements de tous les pays où l'on parle le français »

Léopold Sedar Senghor
Février 1966

C'est à Luxembourg, en mai 1967, qu'a eu lieu l'Assemblée constitutive de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF). Elle réunissait alors les délégués de 23 sections issues de Parlements d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe.

Dès sa création, l'AIPLF a préconisé la mise en place d'une institution intergouvernementale de la francophonie. Ainsi est née en 1970 l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

Tout en œuvrant pour le rayonnement de la langue française, son premier objectif, l'AIPLF se voulait être le reflet et le témoin du pluralisme culturel des peuples de la francophonie.

C'est lors de la XVII^e Assemblée générale de Paris, en juillet 1989, que l'AIPLF est devenue l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, affirmant ainsi sa vocation à être l'organisation interparlementaire des pays membres de la francophonie, tel que l'avait reconnue le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français réuni à Dakar en mai 1989.

Depuis de nombreuses années, l'AIPLF n'a cessé d'œuvrer en faveur du développement de la démocratie parlementaire dans le respect du pluralisme politique, à partir de processus électoraux démocratiques. Elle s'est voulue être le lien démocratique entre les institutions et les peuples de la Francophonie. Aussi, les Chefs d'État et de Gouvernement ont-ils décidé de reconnaître l'AIPLF comme l'Assemblée parlementaire consultative de la Francophonie lors du Sommet de Maurice d'octobre 1993.

Depuis cette date, elle n'a cessé d'agir inlassablement en faveur des principes auxquels elle est fortement attachée et elle a joué avec détermination le rôle d'Assemblée parlementaire consultative de la Francophonie.

Son statut de « **Parlement de la Francophonie** » a été confirmé par la Charte de la Francophonie adoptée définitivement à Hanoi en novembre 1997. Pour se mettre en conformité avec cette charte, elle a, lors de sa XXIV^e Session ordinaire tenue à Abidjan en juillet 1998 décidé de modifier son appellation et elle est devenue l'**Assemblée parlementaire de la Francophonie**.

Lors de chaque Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la Francophonie elle intervient officiellement en présentant un Avis.



L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est un lieu de débats, de propositions et d'échanges d'informations sur tous les sujets d'intérêt commun à ses membres. Elle engage et met en œuvre des actions en faveur du développement de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'Homme, à travers des prises de position publiques et par des missions de bons offices, en coordination avec le Secrétaire général de la Francophonie. Elle organise, en liaison avec l'Agence de la Francophonie, des missions d'observation des élections à chaque fois qu'elle en est saisie. Ces missions donnent lieu à des rapports publics qui font état des conditions dans lesquelles s'est déroulé le processus électoral.

L'APF mène un important travail de réflexion portant sur des sujets tels que les libertés et les droits politiques, les Parlements et la communication, l'espace économique francophone et la coopération décentralisée ou encore l'éducation, les obstacles à la diffusion des connaissances dans les pays francophones ou la place du français dans les organisations internationales. Tous ces travaux donnent lieu à des rapports parlementaires.

Au cours des années 1990, l'APF a soutenu vigoureusement la réforme des structures de la Francophonie qui a abouti à Hanoi à la création, dans le cadre d'une Francophonie plus politique, d'un poste de Secrétaire général de la Francophonie.

Acteur essentiel de la diplomatie parlementaire, l'APF a, par la conduite de **missions de bons offices**, cherché à prévenir ou résoudre des situations de crise dans l'espace francophone (Burundi 1998, Haïti 1999, Guinée 2000, Madagascar 2002, Centrafrique 2002). Elle s'est aussi impliquée dans l'observation des élections au sein de l'espace francophone.

Afin de promouvoir les idées et les engagements en faveur du développement d'un modèle fondé sur la démocratie parlementaire, elle a organisé plusieurs colloques en cours des dernières années. Il faut, en particulier citer ceux portant sur la question des femmes dans la vie parlementaire, sur la maîtrise de l'espace et de la télématique et plus récemment sur le Parlement et son image. En 1990, un colloque sur le problème des hôpitaux libanais détruits pendant la guerre a conduit à un important projet humanitaire de réhabilitation de six centres hospitaliers. Enfin, elle a organisé, en mai 1998 à Libreville (Gabon), un très important colloque sur l'évolution du processus démocratique en Afrique, qui fut un des points de départ de la réflexion de la Francophonie sur ce sujet.

Enfin, avec l'institution en 2002 d'un **réseau des femmes parlementaires francophones**, l'APF a mis sur pied une structure nouvelle permettant aux députées et sénatrices de faire valoir le point de vue des femmes sur les sujets débattus par l'APF.

La **coopération interparlementaire** est un des volets importants des activités de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie car elle tient à être active pour aider à la mise en place et au renforcement des institutions démocratiques dans les pays du Sud et de l'Est.



L'APF met ainsi en œuvre plusieurs programmes de coopération, en collaboration avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie :

- **Séminaires** d'information et d'échanges au bénéfice des parlementaires sur des thèmes tels le mandat parlementaire, les relations entre la majorité et l'opposition, la procédure législative et budgétaire, les pouvoirs de contrôle du Parlement, etc ;
- **Stages** de formation des fonctionnaires parlementaires.
- le **projet Noria** qui vise à renforcer les capacités des jeunes parlements dans le domaine de l'information parlementaire francophone, en proposant un système intégré de gestion de l'information. Ce projet s'inscrit dans le prolongement de divers programmes précédemment conduits par l'APF : programme Pardoc d'appui à la création et à l'organisation de services de documentation, programme d'appui au service des comptes rendus des travaux parlementaires et projet « Les Inforoutes de l'APF » d'assistance à la création de sites Internet parlementaires, financé par le Fonds Francophone des Inforoutes ;
- le **Parlement francophone des jeunes**, créé à l'initiative de l'Organisation internationale de la Francophonie qui en a confié l'organisation à l'APF, qui a pour but de renforcer le dialogue interculturel entre les jeunes de l'espace francophone faisant ainsi mieux connaître la diversité des cultures qui le compose. Il a également pour objectif de susciter la création ou le renforcement de Parlements de jeunes dans les pays francophones. Depuis sa première réunion en juillet 2001 à Québec, il a été décidé de le pérenniser et de le tenir tous les deux ans au moment de la Session plénière de l'APF. C'est à Niamey (Niger) en juillet 2003 que se tiendra le deuxième Parlement francophone des jeunes.

Dans le cadre de ses actions de coopération, il faut enfin souligner que l'APF entretient des relations suivies avec diverses organisations internationales du système des Nations Unies (Banque mondiale, ONUSIDA, UNESCO, etc.)

*

* *



Note de présentation du séminaire

Depuis 1994, le Secrétariat général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie organise, deux à trois fois par an, sur sa ligne budgétaire de coopération interparlementaire et en collaboration avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, des séminaires d'information et d'échanges.

Le réseau des femmes parlementaires de l'APF, dans le plan d'action qu'il a adopté à Berne en juillet 2002, a souhaité que soit organisé en Afrique un séminaire réunissant des femmes parlementaires.

Ce premier séminaire de l'année 2003 répond à cette demande particulière. Il s'est déroulé à Ouagadougou et a réuni toutes les femmes parlementaires du Burkina Faso ainsi que des délégations de femmes parlementaires représentant différents pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale.

Par ailleurs, des femmes parlementaires provenant d'autres continents et d'autres sous-régions africaines ont également participé à cette manifestation.

Le séminaire s'est tenu du 5 au 7 mars à l'Assemblée nationale du Burkina Faso et a porté sur le thème « les femmes africaines, actrices majeures du développement », thème qui permet de se placer dans le cadre du prochain Sommet de la Francophonie de Ouagadougou, qui portera sur « Francophonie : espace solidaire pour un développement durable ».

Après une séance d'ouverture solennelle présidée par M. Roch Marc Christian Kaboré, Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso et Vice-Président de l'APF, une présentation des thèmes de travail a été faite en séance plénière par Mmes Marie-Elise GBEDO, ancienne ministre, Vice-Présidente de l'Association des femmes juristes du Bénin, représentante de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et Juliette BONKOUNGOU, ambassadeur, ancienne ministre, ancienne Présidente du Conseil économique et social du Burkina Faso, ancienne députée du Burkina Faso. Les travaux en atelier se sont déroulés ensuite, à huis clos, sur les trois sous-thèmes suivants :

- Femmes, éducation et santé
- Femmes, développement économique et environnement
- Femmes, paix, démocratie et droits de l'Homme

Les participantes se sont réparties en deux ateliers qui ont traité du même sous-thème, et chaque atelier a préparé une synthèse présentée en séance plénière à l'ensemble des participantes.

Chaque atelier a été animé par une modératrice et une rapporteure, parmi les femmes parlementaires africaines. Les invitées représentant d'autres régions ou sous-régions de l'APF ont apporté un témoignage sur le sous-thème à l'étude.



Liste des participantes

Mme Louise HAREL, Présidente de l'APF, Présidente de l'Assemblée nationale du Québec

Burkina Faso

Juliette BONKOUNGOU, ambassadeur, ancienne ministre, ancienne Présidente du Conseil économique et social du Burkina Faso, ancienne députée du Burkina Faso

Cécile Tibo BELOUM/OUEDRAOGO, Députée

Madeleine K. BONZI, Députée

Viviane Yolande COMPAORE/OUEDRAOGO, Députée, ancienne ministre, rapporteure générale de la commission des finances et du budget

Marie Suzanne COULIBALY/KONDE, Députée

Saran DEME/SEREME, Députée

Fatoumata DIENDERE/DIALLO, Députée, Troisième Secrétaire de l'Assemblée nationale

Joséphine DRABO/KANYOULOU, Députée

Idiéma Véronique KANDO, Députée

Yéri KIEMTORE/KAMBOU, Députée

Bana OUANDAOGO/MAIGA, Députée, Premier Secrétaire de l'Assemblée nationale

Marie Blandine SAWADOGO/OUEDRAOGO, Députée

Aïssata SIDIBE, Députée

Marlène ZEBANGO/KIELLO, Députée

Burundi

Thérèse TOYI, Députée

Euphrasie HAVYARIMA, Députée

Cameroun

Marie-Rose NGUINI EFFA, Députée, Vice-présidente de la commission des affaires sociales

Clémentine TIAKO née TANKEU, Députée

Cap Vert

Elsa SOARES, Députée

Orlanda Maria SANTOS FERREIRA, Députée

Centrafrique

Marie AGBA, Députée

Alphonsine BOGANDA-YANGONGO, Députée

Congo

Ida-Victorine NGAMPOLO, Députée

Céline-Claudette ECKOMBAND, Sénatrice



Gabon

Joséphine NZE MOUENIDIAMBOU, Députée

Eliane NZONG, Députée

Guinée

Hadja Tiguidanké DIABY, Députée

Hadja Mariama BAH, Députée

Guinée équatoriale

Pilar BUEPOYO BOSEKA, Députée

Purificación OLIVERA PACO, Députée

Mali

Traoré Oumou TRAORE, Députée, Questeuse à l'UEMOA

Sangare Oumou BA, Députée

Mauritanie

Diyé BA, Sénatrice, Présidente de la commission des affaires économiques et du plan, ancienne ministre

Niger

Aïssata MOUNKAÏLA, Députée

Sénégal

Haoua Dia THIAM, Députée, ancienne ministre, rapporteure générale de la commission de l'économie générale, des finances, du plan et de la coopération économique

Mame Bousso SAMB DIACK, Députée, membre du Forum des parlementaires pour l'éducation

Togo

Baloukina – Eza NIMOM, Députée, Présidente de la Commission du développement socio-culturel

Adja AMEYO, Députée

Maghreb

Fatima LAYLI, Députée du Maroc

Europe

Amina DERBAKI, Députée au Parlement de la Communauté française de Belgique

Hélène MIGNON, Députée française

Amérique

Hélène ROBERT, Députée à l'Assemblée nationale du Québec, Présidente du réseau

Claudette BOYER, Députée à l'Assemblée législative d'Ontario

AIF

Marie-Elise GBEDO, ancienne ministre, Vice-Présidente de l'Association des femmes juristes du Bénin.



Séminaire Parlementaire

Ouagadougou – 5-7 mars 2003

Programme

Du 2 au 4 mars : arrivée des participantes

Mercredi 5 mars

- 9h00 Séance solennelle d'ouverture (Hémicycle)
 - Allocution de Mme Viviane COMPAORE, Députée du Burkina Faso, coordonnatrice générale du séminaire
 - Allocution de Mme Hélène ROBERT, Députée du Québec, Présidente du réseau des femmes parlementaires de l'APF
 - Allocution de Mme Louise HAREL, Présidente de l'Assemblée nationale du Québec, Présidente de l'APF
 - Allocution de M. Roch Marc Christian KABORE, Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, Vice-Président de l'APF

- 10h45 Présentation des thèmes en séance plénière par :
 - Mme Marie-Elise GBEDO, ancienne ministre, Vice-Présidente de l'Association des femmes juristes du Bénin, représentante de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie
 - Mme Juliette BONKOUNGOU, ambassadeur, ancienne ministre, ancienne Présidente du Conseil économique et social du Burkina Faso, ancienne députée du Burkina Faso

- 12h00 *Déjeuner offert par l'APF (Assemblée nationale)*

- 17 h Cocktail offert par M. Roch Marc Christian KABORE, Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso



Jeudi 6 mars

- 9h00-10h15 Travaux en ateliers sur le thème « Femmes, éducation et santé »
- 10h30-11h45 Reprise des travaux en ateliers – élaboration de la synthèse de l’atelier
- 13 h *Déjeuner offert par l’APF (Assemblée nationale)*
- 14h30– 17h Travaux en ateliers sur le thème « Femmes, développement économique et environnement » – élaboration de la synthèse de l’atelier
- 17h Synthèse des ateliers en séance plénière (Hémicycle)- Discussion
- 18h30 Fin des travaux de la journée
- 20h00 Soirée "femmes" à l’invitation de Mme Chantal Compaoré, épouse du Chef de l’Etat

Vendredi 7 mars

- 9 h – 11h30 Travaux en ateliers sur le thème "Femmes, paix, démocratie et droits de l’Homme"
- Elaboration de la synthèse de l’atelier
- 11h45-12h15 Synthèse des travaux des ateliers (Hémicycle)
- 12 h 15 *Suspension des travaux - Elaboration de la synthèse générale du séminaire*
- 13 h *Déjeuner offert par l’APF (Assemblée nationale)*
- 15h30-16h30 Adoption de la synthèse générale et des motions en séance plénière (Hémicycle)

Suspension de la séance

- 17h00 Séance solennelle de clôture (Hémicycle)
 - Synthèse générale du séminaire par Me Viviane COMPAORE, Députée du Burkina Faso, coordonnatrice générale du séminaire
 - Discours de Mme Louise HAREL, Présidente de l’Assemblée nationale du Québec, Présidente de l’APF
 - Discours de clôture de M. Roch Marc Christian KABORE, Président de l’Assemblée nationale du Burkina Faso
- soir *1^{ers} départs de participantes*





Séance solennelle d'ouverture

Allocution de Mme Viviane Compaoré, Députée du Burkina Faso, Coordonnatrice générale du séminaire

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Madame la présidente de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,
Messieurs et mesdames les membres du Gouvernement,
Excellences messieurs et mesdames les Ambassadeurs,
Messieurs et mesdames les Représentants des organisations Internationales et Inter-africaines,
Mesdames les parlementaires et chères sœurs,
Honorables Députés,
Chers collaborateurs du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire de la francophonie,
Chers invités.

Au nom des femmes parlementaires et de l'ensemble de nos sœurs des villes et des campagnes du Burkina Faso, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue, ici, à l'hémicycle de l'Assemblée nationale mais aussi plus généralement en cette terre hospitalière et fraternelle du Burkina Faso. Je vous souhaite également un séjour qui sera, je l'espère, le plus agréable. L'œuvre humaine est perfectible dit-on. Aussi voudriez-vous accepter nos excuses pour les imperfections que vous constaterez ça et là dans l'organisation.

Je me réjouis par avance des activités que nous pourrons développer à l'issue de ce séminaire pour contribuer je l'espère fermement, à une plus grande solidarité entre femmes parlementaires africaines francophones et à une meilleure reconnaissance des droits de la personne humaine et particulièrement de ceux des femmes et des enfants.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Messieurs et mesdames les invités,
Chères séminaristes.

Le hasard, la providence et la génétique m'ont faite de sexe féminin ;
le développement, la croissance et l'éducation m'ont faite femme ;
mais la vie, les rencontres, les lectures, la réflexion, les défis à relever, l'envie de vivre et de participer tout simplement aux événements qui se déroulent autour de moi, l'amitié, l'amour de l'autre m'ont faite actrice et agent de développement.

Je voudrais une reconnaissance des compétences et de la valeur des femmes,
je souhaite un engagement des hommes pour un partage des pouvoirs.
Je voudrais que la réflexion s'ouvre et s'organise contre l'automutilation des sociétés qui enferment les individus, hommes et femmes, dans des rôles préétablis, qui limitent ainsi leurs possibilités de développement, leurs ressources et hypothèque l'avenir de toutes les populations.



C'est dur d'être femme.

C'est plus dur d'être une femme politique.

Mais être femme n'est pas une fatalité et les difficultés liées à ce statut ne sont pas insurmontables.

Etre femme au 21^{ème} siècle, c'est aussi une chance de pouvoir participer à la vie de son pays.

Les petits acquis, la moindre avancée n'en constituent pas moins de grandes victoires, de gros apports dans l'architecture du développement.

Je formule le vœux que nos débats donnent matière à réflexion pour nous même, pour nos parlements respectifs et qu'ils désignent des voies pour l'avenir du réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et pour une solidarité agissante entre femmes parlementaires et leurs sœurs.

Je vous remercie.



**Allocution de Mme Hélène Robert,
Députée du Québec,
Présidente du réseau des femmes
parlementaires de l'APF**

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso,
Madame Chantal Compaoré, épouse du Président du Faso,
Mesdames et Messieurs les présidents d'institutions,
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,
Leurs excellences mesdames et messieurs les chefs de mission diplomatique,
Honorables députés,
Distingués invités,

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai accepté de participer à ce Séminaire parlementaire de l'APF, le premier séminaire consacré aux femmes parlementaires de la Francophonie. Le thème, «Femmes africaines, actrices majeures du développement», reflète bien l'objectif premier du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie, à savoir de promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle, et ce, tant au niveau national que dans l'espace francophone.

Je remercie d'abord le Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, l'Honorable Roch Marc Christian Kabore, de nous permettre de tenir ce séminaire dans l'enceinte de l'Hémicycle de son Assemblée. Je remercie également la coordonnatrice générale de l'événement, Madame Viviane Compaore, députée à l'Assemblée nationale du Burkina Faso, d'avoir piloté l'organisation du séminaire, sans oublier le personnel du Parlement burkinabé – au premier chef monsieur le Secrétaire général – et le personnel du Secrétariat de l'APF, pour leur soutien à la préparation de cette rencontre internationale.

En tant que présidente du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie, ce séminaire dédié aux femmes parlementaires d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest revêt une importance particulière pour moi, non seulement parce qu'il s'agit d'une première, mais aussi parce qu'il aborde un thème et des sous-thèmes d'un grand intérêt pour nous toutes, de quelque continent que nous soyons.

En effet, les femmes jouent un rôle clé dans le processus du développement. Il existe un consensus sur le fait qu'il ne peut y avoir de développement durable sans égalité des sexes.

À l'ouverture de ce séminaire, je souhaite vous parler d'un instrument de promotion de la place des femmes dans ces lieux et domaines du pouvoir, et qui est promis à un bel avenir, notre Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie. En juillet dernier, à Berne, en Suisse, les statuts du Réseau des femmes parlementaires ont été adoptés par la XXVIII^e Session ordinaire de l'Assemblée, après quatre années de réflexion et de travail consentis par des femmes parlementaires de la Francophonie. Déjà, les femmes de l'Union interparlementaire, de l'Association parlementaire du Commonwealth et de la Confédération parlementaire des Amériques avaient leurs réseaux. Je dois mentionner non sans fierté que c'est d'abord l'Assemblée nationale du Québec qui a initié la mise en place de ce Réseau et qu'elle lui apporte toujours un fort appui institutionnel.



Le Réseau, je le répète, s'est donné pour premier objectif de promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle et ce, tant au niveau national que dans l'espace francophone. Il s'est également donné pour objectif le renforcement du rôle et de la place des femmes dans les Parlements membres et dans les organisations internationales.

Il y a encore, malheureusement, fort à faire afin que les femmes occupent la place qui leur revient au sein des institutions politiques. En effet, la place des femmes dans les parlements nationaux équivaut à 15 % des sièges en moyenne, selon les données mondiales de l'Union interparlementaire. Pourtant, comme vous le savez, les femmes forment plus de la moitié de la population du globe, soit 52 %.

Par ailleurs, il a été démontré que c'est dans une proportion de «un tiers» que les femmes commencent vraiment à exercer une influence sur le fonctionnement d'une assemblée ou sur la culture d'une organisation. Ce tiers constitue une «masse critique» qui est nécessaire pour avoir un impact sur les façons de faire et sur les priorités.

Une présence accrue des femmes dans l'arène politique peut produire des changements quant au nombre de lois adoptées portant spécifiquement sur des situations affectant les femmes et quant aux priorités dans les dépenses de l'État. Ceci dit, une fois élues, les femmes auront un impact optimal sur le développement de leurs sociétés quand elles auront investi tous les champs du pouvoir.

Mais comment donc faire en sorte qu'un plus grand nombre de femmes accèdent à des fonctions parlementaires ? Cela suppose une volonté politique des gouvernements et des partis d'atteindre cet objectif. L'éducation constitue également une stratégie non seulement pour accéder au pouvoir, mais aussi pour l'exercer véritablement.

Face à ces nombreux défis, les femmes doivent réseauter pour échanger leur vision des choses et débattre des questions qui les préoccupent. C'est la raison pour laquelle le Réseau des femmes parlementaires s'est fait l'instigateur du séminaire qui nous réunit aujourd'hui. La réalisation de telles activités nous apparaît nécessaire pour que les femmes parlementaires identifient leurs priorités communes et des stratégies. Je souhaite que le Réseau puisse organiser annuellement une activité semblable pour ses membres.

Le Réseau déposera un avis à la prochaine session ordinaire de l'APF, à Niamey, sur deux thèmes abordés dans le cadre des commissions permanentes, soit l'établissement des listes électorales et le développement, le thème du prochain Sommet de la Francophonie.

Au sein de l'espace francophone, les femmes parlementaires de la Francophonie ont la volonté et la conviction de pouvoir contribuer à l'amélioration de la situation des femmes. Comme législateur, nous devons exercer une influence sur la préparation et l'application des lois afin qu'elles tiennent compte des droits des femmes.

Par ailleurs, les femmes parlementaires ont un rôle à jouer sur le plan international, notamment au sein des organisations internationales. Notre réseau doit être un lieu de concertation des femmes parlementaires de toutes les nations qui nous permette de nous positionner face aux grands enjeux de l'heure.

Le Réseau existe, il nous appartient. Il nous revient d'en faire un outil dynamique et utile. Je nous souhaite de fructueux échanges et je vous remercie de votre attention.



**Allocution de Mme Louise Harel,
Présidente de l'Assemblée nationale du
Québec,
Présidente de l'Assemblée parlementaire de
la Francophonie**

Son Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, Vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,
Madame Chantal Compaoré, épouse du Chef de l'Etat,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'institution,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Leurs Excellences Mesdames et Messieurs les chefs de mission diplomatique,
Honorables députées,
Distingués invités,

C'est un grand plaisir pour moi d'être à vos côtés pour participer à ce Séminaire parlementaire de l'APF, le premier dans l'histoire de la Francophonie, consacré aux préoccupations des femmes parlementaires, provenant principalement d'une quinzaine de sections, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest.

Mes premières paroles seront des remerciements chaleureux. Tout d'abord, au Président Kaboré. Je tiens à lui exprimer ma gratitude et à le remercier au nom de toutes d'accueillir ce séminaire international dans l'enceinte de l'Hémicycle de l'Assemblée nationale du Burkina Faso.

Merci, également, très sincèrement à Mme Viviane Compaoré, coordonnatrice générale de ce séminaire, pour son accueil si cordial et son implication dans la logistique de l'organisation.

Merci à madame Hélène Robert, présidente du Réseau des femmes parlementaires ainsi qu'à vous toutes, chères collègues qui acceptez de faire œuvre de pionnières en participant à cette première rencontre organisée sur la base de la solidarité et de l'action commune des femmes parlementaires de la Francophonie.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude pour le soutien que nous apporte monsieur le secrétaire général Voukouma et le personnel dévoué de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, en particulier madame Pitroipa. Sans oublier, bien évidemment, le personnel du secrétariat général de Paris.

Ce séminaire s'inscrit au cœur des orientations du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie qui s'est fixé l'objectif ambitieux de favoriser le rôle et la place des femmes parlementaires dans une gouvernance hommes-femmes plus égalitaire sur le plan local, national, régional et mondial.

C'est à travers la dimension du partage et de l'exercice du pouvoir que je souhaite que nous posions un regard neuf sur le thème «Femmes africaines, actrices du développement». Pour participer pleinement au développement, il m'apparaît essentiel de participer pleinement à l'exercice du pouvoir, l'un et l'autre étant intimement liés.



Comment en effet, exercer plus de pouvoir au féminin sur les questions associées au développement, telles l'éducation, la santé, l'environnement, l'économie, le commerce, l'agriculture, la démocratie, la paix, les droits de la personne?

J'ai la conviction que la réponse à cette question se trouve dans une approche collective et solidaire si on ne veut pas rester des exceptions féminines dans un univers traditionnellement masculin.

D'abord, établissons que la participation effective des femmes dans le développement est désirable à bien des points de vue. En fait, toutes les études démontrent que l'amélioration de la situation socio-économique des femmes et des jeunes filles a un impact positif sur la situation socio-économique globale de tout leur entourage. L'expérience a prouvé que dans tous les pays où les femmes ont recherché et obtenu un accès et un traitement égal en relation avec les opportunités liées à l'éducation et à l'emploi, leur contribution a bénéficié rapidement à toute leur société.

Les femmes recherchent un épanouissement personnel, économique et social qui va dans le sens de leur héritage culturel à aider, à nourrir, à soigner, à aimer; et elles recherchent immédiatement à en faire bénéficier ceux et celles qui les entourent, et particulièrement les enfants.

Alors, comment y arriver? Comment assurer aux femmes de participer aux efforts de développement et d'en bénéficier de manière égale? Heureusement que d'autres avant nous ont réfléchi très fort sur ces questions. Je pense en particulier aux travaux de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995 qui a introduit la dimension de genre comme stratégie universelle dans les domaines de développement social, économique et politique.

En juillet 1997, le Conseil Économique et social des Nations Unies définissait le concept de l'intégration du genre «consistant à évaluer les implications des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie permet d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes à la conception, à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation des procédures et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales pour qu'ils en bénéficient de manière égale et que l'inégalité actuelle ne soit pas perpétuée».

Nous sommes réunies ici à la recherche de stratégies gagnantes que nous pourrions adopter en tant que femmes parlementaires. L'une de ces stratégies est très certainement d'intégrer dans l'élaboration, l'application et l'évaluation de l'approche de genre des nouveaux programmes, tels le Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NOPADA) ou encore à l'égard de programmes existants tels ceux de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Nous pouvons aussi exhorter les parlements et les gouvernements membres de la Francophonie à procéder à l'évaluation de leurs politiques et budgets à la lumière de leur impact réel sur les hommes et les femmes de manière à élaborer le budget de l'État selon l'analyse comparative différenciée selon le genre, et aussi mieux faire correspondre les politiques fiscales et budgétaires aux besoins des femmes.



Par exemple, pour que les bonnes intentions du NOPADA/NEPAD, contenues à l'article 2.5 du plan d'action se matérialisent, à l'effet « d'appuyer l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour promouvoir l'égalité des sexes et le renforcement de l'autonomie des femmes », pourquoi ne pas s'assurer dès maintenant d'une égale participation des Africaines à tous les aspects du processus du NOPADA/NEPAD; pourquoi ne pas réclamer l'intégration des questions spécifiques relatives aux femmes dans tous les programmes et politiques du NOPADA/NEPAD, que ce soit en éducation, en santé, dans le développement économique, en environnement, en matière de démocratie, des droits de l'Homme et de la paix.

Nous pouvons également envisager une sensibilisation de nos collègues parlementaires, du personnel parlementaire et des Présidents de commission à la pertinence d'intégrer de façon égalitaire les préoccupations des hommes et des femmes dans l'élaboration des politiques publiques; des outils existent pour faciliter une telle sensibilisation.

J'ai la certitude que les travaux de ce séminaire que nous amorçons ce matin, nous permettront d'établir ensemble, à travers la richesse et la diversité de nos expériences de vie, des conditions d'épanouissement plus grandes pour nos filles et nos petites-filles.

Je formule le vœu que cette rencontre nous permette également de promouvoir l'usage de méthodes pacifiques favorisant le dialogue et la négociation dans la résolution des conflits. Je rappelle à cet effet la résolution sur la Côte d'Ivoire, adoptée par le Bureau de l'APF en janvier dernier à Strasbourg, appelant les acteurs politiques et militaires ivoiriens ainsi que les représentants de la Société civile à oeuvrer ensemble activement à une solution politique négociée et condamnant en conséquence toutes les violations du cessez-le-feu, quelle que soit leur origine.

Nous devons, à l'occasion de ce séminaire, nous engager à faire tout en notre pouvoir afin de mettre un terme à la logique guerrière, à la haine qu'elle engendre et au racisme qu'elle génère.

En terminant, à la veille d'une guerre appréhendée en Irak, aux conséquences désastreuses pour toute l'Humanité, il faut aussi réclamer une gouvernance mondiale basée sur des règles plus démocratiques plutôt que sur la loi du plus fort, du plus riche et du plus puissant.

Je vous remercie de votre attention.



**Allocution de M. Roch Marc Christian
Kabore,
Président de l'Assemblée nationale du
Burkina Faso,
Vice-président de l'Assemblée
parlementaire de la Francophonie**

Madame Chantal Compaore, épouse du Chef de l'Etat,
Madame et Messieurs les Présidents d'institutions,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Madame la Présidente de l'APF,
Mesdames les épouses des Présidents d'institutions,
Excellences Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations interafricaines et internationales,
Mesdames les députées,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

L'ouverture ce matin, du séminaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur le
Thème : « les femmes africaines, actrices du développement », regroupant les femmes
parlementaires d'Afrique de l'Ouest et du Centre me donne l'agréable occasion non seulement
de saluer la présence pour la première fois dans cet hémicycle de Madame Chantal Compaore,
épouse du Chef de l'Etat, mais également de souhaiter à Madame Louise Harel Présidente de
l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et à l'ensemble des séminaristes la bienvenue au
Burkina Faso.

Vous êtes ici, chez vous, et c'est avec enthousiasme que nous vous accueillons.

Madame la Présidente de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,
Honorables invités,
Mesdames les séminaristes,

L'acceptation du rôle et de l'importance de la contribution de la femme au développement a été
lente et progressive, surtout dans nos contrées africaines où la condition de la femme est loin
d'être enviable. Mais incontestablement, l'un des mouvements forts du 20^{ème} siècle écoulé aura
été la dure et importante lutte pour l'égalité des sexes. Très certainement aussi, le 21^{ème} siècle sera
celui de la parité hommes-femmes, si nous voulons vraiment donner un visage humain au
développement durable qui est au centre de toutes les politiques actuelles au sein de nos Etats
comme à l'échelle mondiale. C'est pourquoi, ignorer la dimension femme dans le développement
humain revient tout simplement à le compromettre. Tel est le message simple mais d'une grande
portée pour l'humanité qu'il nous faut internationaliser et mettre en œuvre sans complexe ni
suffisance.

Il est certes encourageant de constater que la plupart des pays ont fait des progrès ces dernières
décennies, dans le domaine du développement des potentialités des femmes. Mais force est de



constater qu'hommes et femmes vivent toujours dans un monde inégalitaire.



Ainsi, tandis que les progrès enregistrés dans les secteurs sociaux sont notables, les portes des opportunités économiques et politiques s'entrouvrent à peine pour l'écrasante majorité de l'humanité que représentent les femmes.

En Afrique de façon générale, la situation de la femme africaine reste insatisfaisante.

C'est ainsi que bien que représentant plus de la moitié de la population dans nos pays respectifs, les femmes en général et les femmes rurales en particulier continuent non seulement d'être l'objet de discrimination et victime de pesanteurs socioculturels qui contribuent à les marginaliser aussi bien au plan du savoir que du bien être économique et social.

Au Burkina Faso, les efforts constants des plus hautes autorités depuis deux décennies ont décuplé les énergies des femmes qui sont de plus en plus actives et visibles dans la vie nationale. Ainsi de la création du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes, en passant par le plan d'action national pour la promotion de la femme, le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, les politiques nationales de population et de santé, le plan décennal pour l'éducation de base au Burkina, sont autant d'instruments et de dispositifs qui existent pour promouvoir le rôle, la place et les droits de la femme burkinabè.

Malgré tout, de nombreux efforts restent encore à faire pour atteindre l'objectif majeur de l'égalité des sexes et pour une utilisation judicieuse de l'important gisement de ressources humaines que constituent les femmes.

Madame Chantal Compaore, épouse du Chef de l'Etat,
Madame la Présidente de l'APF,
Honorables invités,
Mesdames les séminaristes,

Incontestablement, le rôle des femmes africaines dans la politique de développement de nos pays est primordial et incontournable.

C'est dans cet esprit que le séminaire de Ouagadougou se veut être un cadre d'échanges d'expériences, d'harmonisation des stratégies et de renforcement de la solidarité entre les femmes parlementaires en vue de proposer des alternatives à même d'assurer la pleine participation de la femme africaine dans le processus de développement de nos sociétés et de consolidation de la démocratie.

Je souhaite fortement que de ce séminaire sortent des initiatives courageuses qui renforcent le rôle des femmes parlementaires au plan de la production législative et de la sensibilisation afin de lever les obstacles qui freinent leur pleine participation à la vie nationale.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert le séminaire des femmes parlementaires de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Je vous remercie.





Séance plénière

**Allocution de Mme Marie-Elise Gbédo,
Ancienne ministre,
Vice-présidente de l'Association des
femmes juristes du Bénin,
Représentante de l'Agence
intergouvernementale de la Francophonie**

INTRODUCTION

Nous voici une fois de plus réunis pour parler et de nous les femmes, puis des hommes.

J'ai parfois la pénible sensation que je fais un exposé de plus et cela pour rien. Ce sentiment de défection surgit lorsque je constate que les projets de lois qui peuvent permettre l'évolution de la femme et rétablir l'équilibre entre hommes et femmes sont bloqués dans nos assemblées nationales ou tout simplement dorment dans les tiroirs de l'exécutif.

Où en sommes nous depuis avec le projet de protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Relatifs aux Droits de la Femme en Afrique du 13 septembre 2000 ?

Feu Léopold Sedar Senghor n'était-il pas un chantre des poèmes et hymnes à la gloire de la femme noire, de la femme africaine !

A la suite de Senghor, beaucoup de grands écrivains ont salué le mythe et les vertus de la femme noire, insistant sur son rôle central dans la quête d'équilibre des sociétés et dans le processus de développement économique.

Cette vérité qui, hier relevait essentiellement de la poésie, est aujourd'hui acceptée par tous. Il n'est plus un gouvernement à travers l'Afrique et le monde ou une agence internationale de développement qui ne place les femmes d'ébène au cœur du processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques.

Pourtant, à bien y regarder, l'on s'aperçoit que la place prépondérante attribuée aux femmes dans les discours et dans les documents politiques demeure une réalité théorique.

Les femmes sont généralement tenues à l'écart des cénacles où se prennent les grandes décisions de politique de développement. Même lorsque les textes juridiques leur reconnaissent des droits, les comportements collectifs qui forment le socle moral des sociétés africaines leur ferment la porte de légalité entre les sexes. Une sociologue kenyane résume bien cette hypocrisie collective d'une formule brutale, ô combien vraie ! : « l'Afrique perd la guerre du développement économique parce que la moitié de son armée, c'est-à-dire la population féminine, est exclue des cercles de pouvoir et marginalisée. »



Les femmes africaines, actrices majeures du développement joueraient pleinement leur rôle si les politiques de gouvernement rendaient effectifs et dans les actions, leur accès équitable à l'éducation, au savoir, et à la santé... Si les statistiques mettaient en exergue leur rôle économique et organisait mieux le secteur informel... Si les gouvernants créaient les conditions d'une bonne gestion de l'environnement... Si enfin ceux qui nous gouvernent et surtout nos politiciens privilégiaient moins la politique politicienne et se rendent compte tout simplement que tous ces éléments relatifs à l'éducation, la santé, l'environnement sont facteur de paix soutendus par la démocratie et les droits de l'Homme.

I – VERS UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE

L'un des défis du NEPAD consiste à promouvoir des politiques économiques et sociales susceptibles de combattre la pauvreté et de maîtriser la dynamique de développement du continent africain.

Mais le succès de toute orientation du développement visant à réduire la pauvreté à court terme et à l'éradiquer à long terme est étroitement dépendant de l'appréhension des disparités entre différents groupes sociaux. Ainsi, l'option analytique de genre revêt une importance spécifique.

De même, l'intégration réelle de la dimension féminine dans le processus de développement économique constitue une stratégie opportune, non seulement pour mieux appréhender l'ampleur et la nature des inégalités selon le genre mais également pour atténuer la fragibilité et les déséquilibres liés au processus de développement du continent.

En ce sens, rendre mieux visibles et compréhensibles les rôles socio-économiques des hommes et des femmes, c'est aussi ouvrir la discussion, inviter à la négociation, évaluer ce qui est possible et favorable au développement. On évitera ainsi, de considérer de manière séparée, soit l'homme soit la femme, la situation respective des uns ne pouvant se comprendre que par rapport à l'autre sexe.

Il s'agira pour nous, d'analyser les situations socio-économiques, juridiques et politiques des hommes et des femmes dans les pays africains en mettant l'accent sur les causes des inégalités afin de mieux comprendre et évaluer ce qui est déjà réalisé et mettre l'accent sur les priorités des actions à mener en collaboration avec le NEPAD, qui par son approche et sa stratégie a affirmé clairement son engagement à prendre en compte toutes les composantes des sociétés Africaines : Hommes, Femmes, Adolescents, Adoléscentes.

- **De l'éducation**

Concernant la qualité de l'éducation, des études récentes montrent que la situation a tendance à se dégrader aussi bien pour les garçons que les filles. Ainsi ces dernières années et d'une façon générale, l'école s'est progressivement discréditée aux yeux des parents : grèves, manque de moyens matériels, formation minimale des enseignants sont les maux qui minent le secteur de l'éducation en Afrique et risquent de porter atteinte à la Paix et à la quiétude de nos Etats. Les crises scolaires et universitaires ne sont-elles pas des viviers fertiles pour les rebelles qui surgissent partout en Afrique ? Il faut y réfléchir.

Toute la crise éducative est une véritable bombe à retardement.



L'école ne constitue plus pour les élèves filles et garçons une passerelle vers un emploi stable et rémunéré. Nos enfants diplômés sans emplois, c'est un danger pour la paix. Les frustrations sont visibles et exacerbées par l'incapacité pour nos Etats à créer des emplois ou à créer les conditions favorables à l'entrepreneuriat privé. A tout ceci vient s'ajouter les irrégularités fondées sur le sexe quant à l'accès aux formations technique, scientifique et continue.

- **De la santé**

En terme de rapports de Genre, de différentes études ont démontré qu'il existe une relation étroite entre le niveau d'instruction, le contrôle de la fécondité et l'environnement socioculturel.

Dans le domaine de la planification familiale et l'utilisation des produits contraceptifs, l'accent spécifiquement mis sur la femme en négligeant son partenaire éloigne chaque fois le succès attendu.

En ce qui concerne le problème des IST et MST/SIDA, l'approche Genre peut jouer un rôle pertinent afin de mettre en place des solutions adaptées à chaque composante de la société.

- **De l'environnement**

En termes de rapports de Genre avec ses rôles d'agent économique, d'épouse et de mère, les potentialités de la femme africaine dans les domaines d'environnement et de tourisme sont très nombreuses et souvent supérieures à celles des hommes et revêtent de ce fait une importance capitale.

Néanmoins, les hommes sont fortement impliqués dans la coupe des bois d'œuvre et de service. La coupe et le transport du bois de chauffe, la fabrication de charbon de bois à la fois à usage domestique et commerciale, impliquent les hommes et dans une plus grande proportion les femmes ; la cueillette, la transformation et le commerce des produits forestiers non ligneux constituent aussi une sorte d'avantages acquis surtout chez les femmes.

Avec l'explosion démographique ayant pour corollaire la surexploitation et la raréfaction des terres par endroits, la gestion des ressources naturelles met de plus en plus en jeu les relations inégales entre hommes et femmes en terme d'accès et de contrôle.

- **Du développement économique**

Quel est le rôle des femmes en tant qu'acteurs et bénéficiaires de la richesse nationale ?

Le NEPAD dans des objectifs à long terme prévoit l'éradication de la pauvreté en Afrique afin de placer les pays africains sur la voie d'une croissance et d'un développement durable et de promouvoir les rôles des femmes dans toutes les activités.

Le NEPAD, dans son analyse de situation introduit la variable Genre et reconnaît que la pauvreté est transversale, qu'elle touche les deux sexes et les femmes plus que les hommes.

En terme de rapports de Genre, les études font ressortir que la féminisation de la pauvreté est un fait sur le continent, le nombre important de femmes chefs de familles (en moyenne 40 % de la population a une femme comme chef de famille) se trouvent dans les stratégies sociales les plus pauvres.



La situation de pauvreté des femmes est imputable à leur faible participation à la gestion de la chose publique.

- *De la paix, la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance*

Malgré les progrès importants enregistrés au plan législatif pour conférer des droits égaux à l'homme et à la femme, nombreuses sont encore les femmes africaines qui, plus que les hommes, méconnaissent leurs droits et devoirs.

Handicapées par le poids des traditions, elles souffrent encore de violences, de discrimination et de marginalisation par rapport aux hommes.

Au plan socio-anthropologique, les préjugés liés au sexe confèrent à la femme un statut inférieur qui ne reflète pas tous les rôles qu'elle est capable d'assumer dans la société. De même l'opinion publique est partagée quant à l'appréciation des valeurs traditionnelles favorables et/ou défavorables à l'épanouissement de la famille.

Cette situation s'explique par le manque de concertation au niveau national, régional et continental, par l'absence d'harmonisation des perceptions et des visions au regard des droits de la personne humaine, l'ignorance et la méconnaissance des différents us et coutumes.

La participation des femmes à la prise de décision reste très faible. On constate donc une irrégularité dans le partage du pouvoir et des responsabilités à tous les niveaux, aussi bien au niveau des Assemblées Nationales Africaines, des cadres de conception dans les administrations que des Gouvernements.

Si on part du principe que seules les directions constituent concrètement des postes stratégiques de prise de décisions, la représentativité de la femme africaine est réduite.

Le même constat s'observe dans les initiatives pour la paix et la sécurité où les femmes sont absentes de la consolidation des capacités d'alerte rapides des Institutions africaines et l'amélioration de leurs capacités à prévenir, gérer et régler les conflits. La paix n'est pas l'absence de guerre. La guerre peut naître des inégalités et des frustrations. Les premières victimes sont les femmes et les enfants.

Le NEPAD se veut un programme d'action porteur d'une stratégie africaine pour assurer un développement durable au XXI^{ème} siècle relativement à la paix et la sécurité et l'initiative pour la démocratie et la bonne gouvernance.

II – APPROCHE DE SOLUTIONS

Pour diminuer les disparités d'accès à l'éducation, aux soins et services de santé génétique de qualité, à l'emploi, à la formation scientifique et technique porteur d'avenir, aux ressources économiques en général, le continent a besoin de :

- combler le déficit annuel de 12 % de son PIB ;
- augmenter l'épargne domestique ;
- améliorer la perception fiscale.

Il faudrait définir un nouveau cadre des coopérations bilatérales et multilatérales avec les



partenaires au développement pour un développement équitable et durable du continent.

▶ Au-delà de cet appui, il faut plaider et obtenir des programmes d'effacement de la dette qui traduirait en appui financier et technique des programmes qui intègrent l'approche genre. Le secteur privé doit être également sollicité pour ses apports financiers.

▶ Les représentants du peuple que sont les parlementaires doivent mobiliser des ressources internes et des fonds en faveur des programmes qui intègrent la perspective genre et d'un développement équilibré et durable par :

- l'augmentation des revenus fiscaux ;
- la rétention des capitaux en rassurant les ressortissants par la création des conditions favorables aux investissements du secteur privé, local et étranger afin de conserver leurs richesses en Afrique.

▶ Il faudrait augmenter la mobilisation des ressources externes au profit des programmes qui intègrent la perspective genre. Pour y parvenir, il faudra :

- obtenir un effacement de la dette ;
- adopter des stratégies de réduction de la pauvreté.

▶ Il faudrait augmenter la mobilisation des ressources par les apports de capitaux privés au profit des programmes qui intègrent l'approche genre.

Pour y parvenir il faudra créer les conditions favorables afin de permettre l'afflux des capitaux vers le continent.

Les femmes africaines doivent être des actrices majeures de développement en partenariat avec les hommes.

Une analyse de la situation sociale et économique s'impose pour chaque pays par une identification des données révélatrices des irrégularités et une analyse des causes des irrégularités constatées.

Il faudra identifier des besoins pratiques et stratégiques et des priorités des hommes et des femmes donc une identification des principaux domaines d'action.

▶ Il est également utile de développer des outils de mesure de contrôle, c'est-à-dire des outils pour le suivi et l'évaluation permettant de :

- s'assurer de la prévision des bénéfices équitables pour les hommes et les femmes ;
- s'assurer de la prévision des bénéfices pour les femmes dans les sphères des hommes, c'est-à-dire : accès aux ressources et aux bénéfices du développement, participation aux décisions au niveau de la famille, de la collectivité, de l'Etat ;
- s'assurer de la prévision pour les hommes dans les sphères des femmes, c'est-à-dire : participation des hommes à toutes les sessions de formation et de sensibilisation en santé de la reproduction, planning familial, des maladies sexuellement transmissibles, partage des responsabilités familiales et des tâches domestiques... ;
- s'assurer que des instruments de correction sont prévus ;



- s'assurer que toutes les actions qui vont être menées vont apporter des changements des rapports inégaux de Genre ;
- veiller à une meilleure prise en compte des besoins pratiques et des besoins stratégiques des hommes et des femmes dans l'élaboration des politiques sectorielles ainsi que des plans et programmes d'actions ;
- s'assurer de l'implication des ONG et du secteur privé dans les programmes/projets dès la conception jusqu'à sa mise en œuvre et son suivi et évaluation ;
- élaborer et voter des lois de finance qui permettront la prise en compte de la dimension féminine ;
- élaborer et voter des lois qui imposeront des conditions pour cette prise en compte.

CONCLUSION

Un souhait sous forme de recommandations. Nous sommes formidables. Nous faisons un travail difficile de pionnières qui ne portera ses fruits que demain...

Nous ne devons plus avoir peur de franchir le rubicond, de lever les tabous.

Que désormais, à chaque élection présidentielle en Afrique, qu'une femme se lève et requiert la décision des urnes à ses concitoyens. La victoire est au bout, et ce sont nos enfants, garçons et filles qui seront les porte-flambeaux de notre noble et exaltant combat.

Bibliographie : document et œuvre

The NEPAD GENDER and poverty trap, conference on Africa and development challenges of New Millenium, 2002.

Rapport sur la 4^e conférence de Beijing sur les femmes 1995.

Etudes Nationales de perspectives à long terme, Bénin 2025 – Août 2000.

Le système éducatif béninois, Banque Mondiale – Janvier 2002.

Forum des parlementaires pour le NEPAD – Cotonou 8 et 9 octobre 2002.



**Allocution de Mme Juliette Bonkougou,
Ambassadeur, ancienne Ministre,
ancienne Présidente du Conseil économique
et social du Burkina Faso, ancienne
députée du Burkina Faso**

Je voudrais avant tout propos exprimer, aux organisatrices du séminaire toute ma gratitude et mes sincères remerciements pour l'honneur qu'elles me font en m'associant à ces journées d'échanges des femmes parlementaires de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur le thème : « Femmes africaines, actrices majeures du développement ».

Je voudrais aussi leur adresser mes félicitations pour la pertinence du thème du présent séminaire qui se trouve aujourd'hui au centre de la problématique du développement des pays africains.

Madame la Présidente,
Honorables femmes parlementaires

En intervenant sur le thème « Femmes africaines, actrices majeures du développement », je n'ai nullement l'intention d'épuiser le sujet en le traitant sous tous les angles et de façon détaillée. Je voudrais qu'il me soit permis tout simplement, de jeter les bases d'une réflexion de fond sur la question, à partir desquelles un échange fructueux pourrait avoir lieu, si vous en convenez.

Dans cette optique, je m'attacherai à décrire et à analyser dans un premier temps la situation inconfortable de la femme africaine à travers l'importance de sa place et de son rôle dans le processus de développement. Dans un second temps, et à travers une démarche prospective, je dégagerai les perspectives qui, me semble-t-il s'offrent à la femme africaine ainsi que quelques éléments de stratégies qui peuvent lui permettre de relever les défis du millénaire naissant.

I. L'IMPORTANCE DE LA PLACE ET DU ROLE DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE : UNE SITUATION INCONFORTABLE

Madame la Présidente,
Honorables femmes parlementaires

Avant d'analyser la situation inconfortable de la femme africaine dans le processus de développement, il convient d'abord de cerner le concept de développement à travers son évolution dans l'histoire.

Le développement fut pendant longtemps défini comme « une évolution des mentalités et des institutions qui permet l'apparition d'une croissance et sa prolongation sur une longue période ». Cette conception qui mettait surtout l'accent sur les aspects économiques et quantitatifs du développement a montré ses limites. En effet, depuis quelques années, à la faveur des différentes crises (économiques, politiques, sociales, culturelles, morales...) que le monde a connu, le concept de développement a beaucoup évolué : il est aujourd'hui appréhendé à la fois dans ses aspects quantitatifs et qualitatifs.

La communauté humaine malgré la diversité qui la caractérise semble observer, du moins au niveau de l'approche et de la théorie, un certain consensus, pour reconnaître que le



développement aujourd'hui, doit être un développement humain et durable. Ce faisant elle place l'Homme (l'être humain) au centre des processus de création, de répartition et de consommation des richesses de l'humanité.

Ainsi conçu, le développement pour être humain et durable doit dans sa problématique intégrer les paramètres suivants :

- la croissance, c'est à dire l'augmentation de la production qui suppose la possibilité pour les personnes d'accroître leur productivité et de participer pleinement aux processus de production des revenus et d'accéder à un emploi rémunérateur ;
- la justice sociale qui implique l'égalité des chances et qui permet à tous d'avoir un rôle actif dans la société et de tirer profit des différentes potentialités offertes par la croissance ;
- la durabilité qui suppose une consommation des richesses par les générations actuelles dans le respect des droits des générations futures ;
- enfin le contrôle des personnes sur leur destinée, qui signifie que les individus doivent rester maîtres de leur destin, être les acteurs du développement c'est à dire participer pleinement aux décisions et aux processus qui décident du cours de leur vie.

Madame la Présidente,
Honorables femmes parlementaires

A travers ce bref examen de l'évolution du concept de développement, on s'aperçoit qu'en raison de ses capacités et de ses potentialités, la femme africaine a un rôle clé à jouer dans le processus de développement du pays. Du reste, une analyse de la situation socio-économique du continent montre qu'elle a toujours été une actrice majeure du développement. En effet, en portant depuis toujours, ce qu'il est convenu d'appeler son triple fardeau *reproduction, activités communautaires et production*, la femme a toujours joué un rôle crucial dans la société africaine.

Dans la société africaine la femme est le ciment de la famille. La famille au sens large du terme constitue en Afrique le fondement de la société et la femme représente en son sein l'animatrice principale. De ce fait, elle consacre une grande partie de son temps au fonctionnement du ménage.

C'est elle qui s'occupe de la préparation des repas, de l'approvisionnement du ménage en eau et en bois de chauffe, de la propreté des linges et de l'entretien de l'habitat.

La femme est aussi responsable de l'éducation des enfants surtout des filles. Elle est chargée de leur enseigner les bonnes manières de la vie jusqu'à leur entrée dans la vie active. Elle porte la responsabilité du caractère et de la bonne éducation de ses filles.

La femme africaine est responsable du soin des enfants quand ils sont malades. C'est elle qui transporte l'enfant malade chez le guérisseur ou au dispensaire, fait bouillir les feuilles ou les racines, fait des infusions et soigne les enfants malades.

En résumé sur ce point, par les activités qu'elle mène la femme africaine constitue la poutre maîtresse sur qui repose la famille. Mais cette importante fonction domestique est très généralement sous estimée et dévaluée. Elle est considérée comme faisant naturellement partie des devoirs de l'épouse et de la mère et par conséquent, n'est pas comptabilisée dans l'économie nationale.



Madame la Présidente,
Honorables femmes parlementaires

A côté de cette primo contribution nous examinerons dans le présent exposé le rôle de la femme dans les secteurs agricole, salarié, informel, industriel, et dans le domaine politique et la promotion des droits humains.

I.1. La femme africaine dans le secteur de l'agriculture

Dans le secteur agricole, les femmes africaines constituent une main d'œuvre abondante et à moindre coût. La grande majorité d'entre elles vivent dans les zones rurales et travaillent la terre autant, voire plus que les hommes. Ce sont les femmes qui labourent et désherbent les champs, sèment, récoltent, transforment les aliments, les entreposent et les mettent sur le marché. La production alimentaire de l'Afrique est assurée en grande partie par les femmes, même si leurs tâches peuvent varier d'un pays à l'autre et selon leur statut social.

Selon les estimations des Nations Unies, en Afrique, les femmes exécutent de 60 à 80 % des travaux agricoles¹.

La production vivrière est l'activité principale des femmes du milieu rural, et leurs responsabilités et leur force de travail dépassent souvent celles des hommes dans la plupart des régions d'Afrique. Les femmes fournissent également une grande partie de la main d'œuvre pour la culture des denrées d'exportation dont elles ne bénéficient directement que très peu.

L'organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a constaté, dans une étude portant sur neuf pays africains en 1996, que la contribution des femmes à la production de cultures vivrières va de 30 % au Soudan à 80 % dans la République du Congo, et que pour d'autres pays les estimations tendent vers le haut de l'échelle. Les femmes sont responsables de 70 % de la production vivrière, 50 % du stockage de la nourriture, 100 % du traitement des aliments, 50 % de l'élevage et 60 % de la commercialisation des produits agricoles.

Les femmes ont également tiré profit de nouvelles occasions qui s'offraient à elles et se sont mises à produire des légumes pour les marchés urbains. Lorsque les pratiques sociales d'isolement de la femme les empêchent de travailler à l'extérieur du foyer, comme c'est le cas dans certaines régions du Nigeria et de l'Ethiopie, elles se livrent au traitement et au commerce des aliments avec l'aide de jeunes filles.

Les femmes ont tiré profit des avancées technologiques dans le traitement des aliments, comme les machines à traiter le manioc, les fumeuses de poisson et les presses à huile. Ces technologies ont permis non seulement de réduire le temps de travail mais aussi d'améliorer les revenus des femmes.

Au regard de tous ces éléments il est évident que si l'Afrique doit développer un secteur agricole plus productif et durable comme le prévoient les projets comme le NEPAD, il est impérieux que les femmes soient prises en compte de façon significative. De même les contraintes auxquelles elles font face doivent être abordées avec beaucoup d'à-propos. Si l'on veut que l'agriculture soit véritablement le moteur de la croissance économique. La première de ces contraintes est l'accès à la terre. Au nombre de ces contraintes, on peut citer le problème de l'accès des femmes africaines à la terre, la raréfaction de la main d'œuvre en milieu rural ou les

¹ Cf. F.A.O., "Women are farmers too", communiqué de presse à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation, février 1994.



problèmes de l'accès aux crédits.

I.1.1 - Du problème de l'accès de la femme africaine à la terre.

L'une des principales contraintes auxquelles est confrontée la femme est l'accès à la terre. Dans toute l'Afrique, l'intensification agricole, l'accroissement de la population et le changement économique ont entraîné des recentrages fondamentaux, et on est passé de systèmes d'usufruit fondés sur la propriété commune à un contrôle des ressources plus centralisé. Les femmes et les pauvres ont en règle générale perdu au change. Un rapport de la FAO portant sur neuf pays (le Bénin, le Burkina Faso, le Congo, le Maroc, la Mauritanie, la Namibie, le Soudan, la Tanzanie et le Zimbabwe) a indiqué que les femmes étaient rarement propriétaires de la terre et que quand elles l'étaient, leur patrimoine foncier tendait à être plus petit et moins fertile que celui des hommes.

La où ont été introduits des plans de réforme foncière, ils ont souvent supplanté les systèmes complexes d'utilisation et d'usufruit de la terre dans lesquels les femmes avaient certaines prérogatives de droit commun et de pratique locale. Les nouveaux titres fonciers ont généralement été enregistrés au nom d'un chef de famille mâle, sans tenir compte de la contribution économique que les femmes apportent au foyer, de leur droit coutumier ou du nombre croissant de foyers qu'elles dirigent.

Grâce aux activités des ONG et associations de développement, certaines femmes se sont vu octroyer de la terre pour cultiver des jardins communautaires dont elles tirent un revenu. Mais lorsqu'il est clair que ces jardins sont rémunérateurs, le droit d'accès continu des femmes devient vulnérable et sujet à empiètement par des propriétaires fonciers mâles.

Dans certaines régions au Nord du Ghana, on a enlevé aux femmes des terres qu'elles entretenaient soigneusement. La faiblesse des revenus et l'accroissement des incertitudes ainsi que les risques que les femmes doivent affronter dans leurs activités productrices, forcent beaucoup d'entre elles à quitter le secteur de l'agriculture.

I.1.2 - Du problème de la raréfaction de la main d'œuvre en milieu rural

La main d'œuvre en milieu rural constitue aujourd'hui pour les agricultrices un goulot d'étranglement. En effet, les crises économiques et les guerres ont amené dans nombre de pays africains les hommes à quitter les économies rurales en quête de moyens de subsistance plus viables et/ou des Ailleurs plus stables et sécurisant, laissant les femmes et les enfants en bas âge seuls aux champs. La seule manière alors pour la plupart des femmes restées à la maison d'améliorer leur rendement est de travailler encore plus dur ou de négocier plus cher, le peu de main d'œuvre masculin qui reste pour maintenir la régénération et la fertilité des sols.

Ainsi que le montrent les exemples fournis par les plans de développement du riz en Gambie, au Cameroun et au Nigeria, les femmes ont souvent marchandé avec les hommes pour obtenir davantage en échange de leur travail dans les rizières.

Dans des pays comme le Lesotho, le Botswana et le Burkina Faso, la migration des adultes mâles hors de ce secteur est très élevée et influence, pour ceux qui restent, la division par sexe du travail. Ici aussi pour la plupart des femmes la seule manière d'améliorer leur rendement est de travailler encore plus dur et de recourir à des méthodes à coefficient de main d'œuvre plus élevé.

I.1.3. Des problèmes d'accès au crédit.



Les femmes doivent faire face à des disparités d'accès ou à diverses dotations dont le crédit, la technologie, la formation et la commercialisation agricoles. De nombreuses associations et coopératives de crédit pratiquent des conditions qui excluent la plupart des femmes. Les banques également exigent des garanties sous forme de propriété foncière ou d'un agrément masculin avant de consentir les prêts aux femmes travailleurs, alors que les hommes ont bien souvent été réticents à soutenir les candidatures féminines. Les ressources et l'aide technique sont pour la plupart octroyées aux hommes qui cultivent les denrées d'exportation et les semences et outils améliorés aux plus gros agriculteurs commerciaux, qui sont presque invariablement des hommes.

Mesdames et Messieurs,

On ne peut assurer la sécurité alimentaire en Afrique sans l'amélioration de la situation des exploitantes agricoles. Les données relevées dans une enquête de la Banque Mondiale au Kenya font apparaître que si les femmes disposaient des mêmes dotations en capital et des mêmes facteurs de production et ressources que les hommes, la valeur de leur rendement augmenterait de quelque 22 %.

Compte tenu du rôle clé des femmes dans la production des vivres, si ces résultats relevés au Kenya sont homogènes dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, le simple fait de mettre la productivité des femmes au même niveau que celle des hommes ferait monter la production totale de 10 à 15 %.

Malheureusement, certains obstacles auxquels les exploitantes agricoles sont confrontées ont empiré du fait de l'impact de la crise dans le secteur des cultures d'exportation, crise consécutive aux subventions agricoles pratiquées par les pays du Nord.

I.2. Les femmes africaines et l'emploi salarié.

L'analyse de l'emploi des femmes en Afrique est hypothéquée par des données non fiables ainsi que par des problèmes de définition de ce qui constitue un emploi au sens économique du terme et de ce qui ne l'est pas.

L'acception courante, en excluant les secteurs agricole, informel et domestique où sont occupées la grande majorité des femmes africaines, constitue une source supplémentaire de marginalisation de la femme.

Par ailleurs, les crises économiques et le fossé existant entre la création d'emplois et l'augmentation du nombre de chercheurs d'emplois ont aggravé la situation de l'emploi, pour les femmes comme pour les hommes.

Mais les femmes sont dans une plus grande vulnérabilité sur le marché de l'emploi en raison de leur manque relatif d'instruction et de formation professionnelle. De même, le fardeau continu du travail domestique non rémunéré, la procréation et la garde des enfants, limitent le temps et l'énergie disponibles pour les activités rémunératrices.

Selon le PNUD, en 1990, 5 % environ des salariées féminines travaillaient dans l'industrie, 20 % dans les services, 23 % à la vente et seulement 6 % dans des postes professionnels, techniques, administratifs ou de direction.

Les employées du secteur public comme du secteur privé ont des revenus stables bien que faibles. Elles ont également des horaires prévisibles, à la différence de celles qui sont établies à leur compte, dont la situation est plus précaire.



En dépit des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dont sont signataires de nombreux pays africains, il y a d'importantes disparités de revenus. Les femmes gagnent dans certains pays la moitié ou moins des revenus des hommes.

De nombreuses femmes ne jouissent pas non plus dans la pratique des lois et politiques officielles qui garantissent la protection de la maternité ou un salaire égal pour un travail égal.

I.3. Les femmes africaines dans le secteur informel.

Le secteur informel non agricole emploie environ 25% de la main d'œuvre féminine, principalement dans le petit commerce et dans le traitement et la fabrication à domicile.

Avec la compression des emplois du secteur structuré, le secteur informel dit parallèle est devenu un refuge pour les hommes comme pour les femmes en raison de la facilité avec laquelle on y entre et du faible capital requis. Pour la majorité des femmes, leur participation au secteur informel est une stratégie de survie car elles prennent en charge des aspects de l'entretien du foyer. De nombreuses filles ont été retirées de l'école pour aider leur mère ou leur tutrice dans les activités du secteur informel.

Le secteur informel a démontré quelque dynamisme dans la création de nouveaux emplois. Au Zimbabwe, par exemple, on estime que la création d'emplois du secteur informel peut atteindre une moyenne de 25.000 à 35.000 par an. Ce secteur fournit également des liens précieux entre petits fabricants, favorise les processus de production à coefficient de main-d'œuvre élevé et intègre les marchés locaux et régionaux.

Parfois les travailleuses du secteur informel ont créé des associations pour protéger leurs intérêts et mobiliser des plans de crédit et d'épargne traditionnels pour offrir aux femmes des sources de capitaux devenant ainsi de véritables leviers de la production des richesses dans leur pays. Ainsi à Nairobi, Kisangani et Accra, des négociantes fortunées ont mis à contribution leurs profits pour construire des maisons à louer, quelques-unes sont passées dans le secteur moderne dans les domaines de l'importation, de la fabrication et du commerce.

Dans le domaine industriel, nous assistons à l'émergence en Afrique d'un entrepreneuriat féminin très dynamique et promoteur.

Dans le domaine politique et de la promotion des droits humains, les femmes africaines se sont distinguées dans les différents combats de l'Afrique depuis les résistances à la conquête coloniale en passant par les luttes pour les indépendances et elles continuent toujours d'œuvrer dans le sens de l'approfondissement et de la consolidation des processus démocratiques engagés dans nos différents pays.

Madame la Présidente,
Honorables femmes parlementaires

Ainsi qu'on peut le constater, la femme africaine est sur tous les fronts de combat pour le développement du continent. En 1995 le PNUD qui a procédé à une analyse de la contribution des femmes et des hommes à la production des biens et services dans le monde a mis en relief les constats suivants :

1°) les femmes assurent **plus de la moitié** de la charge totale de travail ;

2°) les **trois quarts** de la charge totale de travail des hommes relèvent d'activités marchandes



rémunérées, tandis que seul **un tiers** du travail des femmes concerne des activités rémunérées.

3°) les hommes reçoivent **la part du lion** dans le partage des revenus et de la reconnaissance sociale tandis que la plus grande partie du travail des femmes demeure non rémunérée et sous-évaluée.

Ces constats faits en 1995 restent encore malheureusement valables en Afrique. On constate que la femme africaine est une actrice majeure du développement, mais son travail est très souvent dévalué et sous-estimé. Cette situation place la femme africaine dans une position ambiguë où tout en étant une actrice majeure du développement, elle n'en demeure pas moins une actrice dont le rôle est sous estimé et minimisé.

Madame la Présidente,
Honorables femmes parlementaires

Le PNUD dans son rapport mondial sur le développement humain de 1995 a fait le constat suivant : sur 1,3 milliard de personnes vivant dans la pauvreté absolue, 70 % sont des femmes. Et cette situation l'a amené à formuler la terrible et désormais célèbre sentence selon laquelle « la pauvreté a un visage de femme » dans notre monde actuel. Ainsi, malgré son importante contribution à l'économie, la femme est encore victime d'une injustice inacceptable et incompatible avec le développement humain durable.

Ainsi que nous le voyons il y a urgence à inverser le cours des choses et à changer la situation décrite précédemment. Quelles peuvent être les perspectives ? Quels sont les défis majeurs de la femme africaine en ce nouveau millénaire ? Quelles stratégies adopter pour relever ces défis?

C'est à ces questions que nous tenterons de répondre dans la deuxième partie de notre exposé.

II. LES PERSPECTIVES : ELEMENTS DE STRATEGIES POUR RELEVER LES DEFIS DU MILLENAIRE.

Durant le siècle passé les femmes ont lutté sur plusieurs fronts et ont remporté de nombreuses victoires. Outre une amélioration sensible de la condition générale de la femme, ces luttes ont permis d'une part la définition d'approches pertinentes de la problématique du développement en relation avec la situation particulière de la femme et d'autre part l'élaboration tant au plan national qu'international de cadres et de programmes adaptés en faveur de la promotion des femmes. En effet, au cours de la deuxième moitié du vingtième siècle nous avons assisté à l'organisation de plusieurs conférences consacrées à la femme. Cette période a également connu l'élaboration de nombreux programmes et l'adoption de diverses résolutions tendant à l'amélioration de la situation de la femme. Je me contenterai de citer ici celles de Copenhague, de Nairobi et de Beijing et de rappeler à votre mémoire le programme d'action sur l'emploi, la santé, l'éducation et la formation de la femme ainsi que la plate forme d'action pour la réalisation de la participation intégrale et sur un pied d'égalité des femmes aux processus de décisions économiques, sociaux, culturels et politiques.

Le défi majeur de la femme africaine est aujourd'hui de traduire dans la réalité quotidienne les différents programmes, plans et résolutions adoptés tant au niveau de nos Etats qu'à celui des Instances internationales.

En prenant en compte cette considération fondamentale ainsi que la situation de la femme que j'ai décrite précédemment, les actions futures à mener pour relever les différents défis pourront l'être principalement dans les directions suivantes : d'abord accroître la visibilité de l'action de la



femme et consolider la qualité de ses interventions dans le processus de développement et ensuite améliorer son statut par l'élimination de toutes les formes d'injustice qui l'empêchent de jouir des fruits de son travail et d'avoir la reconnaissance sociale liée à son rôle d'actrice majeure du développement.

II.1. Accroître la visibilité de l'action de la femme et consolider la qualité de ses interventions dans le processus de développement

L'accroissement de la visibilité devrait avoir pour but d'estimer à leur réelle valeur toutes les activités de la femme et à les faire prendre en compte tant au niveau économique (comptabilité nationale) que symbolique (reconnaissance sociale). Le renforcement du rôle de la femme quant à lui visera principalement à améliorer la position de la femme dans les processus de production et de prise de décision. Les actions à envisager dans ce cadre pourraient notamment être :

II.1.1. La prise en compte de l'approche genre :

La non reconnaissance effective du rôle de la femme en tant qu'actrice de développement a des impacts négatifs sur la compréhension des impacts différenciés selon le sexe dans les processus de production, de gestion et de commercialisation. Or, les approches de développement des années 1990 que l'on peut résumer sous l'appellation de « Mainstreaming gender » comme prise en compte générale de la différence entre les sexes situent leur terrain d'action à un niveau global et intégré.

Il importe donc que soit appliquée cette stratégie du « mainstreaming » qui a été du reste propagée par la plate-forme d'action de Beijing. Le but visé par cette approche est la transformation sociale afin que tous les groupes socio-économiques participent pleinement et de façon égale au processus de développement de leur milieu, tant en ce qui concerne les efforts à fournir qu'à ce qui a trait à la jouissance des fruits qui en sont issus.

Ainsi, pour parvenir à surmonter les prédominances masculines dans les différentes théories économiques, il faut procéder d'une part à une désagrégation sexospécifique et d'autre part à une étude des corrélations entre la production des biens et des services tournés vers le marché et celle qui n'est pas tournée vers le marché.

II.1.2 - le renforcement des capacités organisationnelles et de travail des femmes.

Ici, il s'agira principalement de la prise de mesures incitatives en faveur de l'éducation des filles et le développement des compétences des femmes. Par ailleurs, une attention particulière doit être accordée à l'amélioration des conditions de travail des femmes.

II.1.3- Entreprendre une vaste campagne de plaidoyer et de lobbying à tous les niveaux en faveur de la promotion de la femme : Le rôle majeur des ONG féminines.

Les associations et ONG féminines peuvent être d'un apport décisif dans les changements à introduire non seulement dans le statut économique des femmes mais aussi dans leur participation aux processus de prise de décision (gouvernement, parlements et conseils municipaux).

Elles doivent sensibiliser les femmes sur leurs droits et les aider à définir leurs priorités. Elles doivent renforcer leurs capacités et leurs compétences notamment l'aptitude à prendre des décisions, à planifier, organiser, gérer, négocier avec les personnes et les institutions du monde environnant.



Ces associations, parce qu'elles sont outillées pour exercer des pressions, peuvent influencer sur le débat social et économique et inspirer les prises de mesures marquantes en faveur des femmes.

II.2- Améliorer le statut de la femme sur les plans économique, social, politique et culturel.

Ces actions viseront à permettre à la femme de tirer effectivement profit de la visibilité de ses actions et de sa participation au développement. Dans ce cadre, il s'agira principalement de :

- prendre des mesures favorisant l'implication de la femme dans les différents processus de prise de décisions notamment par des réformes hardies des systèmes électoraux particulièrement les points concernant les modes de scrutin. Il s'agit ici d'examiner l'opportunité ou pas d'établissement des quotas en faveur de la femme ; et aussi la prise en compte de la question du positionnement de la femme sur les listes électorales.
- l'abolition des mesures et des attitudes discriminatoires à l'égard des femmes ;
- la reconnaissance des droits de la femme ;
- la mise en œuvre des programmes et le renforcement des mécanismes de la promotion des femmes.

Enfin, il s'agira aussi de travailler à la concrétisation des perspectives ouvertes par la conférence de Beijing. Depuis la tenue de la 4^{ème} Conférence mondiale des femmes à Beijing, l'on a compris que la négation ou l'oubli du rôle productif des femmes constitue une clé pour comprendre l'échec des processus de développement. A travers la plate-forme d'action qui y a été adoptée, de nouvelles perspectives sont ouvertes qui, au-delà de la revendication de l'égalité des droits, permettront aux femmes de devenir des agents de leur propre valorisation et de renforcer leur pouvoir.

La plupart des programmes des Nations Unies ont également renforcé les activités et projets qui répondent aux besoins des femmes. En effet, à la FAO, au FIDA et au PAM, les femmes rurales demeurent une priorité majeure dans les efforts de développement. Dans certains pays d'Afrique et d'Asie, les programmes conjoints FAO/PAM, « nourriture – contre – semences » et « nourriture – contre – travail » permettent aux agricultrices d'avoir accès à une formation technique, au crédit bancaire pour lancer des activités génératrices de revenus et d'acquérir des terres. Dans les zones ravagées par des troubles militaires et dans les communautés rurales affectées par des catastrophes naturelles, les trois agences des Nations Unies coordonnent des opérations d'urgence et des programmes de réhabilitation agricole.

Une plus grande importance devrait être également accordée à l'analyse des contraintes rencontrées par les hommes et les femmes victimes des fléaux comme les catastrophes naturelles ou la pandémie du sida.

Madame la Présidente,
Honorables femmes parlementaires

L'histoire de la femme africaine est faite de luttes multiformes au cours desquelles elle a connu des échecs mais aussi de nombreuses victoires qui ont fait d'elle une actrice majeure du développement de notre continent. Les années à venir seront riches en défis pour la femme africaine.



C'est une perspective exaltante. Mais ce qu'il est important de noter d'ores et déjà c'est que nous devons d'abord travailler à remporter la première et la plus importante des victoires qui est celle que nous devons remporter sur nous-mêmes. Il nous faut aller à la conquête de nous-mêmes en nous débarrassant des nombreux handicaps psychologiques qui nous empêchent d'exister à l'égal des hommes. Ces handicaps nous mènent confusément à l'idée que nous sommes des sous êtres humains. Cette sous estimation de nous bride nos immenses potentialités et nous amène à céder moult fois la place à l'homme sans combat et/ou attendre de lui qu'il veuille bien nous faire de la place. Ainsi dans la plupart des cas nous sommes prêtes à servir de bétail électoral en faveur des hommes cependant que nous sommes autant qualifiées qu'eux pour être candidates nous mêmes ; ou encore nous estimons que certains postes sont hors de notre portée en tant que femme (présidence de la République, Premier ministre, présidence de l'Assemblée nationale etc). Ces handicaps nous installent également dans ce que j'appelle les complexes fémino-dramatiques qui amènent à développer des formes d'agressivité, de stress, de suspicions, de manque de confiance en nous, de manque de sérénité nous rendant ainsi vulnérables en obérant la qualité de notre leadership.

Nous devons par ailleurs travailler à faire naître et à développer à l'instar de la conscience de classe de la lutte prolétarienne une véritable conscience de femme. C'est à dire que nous devons prendre conscience que le sort des femmes est lié et que leur victoire sera commune ou ne sera pas. Cette prise de conscience doit nous amener à développer plus de solidarité entre nous, à soutenir et à magnifier les réussites de femme et à travailler où que nous soyons à créer les conditions de ces succès.

Je ne doute pas un seul instant que nous saurons, comme de part le passé, relever ces différents défis dont certains sont inédits. Dans ce sens, je fonde beaucoup d'espoir sur l'action des femmes parlementaires que vous êtes. Je compte beaucoup sur votre contribution pour faire évoluer les mentalités et les pratiques sociales dans le sens du renforcement et de la reconnaissance du rôle de la femme en tant qu'actrice majeure du développement de l'Afrique d'aujourd'hui et de demain.

Je terminerai mon propos en souhaitant plein succès à vos travaux, et en remerciant profondément tous ceux qui croient aux femmes j'invite les sceptiques à ne pas manquer le rendez-vous de l'histoire, car comme le disait André Malraux, « Ce que l'histoire ne pardonne pas aux peuples c'est de mépriser le rêve », car mon rêve à moi, notre rêve c'est une signifiante amélioration des conditions des femmes dans toutes ses dimensions. C'est un combat noble et exaltant qui mérite que nous lui consacrons nos vies pour nous mêmes, pour nos enfants, pour les générations futures, pour nos pays, pour l'Afrique en un mot pour un monde plus juste et plus équitable.

Je vous remercie pour votre attention.





Travaux en ateliers

Organisation des ateliers

1. Atelier « Femmes, éducation et santé » Jeudi 6 mars matin

Groupe 1	Groupe 2
Modératrice : Marie-Suzanne COULIBALY (Burkina Faso) Rapporteuse : Marie-Rose NGUINI EFFA (Cameroun)	Modératrice : Sangare Oumou BA (Mali) Rapporteuse : Cécile Tibo BELOUM/OUEDRAOGO (Burkina Faso)

2. Atelier « Femmes, développement économique et environnement » Jeudi 6 mars après-midi

Groupe 1	Groupe 2
Modératrice : Saran DEME/SEREME (Burkina Faso) Rapporteuse : Baloukina EZA-NIMON (Togo)	Modératrice : Diyé BA (Mauritanie) Rapporteuse : Marlène ZEBANGO/KIELLO (Burkina Faso)

3. Atelier « Femmes, paix, démocratie et droits de l'Homme » Vendredi 7 mars matin

Groupe 1	Groupe 2
Modératrice : Mame Bousso SAMB DIACK (Sénégal) Rapporteuse : Marie Blandine SAWADOGO/OUEDRAOGO (Burkina Faso)	Modératrice : Idiéma Véronique KANDO (Burkina Faso) Rapporteuse : Marie-Thérèse TOYI (Burundi)



Groupe 1	Groupe 2
<p>Marie Blandine SAWADOGO/OUEDRAOGO Madeleine K. BONZI Marie Suzanne COULIBALY/KONDE Saran DEME/SEREME Fatoumata DIENDERE/DIALLO Joséphine DRABO/KANYOULOU Thérèse TOYI Marie-Rose NGUINI EFFA Elsa SOARES Marie AGBA Ida-Victorine NGAMPOLO Eliane NZONG Hadjia Tiguidanké DIABY Pilar BUEPOYO BOSEKA Sangare Oumou BA Diyé BA Mame Bousso SAMB DIACK Baloukina – Eza NIMOM Aïssata MOUNKAÏLA Amina DERBAKI Claudette BOYER</p>	<p>Idiéma Véronique KANDO Yéri KIEMTORE/KAMBOU Bana OUANDAOGO/MAIGA Cécile Tibo BELOUM/OUEDRAOGO Aïssata SIDIBE Marlène ZEBANGO/KIELLO Euphrasie HAVYARIMA Clémentine TIAKO Orlanda Maria SANTOS FERREIRA Alphonsine BOGANDA-YANGONGO Céline-Claudette ECKOMBAND Joséphine NZE MOUENIDIAMBOU Hadjia Mariama BAH Purificación OLIVERA PACO Traoré Oumou TRAORE Haoua Dia THIAM Adja AMEYO Fatima LAYLI Hélène MIGNON Hélène ROBERT</p>



Synthèse de l'atelier : « Femmes, éducation et santé »

Groupe n° 1 – jeudi 6 mars 2003 (matin)

Le Groupe 1, réuni sous la présidence de Madame Marie-Suzanne Coulibaly, députée du Burkina Faso, modératrice de l'atelier n°1, a longuement échangé sur le thème « femmes, éducation et santé ». Education et santé constituent le socle même d'un développement durable.

Les femmes parlementaires, en tant qu'actrices privilégiées, sont interpellées au premier chef par ces thématiques qui sont intimement liées. Les participantes ont retenu la méthodologie suivante :

- faire ressortir les propositions de solution, par rapport aux maux identifiés dans les différents textes introductifs ;
- la création d'outils de réseaux au niveau des sous-régions Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, pour favoriser les échanges sud-sud et renforcer les capacités des femmes parlementaires ;
- la sensibilisation des parents, et surtout des mères, sur l'importance de la scolarisation des filles, avec la mise en place de structures associatives, telles que les associations de mères éducatrices, d'enseignantes et d'aide à la réinsertion de la fille-mère ;
- le vote de budgets conséquents pour l'éducation et la santé. Pour ce qui concerne le volet santé, ce budget doit être au moins conforme à la norme OMS, soit 9 % ;
- le rôle prépondérant de la femme parlementaire dans le vote, la relecture des lois en faveur de la femme et de la jeune fille dans les domaines de l'éducation et de la santé ;
- le développement de partenariat avec les gouvernements pour la révision des manuels scolaires (qui contiennent des stéréotypes sexistes), pour l'octroi des bourses scolaires et de crédit d'aide à la scolarisation des filles (voir la prise de mesures de discrimination positive) et pour l'exécution effective des budgets prévus en matière d'éducation et de santé de la femme et de la jeune fille ;
- l'implication des femmes parlementaires dans le processus de mise en œuvre du NEPAD ;
- la participation à la sensibilisation des populations sur les maladies telles que le VIH/SIDA, Ebola etc. pour compléter et prolonger des agents de santé ;
- l'incitation des agents de santé et des enseignants à exercer dans les zones rurales par la prise de mesures d'accompagnement ;
- le parrainage d'associations qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation et de la santé ;
- la valorisation de l'image de la femme et de la jeune fille dans les spots publicitaires ;
- l'application effective des textes relatifs à la répression des violences faites aux femmes et à la jeune fille en particulier ;
- l'actualisation et le renforcement des lois sur la santé de la reproduction ;
- l'accès à l'eau potable, à la couverture vaccinale, aux médicaments de première nécessité.



La modératrice a remercié les séminaristes et suspendu les travaux de l'atelier.

Honorables membres des chambres, chers séminaristes je vous remercie pour votre attention.

Modératrice : Mme Marie-Suzanne COULIBALY (Burkina Faso)

Rapporteure : Mme Marie-Rose NGUINI-EFFA (Cameroun)



Groupe n° 2 – jeudi 6 mars 2003 (matin)

INTRODUCTION

Dans le cadre du séminaire de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie à l'intention des femmes parlementaires de l'Afrique de l'Ouest et du Centre tenu à Ouagadougou, du 5 au 7 mars 2003, un atelier sur le sous thème « *Femme, Education et Santé* » s'est déroulé le 6 mars 2003 de 9 heures à 12 heures 30 minutes.

L'honorable Sangaré Oumou BA, députée à l'Assemblée Nationale du Mali, assurait la présidence des travaux de l'atelier et l'honorable Cécile BELOUM, députée à l'Assemblée Nationale du Burkina Faso assurait le rôle de rapporteure.

18 femmes parlementaires représentant 16 sections ont participé aux travaux de l'atelier.

Les deux volets du sous thème ont été successivement abordés :

- « Femme et éducation » ;
- « Femme et santé ».

Pour les 2 volets, la méthodologie utilisée a consisté à :

- Identifier les problèmes après l'analyse de la situation ;
- Proposer des pistes d'actions pour les femmes parlementaires.

FEMME ET EDUCATION

I. Principaux problèmes identifiés

- Taux d'analphabétisme élevé en milieu rural dans certains pays, en milieu rural et en milieu urbain dans d'autres ;
- Faible taux de scolarisation des filles, surtout en milieu rural ;
- Abandon des études chez les filles pour des problèmes économiques et ou sociaux (occupations familiales, mariage précoce, mariage forcé, grossesses non désirées, insuffisance de revenus des parents, etc) ;
- Manque d'encadrement et de soutien familial des enfants dû à l'analphabétisme des mères et à leur manque de disponibilité, lié à leurs multiples occupations familiales, économiques, sociales, politiques et professionnelles ;
- Dégradation des mœurs ;
- Baisse du niveau scolaire dû aux effectifs pléthoriques, au manque d'enseignants et aux grèves ;
- Insuffisance d'infrastructures scolaires entraînant l'éloignement des centres d'éducation.



II. Pistes d'actions des femmes parlementaires

- Actions de sensibilisation sur le terrain pour la scolarisation, l'alphabétisation, l'éducation et l'instruction afin de faire prendre conscience aux parents de leur importance ;
- Propositions de lois en faveur de la scolarisation, de l'alphabétisation, de l'éducation et de l'instruction des femmes et des filles en milieu rural et en milieu urbain ;
- Encouragement des filles méritantes pour créer l'émulation et la motivation des filles et des parents ;
- Plaidoyer pour l'accroissement substantiel des crédits affectés à la construction des infrastructures scolaires, au recrutement et à la formation des enseignants au moment de l'examen et du vote des budgets ;
- Propositions de lois en faveur du développement de l'enseignement technique et professionnel au profit des filles ;
- Développement des actions de suivi et de contrôle des activités de scolarisation, d'alphabétisation, d'éducation et d'instruction (enquêtes parlementaires, évaluations, missions d'informations et de contrôle etc).

FEMME ET SANTE

I. Principaux problèmes identifiés

- Difficultés d'accès des femmes aux services et aux soins de santé par rapport à la distance et au coût ;
- Négligence des femmes de leur santé à cause de l'ignorance et de leurs multiples occupations ;
- Insuffisance des médicaments disponibles ;
- Importance de l'utilisation des médicaments prohibés (médicaments de la rue) ;
- Persistance des pratiques traditionnelles néfastes à la santé (pratique de l'excision, mariage forcé, mariage précoce, lévirat, sororat, etc) ;
- Insuffisance de l'éducation sexuelle au niveau des familles et des établissements scolaires, favorisant le VIH/SIDA et les IST, les grossesses non désirées et leurs conséquences à court, moyen et long terme ;
- Faible taux de couverture vaccinale des groupes cibles ;
- Faiblesse des budgets alloués à la santé ;
- Persistance et gravité de certaines maladies endémiques (paludisme, méningite, tuberculose, etc) ;
- Persistance de carences alimentaires et de carences en micro nutriments dont sont victimes les femmes et les enfants ;
- Intervention de facteurs aggravants comme les conflits armés ;
- Forte prévalence du VIH/SIDA et ses conséquences sur les femmes et les enfants ;



- Difficultés d'accès au traitement avec les anti-retroviraux par la majorité des personnes infectées par le VIH ;
- Perte du sens éthique par certains personnels de la santé.

II. Pistes d'actions des femmes parlementaires

- Actions de terrain auprès des femmes de leurs circonscriptions pour des campagnes d'informations et de sensibilisation ;
- Encouragement des interventions de proximité des ONG et associations sur la santé de la reproduction, la santé communautaire et la prévention des maladies ;
- Propositions de lois concernant l'importation et la vente des médicaments ;
- Propositions de lois sanctionnant les pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la mère et de l'enfant ;
- Plaidoyer pour l'accroissement des crédits destinés à la santé communautaire, à la construction et à l'équipement des infrastructures sanitaires, à la formation du personnel de la santé et l'approvisionnement en médicaments ;
- Proposition de lois en faveur de la santé scolaire et universitaire ;
- Contribution pour la promotion de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles qui ont fait leur preuve en complément de la médecine moderne.

Modératrice : Mme Sangare Oumou BA (Mali)

Rapporteure : Mme Cécile Tibo BELOUM/OUEDRAOGO (Burkina Faso)



Synthèse de l'atelier : « Femmes, développement économique et environnement »

Groupe n° 1 – jeudi 6 mars 2003 (après-midi)

Le Groupe 1, s'est réuni sous la présidence de Madame Saran DEME, députée du Burkina, modératrice.

Les séminaristes ont discuté des trois thèmes qui sont étroitement imbriqués : le développement économique et l'environnement.

L'atelier a retenu les propositions suivantes :

Au plan économique :

- encourager les groupements de femmes pour l'entrepreneuriat ou les activités d'intérêt communautaire ;
- sensibiliser, former, informer et assister les femmes pour la conception et la réalisation des projets ;
- créer une coordination d'ensemble des activités des femmes ;
- faire prendre conscience aux femmes leur réelle force économique pour qu'elles puissent revendiquer la place qui est la leur ;
- appuyer les dispositions normatives qui favorisent l'accès des femmes au travail rémunéré ;
- favoriser l'accès des femmes aux moyens de production (le crédit, les intrants, les équipements, la terre) ;
- prendre en compte les priorités des femmes au cours de l'élaboration des plans de lutte contre la pauvreté ;
- favoriser l'accès des femmes au crédit à un taux d'intérêt préférentiel ;
- subventionner des études de faisabilité des projets au bénéfice des femmes ;
- favoriser le développement des nouvelles technologies de communication, afin de promouvoir la communication entre les femmes ;
- former les femmes à l'approche genre ;
- alléger les tâches des femmes par l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail ;
- sensibiliser les femmes afin d'accroître leur volonté d'occuper des postes de responsabilité ;
- amener les femmes à prendre conscience qu'elles constituent une classe, une communauté d'intérêt et que par conséquent, elles se doivent mutuellement soutien et assistance dans le cadre d'une solidarité nationale, régionale ou internationale. Dans cette optique, elles doivent utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour mieux se connaître, échanger des informations, faire une coalition pour mieux défendre leurs intérêts ;



- suivre les activités des femmes afin de maîtriser les filières de production, de transformation et de commercialisation des produits ;
- permettre aux femmes de s'intégrer au mouvement de la mondialisation ;
- adapter l'information aux heures d'écoute des femmes et faire la promotion de l'information dans les langues nationales ;
- promouvoir le jumelage entre associations ou groupements de femmes ;
- promouvoir les sites web et les radio communautaires de femmes.

Au plan environnemental :

- proposer des politiques pour développer d'autres sources d'énergie, vulgariser les technologies pour réduire la consommation d'énergie (foyers améliorés par exemple) ;
- promouvoir des politiques de reboisement, de reforestation et de préservation de l'environnement ;
- interpellier les gouvernements sur la désertification et la dégradation de l'environnement urbain, semi-urbain et rural ;

Avant de lever la séance, la présidente a remercié les uns et les autres pour leurs contributions.

Modératrice : Mme Saran DEME/SEREME (Burkina Faso)

Rapporteure : Mme Baloukina-Eza NIMON (Togo)



Groupe n° 2 – jeudi 6 mars 2003 (après-midi)

Le 6 mars 2003 s'est tenu l'atelier précité sous la présidence de Madame Diyé Ba, députée à l'Assemblée Nationale de la Mauritanie avec pour Rapporteuse, Madame Habata Marlène Zébango Kiello, députée du Burkina Faso.

Dix-huit députées ont participé à cet atelier représentant les pays des sous-régions Afrique de l'Ouest (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal, Togo) et Afrique centrale (Burundi, Cameroun, Centrafrique, Gabon, Guinée Equatoriale) ainsi que le Maroc, la France et le Québec.

La méthodologie arrêtée a consisté à :

- identifier les problèmes de la femme dans le système du développement économique, de la protection de l'environnement et de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- trouver des pistes d'action permettant aux femmes parlementaires de s'impliquer dans ce combat.

Madame Diyé Ba, honorable députée de la Mauritanie, modératrice de cet atelier a attiré l'attention des participantes sur le cadre général dans lequel ce problème se pose.

Depuis les années 1980, la plupart des pays africains ont des problèmes économiques et sont sous programme d'ajustement structurel des institutions financières internationales. Mais malgré ces P.A.S, la pauvreté persiste et comme l'indiquent de nombreuses études nationales, régionales et internationales, la pauvreté s'est féminisée. Pourtant les femmes constituent l'axe central du développement de nos pays. Ce sont les femmes qui, à travers leurs tâches rémunérées ou non, contribuent le plus aux économies de nos pays. Un espoir existe, que ce réveil de conscience soit effectif dans les différents plans stratégiques de lutte contre la pauvreté dont les pays africains se sont dotés il y a peu de temps.

I – Identification des problèmes relatifs à la situation de la femme dans le domaine économique

Les échanges entre participantes ont permis de recenser les problèmes suivants :

I.1 La propriété foncière

Dans la plupart des pays africains, les femmes ont des difficultés à accéder à la propriété foncière du fait de la tradition et de la non application des textes de loi y relatifs.

Mais cet état de fait n'empêche pas, que dans de nombreux pays, les femmes s'investissent physiquement et financièrement à la mise en valeur de terrains qui leur ont été « soit disant » octroyés et retirés presque aussitôt qu'elles les ont rendu rentables. Cette précarité de leurs investissements humain et financier restent un des plus grands défis auxquels les femmes parlementaires sont confrontés.



I.2 L'accessibilité aux crédits

De manière générale les femmes accèdent à des micro-crédits grâce le plus souvent à des associations, ONG et quelques fois à des institutions mises en place par les Etats mais même l'accès à ces micro-crédits reste problématique pour la plupart des femmes par manque d'informations mais souvent les sommes allouées sont infimes et incapables de générer des ressources supplémentaires.

I.3 Production, conditionnement, transformation et écoulement des produits

Malgré les nombreuses vicissitudes liées à l'agriculture et à l'artisanat, les femmes s'y investissent énormément. Elles se heurtent dans ces domaines à des problèmes de conditionnement, transformation et surtout à l'écoulement de leurs produits. Le peu d'organisation de femmes, à travers, surtout, la mise en place de coopératives, l'insuffisance de structures ou entreprises de transformation, de conditionnement et celles d'écoulement constituent des handicaps sérieux à l'intégration de la femme dans les différents circuits existant dans les domaines économiques.

I.4 Le secteur informel

Il est en majorité aux mains des femmes mais elles n'en tirent pas de grands bénéfices.

I.5 Le NEPAD

Le document relatif au NEPAD prend en compte le genre mais de manière plutôt unidimensionnel car faisant surtout cas du genre masculin. Il y a donc un vide qu'il faut combler surtout dans le domaine du développement durable.

II – Problèmes liés à l'environnement

La crise environnementale actuelle en Afrique et la pauvreté récurrente des femmes sont des phénomènes très liés. Il est indéniable que la vie des femmes est inséparable des réalités écologiques.

Les politiques globales ainsi que les mesures de préservation de l'environnement ne tenaient pas compte des femmes ou leur réservaient une place très réduite.

Les problèmes liés à l'environnement sont très nombreux.

III – Pistes de réflexion et d'action pour les femmes parlementaires

III.1 Au niveau du crédit

Le développement économique de la femme passe par l'accès aux moyens financiers.

Si le micro-crédit a apporté une aide sérieuse aux femmes africaines, il a aussi ses limites et il s'avère nécessaire que les femmes puissent accéder à une autre forme de crédit plus importante mais dont les conditionnalités sont moins contraignantes.



Les femmes parlementaires doivent :

- pousser à la réduction et à l'adoption de textes de loi faisant de l'Etat le garant de ces crédits pris par les femmes ;
- s'informer et informer les femmes de l'existence d'autres formes de crédits combinant le don et l'apport personnel ;
- organiser des rencontres avec des partenaires et institutions financières afin de lever certains obstacles à l'accès des femmes au crédit ;
- demander aux autorités compétentes d'exercer des pressions auprès des bailleurs de fonds pour que la composante « crédit aux femmes » existe dans leur programme.

III.2 Au niveau de la production

Les femmes parlementaires doivent se préoccuper de sa diversité et de son écoulement.

Pour ce faire, elles doivent :

- amener les autorités à doter les femmes agricultrices de moyens de production modernes ;
- veiller à l'application réelle des textes de loi sur le foncier, positif à l'endroit des femmes ;
- exiger la relecture des textes sur le foncier présentant un caractère sexiste défavorable aux femmes ;
- sensibiliser les femmes de leurs droits sur le foncier ;
- sensibiliser les catégories de personnes pouvant avoir une influence sur la question foncière ;
- veiller à ce que les autorités prennent en compte la composante femme dans l'octroi des terres aménagées pour la production ;
- sensibiliser et encourager les productrices à s'organiser en coopératives ;
- amener les autorités à améliorer le réseau routier ;
- rechercher des stratégies pour alléger les tâches des femmes et leur permettre de se consacrer un peu plus au domaine économique.

III.3 Le secteur informel

Veiller à une meilleure organisation de ce secteur en limitant la vision fiscaliste qui est le plus souvent perçue lors de ces opérations.

III.4 Le NEPAD

Que le réseau des femmes parlementaires francophones étudie la possibilité de compléter le document du NEPAD sur les aspects relatifs à la femme lors de la rencontre de Niamey.



IV – Femmes et environnement

Les efforts progressifs en matière d'implication des femmes dans la gestion de l'environnement doivent permettre aux femmes parlementaires de s'engager davantage dans la lutte contre :

- la désertification,
- la restauration des sols,
- la reforestation et le reboisement,
- les économies d'énergie domestique,
- la protection de la végétation et des cours d'eau ,
- la gestion de l'eau,

et cela à travers leur implication dans la sensibilisation et la formation des femmes.

L'enlèvement et le traitement des ordures ménagères demeure une préoccupation de nombreuses élues.

Les femmes parlementaires doivent s'imprégner des expériences réussies menées dans leur pays ou dans d'autres, les partager avec les autres femmes du réseau et mener des actions d'information et sensibilisation auprès de la population féminine.

Modératrice : Mme Diyé BA (Mauritanie)

Rapporteure : Mme Marlène ZEBANGO/KIELLO (Burkina Faso)



Synthèse de l'atelier :

« Femmes, paix, démocratie et droits de l'Homme »

Groupe n° 1 – vendredi 7 mars 2003 (matin)

Le Groupe 1, s'est réuni sous la présidence de Madame Boussou Samb Diack, députée du Sénégal, modératrice.

Les séminaristes ont constaté que les femmes et les enfants étaient les premiers à être touchés par la guerre et les embargos. Elles ont regretté que leurs sœurs parlementaires de Côte d'Ivoire ne soient pas présentes à ce séminaire.

Abordant les solutions aux problèmes posés par le thème, les séminaristes ont fait les propositions suivantes :

1) La paix

- Les femmes sont les médiateurs, en premier lieu au sein de la famille et dans la société. A ce titre, elles sont les messagers de la paix ;
- Les femmes parlementaires doivent faire pression auprès des autorités politiques pour promouvoir la paix ;
- En tant que mères les femmes doivent éduquer leurs enfants à la culture de la paix. Cette éducation passe par le cadre familial ;
- Les femmes doivent participer aux missions de résolution des conflits ;
- Au sein de l'APF, les missions de bons offices doivent comprendre des femmes ;
- Un appel pressant aux gouvernements pour l'implication des femmes dans recherche de paix en Afrique ;
- Que les femmes s'insèrent dans les mouvements de paix ;
- Mener des initiatives au niveau local, régional et international, pour faire es coalitions et lancer des messages de paix, par messages électroniques ou par voie de pétition ;
- Aux autorités d'instaurer un dialogue franc ;
- Les femmes doivent avoir un droit de regard dans la répartition des programmes de développement ;
- Elles doivent faire voter des lois d'amnistie ;
- Création de groupes d'amitié au sein des parlements ;
- Les parlementaires doivent lutter contre l'utilisation des enfants en temps de guerre comme chair à canon.



2) Démocratie et droits de l'Homme

- Les femmes parlementaires doivent dynamiser les réseaux de femmes déjà existants ;
- Former et sensibiliser les femmes sur les questions de démocratie et droits de l'Homme ;
- Occulter tout clivage politique chaque fois qu'il s'agit de la femme, de ses droits ;
- Faire un plaidoyer pour une révision du code électoral pour tenir compte de la spécificité femme dans le positionnement des candidatures ;
- Que les codes des personnes et de la famille soient amendés en vue d'introduire des dispositions protégeant la femme contre :
 - l'exclusion sociale pour le fait de sorcellerie ;
 - le bannissement pour refus de mariage forcé, grossesses hors mariage ;
 - le harcèlement sexuel en milieu scolaire et sur les lieux de travail ;
 - la pratique de l'excision.
- Faire appliquer les textes de lois en faveur des femmes ;
- Remettre à l'ordre du jour les actions de sensibilisation et d'approbation par les femmes, de la Convention des Nations Unies contre les formes de discrimination à l'égard de la femme ;
- Améliorer les conditions de détention carcérale en séparant les femmes des hommes ;
- L'APF doit permettre à ses membres d'avoir les moyens pour vulgariser les textes de lois dans les langues nationales.

La Présidente a remercié les séminaristes pour les contributions avant de lever la séance à 12 h 45.

Modératrice : Mme Bousso SAMB DIACK (Sénégal)

Rapporteure : Mme Marie Blandine SAWADOGO/ OUEDRAOGO (Burkina Faso)



Groupe n° 2 – vendredi 7 mars 2003 (matin)

Les travaux de l'atelier n°2 se sont déroulés sous la présidence de Madame Kando I. Véronique, modératrice de l'atelier.

Le sous-thème qui vient d'être analysé revêt une grande importance dans la mesure où sans paix, sans démocratie, sans respects des droits de l'Homme, il serait illusoire de parler de développement durable.

Le sujet qui a été développé porte sur la position de la femme africaine face à la question de paix, de démocratie et de droits de l'Homme.

1) Etat des lieux sur la question

Malgré les progrès importants enregistrés au niveau de nos législations pour conférer des droits égaux à l'homme et à la femme, la plupart des femmes africaines méconnaissent encore leurs droits et leurs devoirs.

Les contraintes culturelles font encore aujourd'hui de la femme la cible de violence, de discrimination et de marginalisation par rapport à l'homme freinant ainsi son épanouissement au sein de sa famille et dans la société. Ceci explique la faible participation de la femme dans les instances de prise de décision. Le faible niveau d'instruction, la précarité de sa santé liée essentiellement à son rôle de la reproduction sont autant de facteurs qui handicapent la femme africaine à s'épanouir sur le plan politique et social.

Les conflits armés ont des conséquences graves sur les femmes. Elles subissent beaucoup de violences tant morales que physiques. Ce sont leurs enfants et leurs maris qui sont impliqués dans ces conflits.

Les femmes sont moins engagées dans la vie politique et plus particulièrement dans les instances de prise de décision alors que de par sa nature en tant que mère et épouse, la femme devrait s'impliquer forcément dans le processus démocratique.

Que faut-il faire alors pour opérer un changement de cet environnement socio-culturel et politique en faveur de la femme ?

2) Contribution de la femme parlementaire

a) Contribution à la recherche de la paix

- favoriser la création des associations féminines pour l'édification d'une culture de paix ;
- organiser des missions à travers le pays pour faire des conférences de mobilisation pour la paix ;
- inciter un mouvement pour sensibiliser particulièrement les femmes réfugiées et déplacées de prendre le relais de l'action de leurs sœurs qui sont restées dans le pays pour persuader leurs maris, leurs enfants qui entretiennent des rébellions.



b) La femme parlementaire face à la démocratie et aux droits de l'Homme

Les femmes parlementaires ont le devoir :

- d'inciter la création et le renforcement des structures chargées de questions de la jeune fille et de la femme ;
- favoriser la création et la redynamisation des réseaux des femmes parlementaires ;
- cultiver la solidarité entre elles et occulter les clivages politiques chaque fois que les intérêts de la femme sont en jeu : constituer un puissant lobby vigilant lors du vote des lois susceptibles de porter atteinte aux droits de la femme ;
- veiller à ce que toutes les législations internes intègrent l'approche genre ;
- dans leur mission de contrôle de l'action gouvernementale, les femmes parlementaires sont appelées à inciter les gouvernements à prendre en compte les intérêts vitaux, politiques de la fille et de la femme et créer des conditions favorisant leur épanouissement, leurs ambitions.
- Afin d'amener les femmes à une prise de conscience à s'impliquer davantage dans le processus démocratique, la femme parlementaire a le devoir de renforcer la vulgarisation des textes de lois dans les langues qu'elles comprennent le mieux ;
- Faire un plaidoyer en faveur des femmes pour inciter les gouvernements à nommer des femmes dans des postes de responsabilité y compris et tout particulièrement la diplomatie ;
- Veiller à la mise en application, au niveau interne, des conventions internationales relatives aux femmes ;
- Encourager les programmes qui mettent l'accent sur les droits de la femme ;
- Introduire, à travers le NEPAD, des recommandations pour le respect des droits de la femme en période de conflits armés ;
- Trouver des mécanismes de dialogue pour sensibiliser et mobiliser les hommes à soutenir la cause de la femme.

Enfin, les membres de l'atelier n°2 ont émis le souhait de faire adopter le projet de protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatifs aux droits de la Femme en Afrique.

Par rapport à la situation en Irak, les membres de l'atelier ont recommandé que, dans le cadre du séminaire, les femmes parlementaires puissent faire une déclaration exprimant leur inquiétude d'une perspective de guerre en Irak et dans la sous-région (Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).

Modératrice : Mme Idiéma Véronique KANDO (Bukina Faso)

Rapporteuse : Mme Marie-Thérèse TOYI (Burundi)



Synthèse générale du séminaire par Mme Viviane Compaoré, Députée du Burkina Faso, Coordonnatrice générale du séminaire

Du 5 au 7 mars 2003, s'est tenu à Ouagadougou au Burkina Faso, le séminaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur le thème « *Les femmes africaines, actrices majeures du développement* », organisé à l'intention des femmes parlementaires de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ce séminaire a eu pour cadre le Parlement du Burkina Faso.

Des déléguées de seize sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ont pris part à cette rencontre. Le séminaire aussi a connu la participation de déléguées des régions Amérique, Europe, Maghreb de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian Kabore, Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso en présence de Madame Louise Harel, Présidente de l'Assemblée nationale du Québec, Présidente de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, du corps diplomatique, des représentants des organisations internationales et interafricaines.

La cérémonie a connu la participation de Madame Chantal Campaore, épouse du Chef de l'Etat dont c'était la première fois d'être à l'hémicycle. Elle était accompagnée de Madame Kadiatou Yonli, épouse du Premier Ministre et de Madame Adjoavi Kabore, épouse du Président de l'Assemblée nationale.

Les épouses des trois premiers responsables des institutions républicaines du Faso marquent ainsi par leur présence, leur solidarité et leur soutien aux femmes parlementaires et à leurs sœurs d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Quatre allocutions ont été prononcées au cours de cette cérémonie. Il s'agit de celles de :

- Madame la Députée Viviane Yolande Compaore, Coordinatrice générale du séminaire, qui a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participantes ainsi qu'à leurs invités. Elle a indiqué que malgré le statut de la femme en général et la femme politique en particulier ainsi que les difficultés liées à ce statut, la politique offre aussi une chance de participer à la vie de son pays. C'est pourquoi, elle a souhaité que l'égalité des sexes soit une réalité et libère les hommes et les femmes pour une participation efficiente au développement humain durable.
- Madame Hélène Robert, Présidente du réseau des femmes parlementaires de la Francophonie, a indiqué que sa structure s'est donnée pour premier objectif de promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle et de renforcer le rôle et la place des femmes dans les parlements membres ainsi que dans les organisations internationales. En effet, la présence accrue des femmes dans l'arène politique peut produire des changements importants dans la vie des institutions républicaines.



- Madame Louise Harel, Présidente de l'Assemblée nationale du Québec et Présidente de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, a exprimé sa grande joie de participer à ce premier séminaire consacré aux préoccupations des femmes parlementaires d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle a indiqué que pour participer au développement, il est important que la femme participe aussi au pouvoir. A cet effet, l'une des stratégies serait certainement d'intégrer l'approche genre dans l'élaboration, l'application et l'évaluation des nouveaux programmes tels que le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (le NOPADA/NEPAD), les programmes de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).
- Monsieur Roch Marc Christian Kabore, Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso et Vice-Président de l'APF, a salué les honorables participantes et l'ensemble des invités avec une mention spéciale pour Madame Compaore Chantal. « *Vous êtes ici chez vous et c'est avec enthousiasme que nous vous accueillons* » a-t-il ajouté.

Pour lui, le 21^{ème} siècle sera celui de la parité hommes-femmes si nous voulons vraiment donner un visage humain au développement durable. Ignorer la dimension femme dans le développement humain revient tout simplement à le compromettre. En ce qui concerne l'Afrique, le rôle des femmes dans la politique de développement est primordial et incontournable.

Il a souhaité fortement que de ce séminaire sortent des initiatives courageuses qui renforcent le rôle des femmes parlementaires aux plans de la production législative et de la sensibilisation afin de lever les obstacles qui freinent leur pleine participation à la vie nationale. Il a souhaité plein succès aux travaux des séminaristes.

Après la cérémonie d'ouverture, les femmes parlementaires se sont divisées en deux groupes pour travailler en atelier sur les trois sous-thèmes suivants, les deux groupes traitant du même thème :

- Femmes, éducation et santé ;
- Femmes, développement économique et environnement (y compris les nouvelles technologies de l'information et de la communication) ;
- Femmes, paix, démocratie et droits humains.

Chaque atelier a produit une synthèse des débats, annexés au présent rapport général dont ils font partie intégrante.

Avant d'aborder les travaux proprement dits, les séminaristes ont au préalable écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt, les importantes contributions de :

- Madame Marie-Elise Gbedo, magistrat, avocate à la Cour, candidate aux élections présidentielles de 2001 du Bénin, ancienne ministre ;
- Madame Juliette Bonkougou, magistrat, Présidente du Conseil économique et social, ancienne ministre.



Elles ont toutes reconnu que l'histoire de la femme africaine est faite de luttes multiformes au cours desquelles elle a connu des échecs mais aussi de nombreuses victoires qui ont fait d'elle une actrice majeure du développement de notre continent. Les années à venir seront riches en défis pour la femme africaine, ont-elles conclu.

A l'issue des travaux en atelier, les résultats peuvent être résumés ainsi qu'il suit et selon le thème :

I – FEMMES, EDUCATION ET SANTE

Les femmes parlementaires, en tant qu'actrices privilégiées, se sentent interpellées au premier chef par ces thématiques qui sont intimement liées. Pour lever les contraintes les participantes s'engagent à :

- créer des outils, des réseaux au niveau des sous-régions pour favoriser et renforcer les capacités des femmes parlementaires ;
- sensibiliser les parents, et surtout les mères, sur l'importance de la scolarisation des filles, avec la mise en place de structures associatives, telles que les associations de mères éducatrices, d'enseignantes et d'aide à la réinsertion de la fille-mère ;
- développer le partenariat avec les gouvernements pour la révision des manuels scolaires, pour l'octroi des bourses scolaires et de crédit d'aide à la scolarisation des filles et pour l'exécution effective des budgets prévus en matière d'éducation et de santé de la femme et de la jeune fille ;
- s'impliquer dans le processus de mise en œuvre du NEPAD ;
- participer à la sensibilisation des populations sur les maladies telles que le VIH/sida, Ebola etc. ;

II – FEMMES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT

Les échanges entre participantes ont permis de recenser les problèmes dans les domaines suivants :

- l'accès à la propriété foncière ;
- l'accessibilité au crédit ;
- les difficultés dans la production, le conditionnement, la transformation des produits ;
- les difficultés à évoluer dans le secteur informel ;
- Le NEPAD.



Face à ces contraintes, les femmes parlementaires ont identifié les pistes d'actions suivantes au crédit :

2.1. Au niveau du crédit

- pousser à la rédaction et à l'adoption de textes de loi faisant de l'Etat le garant de ces crédits pris par les femmes ;
- s'informer et informer les femmes de l'existence d'autres formes de crédits combinant le don et l'apport personnel ;
- organiser des rencontres avec des partenaires et institutions financières afin de lever certains obstacles à l'accès des femmes au crédit.

2.2. Au niveau de la production

Les femmes parlementaires doivent se préoccuper de la diversité de la production et de son écoulement.

- veiller à l'application réelle des textes de loi sur le foncier, positif à l'endroit des femmes ;
- sensibiliser les femmes de leurs droits sur le foncier ;
- veiller à ce que les autorités prennent en compte la composante femme dans l'octroi des terres aménagées pour la production ;
- sensibiliser les catégories de personnes pouvant avoir une influence sur la question foncière.

2.3. En ce qui concerne le NEPAD

Les femmes parlementaires souhaitent que le réseau des femmes parlementaires francophones étudie la possibilité de compléter le document du NEPAD sur les aspects relatifs à la femme lors de la rencontre de Niamey.

2.4. Dans le domaine de l'environnement

Les femmes parlementaires doivent s'imprégner des expériences réussies menées dans leur pays ou dans d'autres, les partager avec les autres femmes du réseau et mener des actions d'information et de sensibilisation auprès de la population féminine.

III – FEMMES, PAIX, DEMOCRATIE ET DROITS HUMAINS

Les séminaristes ont constaté que les femmes et les enfants étaient les premiers à être touchés par la guerre et les embargos. Elles ont regretté que leurs sœurs parlementaires de Côte d'Ivoire ne soient pas présentes à ce séminaire.



Abordant les solutions aux problèmes posés par le thème, les séminaristes ont fait les propositions d'actions suivantes :

3.1. Au niveau de la paix

- lancer un appel pressant aux gouvernements pour l'implication des femmes dans la recherche de la paix en Afrique ;
- inciter les femmes à s'impliquer dans les mouvements oeuvrant en faveur de la paix ;
- mener des initiatives au niveau local, régional et international, pour faire des coalitions et lancer des messages de paix, par messages électroniques ou par voie de pétition ;
- créer des groupes d'amitié au sein des parlements.

3.2. Dans le domaine de la démocratie et des droits de l'Homme

- lutter contre l'utilisation des enfants en temps de guerre comme chair à canon ;
- former et sensibiliser les femmes sur les questions de démocratie et droits de l'Homme ;
- faire un plaidoyer pour une révision du code électoral pour tenir compte de la spécificité femme dans le positionnement des candidatures ;
- que les codes des personnes et de la famille soient amendés en vue d'introduire des dispositions protégeant la femme contre :
 - l'exclusion sociale pour le fait de sorcellerie ;
 - le bannissement pour refus de mariage forcé, grossesses hors mariage ;
 - le harcèlement sexuel en milieu scolaire et sur les lieux de travail ;
 - la pratique de l'excision.

Les femmes parlementaires souhaitent vivement que l'APF travaille à fournir à ses membres des moyens pour vulgariser les textes de lois dans les langues nationales.

Au terme de leurs travaux les participantes au séminaire des parlementaires d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont adopté :

- une déclaration pour soutenir toutes les initiatives en faveur de la paix tant dans leur sous-régions respectives que dans le monde, notamment face à la menace de guerre en Irak ;
- une motion de remerciement au peuple et aux autorités burkinabé.





Séance de clôture

**Discours de Mme Louise Harel,
Présidente de l'Assemblée nationale du
Québec,
Présidente de l'Assemblée parlementaire de
la Francophonie**

Son Excellence, Monsieur de Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso et Vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,
Honorables députés,
Chères consœurs,
Distingués invités,

Au terme à cette rencontre, je voudrais d'abord saluer le président Kaboré, également Vice-président de l'APF et le remercier très chaleureusement pour son hospitalité et ses paroles d'encouragement.

Nous savons que nous pouvons compter sur lui pour que le Réseau des femmes parlementaires de l'APF ait les ressources nécessaires pour prendre son envol lors de la 29^e session ordinaire qui se tiendra à Niamey en juillet prochain.

Je voudrais transmettre nos salutations chaleureuses, nos remerciements sincères à Mme Chantal Campaoré, la première dame, et à Mme Adjoavi Kaboré, l'épouse du président Kaboré. Elles nous ont ravi par leur engagement, leur gentillesse et la familiarité de leur rapport à notre égard. J'adresse mes remerciements en votre nom à madame Hélène Robert, la présidente du comité directeur provisoire du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, pour son implication et sa ténacité.

Tous mes remerciements sont également transmis au personnel dévoué de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, sans oublier le personnel du Secrétariat général de Paris et de l'Assemblée nationale du Québec.

Toute notre gratitude également à nos conférencières, Marie-Élise Gbedo et Juliette Bonkougou, ainsi qu'aux contributions de chacune. Je suggère que les contributions présentées ici soient annexées au rapport général du séminaire. Je m'assurerai également que tous les textes du séminaire soient disponibles sur le site Internet de l'APF. Je vous salue toutes pour votre patience, votre bonne humeur, votre travail studieux.

Je propose d'ailleurs que nous nous inspirions dans nos relations entre femmes parlementaires de la Francophonie de la parenté de plaisanterie qui me semble une très belle philosophie de vie dans les rapports humains.

Mes remerciements les plus affectueux au nom de l'APF s'adresseront à notre compagne, la députée Viviane Compaoré. Elle a consacré son temps, son énergie et son talent pour faire de cette première rencontre des femmes parlementaires de la Francophonie, un tel succès d'amitié et de fraternité, que dorénavant, je prévois que nous ne pourrons plus nous passer de nous rencontrer.



L'idée d'un réseau de femmes parlementaires au sein de l'APF est née en Afrique à Yaoundé, au Cameroun, en 2000. Les statuts du Réseau ont été adoptés à la XXVIIIe Session ordinaire qui a eu lieu à Berne en juillet dernier. Ici, à Ouagadougou, nous pouvons nous féliciter de la tenue de ce séminaire qui a consacré, je crois, la véritable naissance du Réseau.

Justement et à cet effet lors du récent bureau de l'APF qui se tenait à Strasbourg en janvier dernier, il a été convenu, en plus de la rencontre statutaire du Réseau des femmes parlementaires lors des sessions ordinaires, de demander à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie de financer dorénavant une rencontre régulière des femmes parlementaires organisée par le Secrétariat général de l'APF. Il s'agit de rencontres prenant la forme d'activités d'information, de sensibilisation, de formation et de perfectionnement.

J'ai eu l'occasion également fin janvier, de concert avec le Secrétaire général parlementaire de l'APF, le sénateur Jacques Legendre, de rencontrer notre nouveau Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, qui a accueilli très positivement et très fraternellement ce projet de consolidation du Réseau des femmes parlementaire au sein de la Francophonie.

Pour faire taire ceux qui prétendent que les femmes sont des rivales, l'ont toujours été et le seront toujours, il nous faut démontrer une solidarité exemplaire dont nous nous savons toutes capables pour faire progresser la cause des femmes et celles de la paix, de la démocratie et du respect des droits de l'Homme.

À cet effet, toutes les femmes de la Francophonie, qu'elles soient originaires d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Europe ou des Caraïbes, ont quelque chose à apprendre de leurs sœurs. Elles ont des expériences originales à partager et des victoires singulières à célébrer.

Nous devons donner une cohérence à notre action et mettre l'ensemble de nos activités au service d'objectifs nettement définis, clairement évaluables et surtout durables.

À cet égard, en février 2000, lors d'une conférence de la Francophonie au Luxembourg, 55 délégations d'États et gouvernements adoptaient une Déclaration qui avait pour thème Femmes, pouvoir et développement. On y proposait des mesures en vue d'améliorer la situation socio-économique des femmes dans la perspective d'un développement durable.

La mise en œuvre de l'ensemble des recommandations avait été confiée au Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, par le canal de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, et en synergie avec les opérateurs directs et l'APF. Je m'assurerai de vous faire transmettre la Déclaration de Luxembourg et je me propose d'inscrire son suivi à l'ordre du jour de la réunion de Réseau des femmes prévue en juillet prochain, à Niamey au Niger.

Comme le déclarait le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, l'espace francophone est un espace de solidarité, solidarité autour d'une langue et des valeurs qu'elle porte; ces valeurs étant l'ouverture à l'autre et la promotion de la diversité culturelle et linguistique. Il faut dire non à l'usage d'une langue unique dans les instances internationales. Il s'agit d'une nouvelle forme insidieuse de domination et de contrôle. De la langue unique à la pensée unique, il y a là une dérive qu'il faut refuser.

Que puis-je ajouter à la synthèse complète que madame Campaoré vient de nous livrer?



Ce séminaire a été le lieu d'échanges très fructueux qui ont bien illustré l'ampleur de la tâche à accomplir pour être impliqué à part entière aux commandes des stratégies de développement. J'ai à l'esprit un certain nombre de propositions ou pistes de solutions mentionnées lors de nos ateliers et sur lesquelles j'aimerais insister.

D'abord, l'accès à la scolarisation et à l'éducation supérieure pour les filles est apparu comme un leitmotiv sur les lèvres de plusieurs. Pour y parvenir, il faut travailler sur plusieurs fronts :

- Celui d'un engagement ferme, par les autorités locales et surtout par la communauté internationale, à accroître, à quintupler en fait, les investissements dans des initiatives dédiées à la scolarisation et à l'alphabétisation des femmes et des filles en Afrique subsaharienne;
- Celui d'un examen proactif, comme nous l'ont proposé nos conférencières à l'ouverture de nos travaux, du projet de Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique;
- Celui d'une plus grande diffusion de la déclaration de Bamako appelant les gouvernements de la Francophonie à promouvoir l'État de droit notamment, et je cite, « l'égalité devant la loi des citoyens, femmes et hommes » ainsi qu'à reconnaître « le caractère inaliénable de la dignité et de l'égalité de valeur de tous les êtres humains » Puisque l'égalité des droits entre les sexes se répercute sur l'égalité du droit à l'éducation;
- Celui de l'investissement dans les infrastructures d'approvisionnement en eau, en combustible et en transport, réduisant ainsi les charges domestiques qui pèsent sur les femmes et les filles;
- Et celui de l'amélioration de la qualité des écoles et de l'enseignement, augmentant ainsi la volonté des parents d'instruire leurs filles.

À cet égard, l'ambitieux objectif du plan d'action du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique - NOPAPA ou NEPAD selon son acronyme anglais répandu - reconnaît l'importance de l'éducation des femmes aux articles 49 et 68. On y lit : « Promouvoir le rôle des femmes dans le développement socio-économique en renforçant leurs capacités dans les domaines de l'éducation et de la formation » et « Progresser vers l'égalité entre les sexes et habiliter les femmes en supprimant les disparités entre les sexes dans les inscriptions à l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 ». Il faut maintenant que ces bonnes volontés se matérialisent, aiguillonnées par la vigilance des femmes qui siègent dans les parlements et dans les gouvernements.

En matière de santé, il est capital de poursuivre cette mobilisation de l'opinion publique et des femmes en particulier à l'égard de la contamination au VIH/Sida, de maintenir l'approche de criminalisation de la pratique des mutilations génitales féminines et de sensibiliser tout ce qui entoure la maternité et la périnatalité de bonnes conditions d'hygiène. Lorsque j'ai appris que les grossesses d'une femme de moins de 20 ans présentent cinq fois plus de risques de décès de la mère, je souffre de savoir que ces jeunes mères meurent ainsi et pour leurs bébés qui sont plus enclins à souffrir d'une mauvaise santé et de malnutrition.

Il est tout aussi important de nous concerter toutes afin de triompher, au nom de la vie, du puissant lobby pharmaceutique qui prive des millions de personnes infectées par le VIH du recours aux médicaments génériques.



Il est prévu que le thème général de la X^e conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie qui se tiendra à Ouagadougou à l'automne 2004, soit celui du développement durable. Bien entendu, l'APF soumettra un avis aux chefs d'Etat et de gouvernement sur ce thème général comme d'ailleurs j'ai eu l'honneur de le faire en octobre dernier, lors du Sommet de Beyrouth sur le thème de la diversité culturelle. Sur ce prochain thème du développement durable, je pense qu'il faille retenir l'intégration de l'approche de genre dans les programmes et politiques environnementaux, les femmes étant intensément concernées par ces problèmes de par leurs responsabilités domestiques, les modes de consommation qu'elles adoptent et la gestion des ressources qu'elles exercent.

En regard du développement économique, devant le constat d'infériorité et d'inégalités criantes au détriment des femmes s'impose la nécessité d'intégrer une approche genre dans l'élaboration des politiques économiques et budgétaires.

Sans intrants, sans équipement, sans technologie, sans financement, sans commercialisation, sans transformation et au prix de très grands efforts humains, les femmes africaines souffrent de ne pouvoir assurer la pleine subsistance et la prospérité de leur nation. Il ne faut pas oublier, comme quelques unes l'ont noté, le triste rôle souvent déterminant des programmes d'ajustement structurel imposés par le FMI et la Banque mondiale. L'éminent économiste et prix Nobel d'économie 2001, Joseph A. Stiglitz, démontre dans son livre récemment traduit en français et intitulé *La grande désillusion*, les conséquences absolument dévastatrices de ces politiques restrictives sur le sort des populations du monde et les conditions de grande instabilité qu'elles ont créés. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le FMI a intégré une approche genre négative dans l'application de ses politiques puisque les pires effets se sont produits sur les conditions de vie des femmes africaines.

Il est vrai que le NEPAD représente un espoir. Mais pour que les résultats attendus de cette stratégie nouvelle pour l'Afrique soient au rendez-vous, il est primordial que les femmes parlementaires africaines et les institutions parlementaires auxquelles elles appartiennent, soient mises à contribution d'une manière proactive dans l'élaboration, l'application et l'évaluation de ce nouveau partenariat.

Parce que les femmes, en Afrique particulièrement, sont au cœur du développement de leur société, il est essentiel que les objectifs du NEPAD - qui sont, je le rappelle, promouvoir la paix et la sécurité, renforcer les institutions et la gouvernance, favoriser une gestion économique saine et un développement durable - tiennent compte des préoccupations et des besoins des femmes africaines. Il est primordial de veiller à ce que l'impact du NEPAD soit positif sur la participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Je voudrais citer ces paroles très fortes du Secrétaire général de la Francophonie, en 2000, au Luxembourg, lors de la conférence ministérielle de la Francophonie *Femmes, pouvoir et développement* : «Une société où la faculté d'imagination, le pouvoir d'imagination, le pouvoir de décision et la capacité d'action restent, d'abord, l'apanage des hommes, est une société condamnée à stagner. Car condamnée à n'imaginer qu'à moitié, à ne décider qu'à moitié, à n'agir qu'à moitié!»

Et il terminait en disant la Francophonie est mot qui s'accorde au féminin. Que la Francophonie désormais pense et agisse aussi au féminin.



**Discours de clôture de M. Roch Marc
Christian Kaboré,
Président de l'Assemblée nationale du
Burkina Faso,
Vice-président de l'Assemblée
parlementaire de la Francophonie**

Madame la Présidente de l'APF,
Excellences Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales et interafricaines,
Mesdames les séminaristes,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Nous voici rendu aux termes du séminaire de l'APF pour les femmes parlementaires d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Pour être une grande première dans l'espace francophone, le présent séminaire n'a pas moins permis de montrer la mesure de son importance et de son utilité pour la cause de la femme dans notre espace. C'est une raison supplémentaire pour féliciter et saluer l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour avoir pris cette initiative qui a permis aux femmes parlementaires de se retrouver et de se concerter.

Pendant trois jours donc, vous avez travaillé sur le thème suivant : « Les femmes africaines, actrices majeures du développement ». Ce thème est tout un programme. Dès l'ouverture de vos travaux, j'ai pu mesurer, à travers les échanges que j'ai eus avec Madame Harel et quelques unes d'entre vous, toute votre détermination à faire des propositions audacieuses en faveur de la parité et de l'intégration du concept genre dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans nos Etats.

Les conclusions de vos travaux qui viennent d'être portées à notre connaissance par la coordonnatrice générale du séminaire ainsi que la teneur des motions et recommandations qui viennent de nous être présentées, témoignent de la grande richesse de vos discussions et de votre commune volonté de promouvoir et de défendre les droits des femmes et leurs aspirations légitimes à la paix, à la démocratie, à la participation aux décisions concernant la vie de la Nation et la prospérité de nos Etats.

Madame la Présidente,
Mesdames les séminaristes,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Dans son discours prononcé à l'ouverture de ce séminaire, ma distinguée collègue, Présidente de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Madame Louise Harel a souhaité que vos travaux dégagent des « stratégies gagnantes » pour le difficile combat de l'émancipation de la femme. Je puis vous dire qu'il s'agit là d'une exigence d'aujourd'hui et de demain, si nous voulons vivre dans un monde de paix, de justice, de liberté et de progrès.



A la lumière des conclusions auxquelles vous êtes parvenues, comment ne pas saluer la pertinence de vos recommandations et vous réitérer notre disponibilité à soutenir leur mise en œuvre efficace, car il n'existe pas une autre alternative que de placer la femme au centre de nos réflexions et actions.

Madame la Présidente,

Votre présence et votre contribution remarquable à la qualité des travaux ont permis aux femmes parlementaires d'esquisser des solutions pérennes pour la réalisation desquelles nous devons tous nous engager : parlementaires, membres des exécutifs de nos pays respectifs, société civile, presse et surtout les femmes elles-mêmes. Car cela relève de l'évidence : sans une mobilisation et une unité d'action des femmes, rien de grand ne pourra se faire pour leur émancipation véritable.

En ma qualité de Président de l'Assemblée nationale du pays hôte de ce séminaire de l' APF, je voudrais me réjouir de ce que désormais ce séminaire de Ouagadougou prend date dans la détermination des femmes parlementaires de notre espace communautaire de la Francophonie à être des actrices majeures du développement dans nos sociétés.

Il serait souhaitable qu'à l'échelle de la Francophonie et partout où des initiatives ou des réformes législatives méritent d'être opérées pour assurer la promotion de la femme dans le développement, des mesures législatives concertées, perspicaces et adaptées soient prises conjointement. Car c'est ensemble que nous ferons avancer la cause de la femme et de l'humanité entière. Il reste à impliquer tous les partenaires de ce processus pour que toutes les attentes de ce séminaire soient comblées. Pour ce faire, je tiens à vous redire ma disponibilité et celle de l'ensemble des députés burkinabé à œuvrer dans ce sens.

En vous adressant une fois de plus les sincères remerciements de la représentation nationale du Burkina Faso pour le choix de Ouagadougou pour tenir ce séminaire, je souhaite un bon retour dans leur pays respectif à toutes les séminaristes venues d'Afrique, d'Europe et d'Amérique.

Je déclare clos, les travaux du séminaire des femmes parlementaires de l'APF de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Bonne fête du 8 mars.

Je vous remercie.





Texte final adopté

Séminaire parlementaire

sur

LES FEMMES AFRICAINES, ACTRICES MAJEURES DU DÉVELOPPEMENT

Ouagadougou (Burkina Faso) – 5 au 7 mars 2003

Nous, femmes parlementaires, participant au séminaire parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, tenu à Ouagadougou du 5 au 7 mars 2003, appuyons les prises de positions fortes de l'APF, concernant la résolution pacifique des conflits.

Ainsi nous soutenons la déclaration adoptée à l'unanimité par la commission politique réunie à Luxembourg du 3 au 5 mars devant les menaces de guerre en Irak.

Nous exprimons notre ferme attachement à l'instauration de la démocratie et de la paix en Afrique et notamment dans la sous-région.

Nous entendons en tant que femmes parlementaires, contribuer de toutes les manières qui nous soient possibles, y compris par le soutien à d'autres initiatives féminines, à la recherche d'une paix effective et à la résolution pacifique des conflits qui ont pour principales victimes les femmes et les enfants.



Annexes :
documents déposés par les
déléguées

Contribution de la délégation du Burkina Faso

INTRODUCTION

La population féminine du Burkina Faso est évaluée à 5 341 727 sur 10 312 609 habitants soit environ 52 % selon le recensement général de la population et de l'habitat de 1998. Les jeunes de moins de 20 ans représentent la moitié de la population avec une légère prédominance du sexe masculin : 6 032 876 jeunes dont 2 980 344 de sexe féminin et 3 052 532 de sexe masculin.

La situation socio-économique des femmes burkinabé s'inscrit dans le cadre général de pauvreté du pays. Quelque soit l'indicateur utilisé, le Burkina Faso est classé parmi les pays les plus pauvres du monde. Le fardeau de la pauvreté repose lourdement sur les femmes et est accentué par les effets de la mondialisation qui frappent durement les pays les moins avancés.

Malgré tout, les femmes constituent le pilier fondamental de nos sociétés et de nos économies, à travers les rôles importants qu'elles assurent dans les sphères domestique, communautaire et de la production singulièrement dans le secteur informel et concerne aussi bien les secteurs privés que publics. Elles y sont particulièrement dynamiques et prépondérantes.

La contribution des femmes à l'économie nationale est reconnue à tous les niveaux malgré le manque des données désagrégées par sexe qui permettent une juste appréciation de la situation. La participation de la femme se manifeste essentiellement dans les activités agropastorales.

Au plan politique, la situation de la femme burkinabé reste insatisfaisante malgré la ratification des conventions internationales, la déclaration des droits de l'homme et des peuples qui reconnaissent un statut d'égalité entre homme et femme quant à la participation à la vie publique et aux prises de décisions.

Les femmes ne bénéficient pas d'un statut à la hauteur de leurs responsabilités et de l'impact de leurs activités dans la vie économique et sociale. Tandis qu'elles rencontrent des difficultés de marginalisation dans nos communautés discriminatoires, à accéder aux services et aux avoirs dans un contexte de paupérisation accrue, les femmes burkinabé, créatrices et productrices, vivent leurs situations avec combativité, courage et dignité tout en étant les agents nourriciers et novateurs par excellence, détenant la clé du développement économique et durable de notre continent.

Le thème « femmes africaines actrices majeures du développement » est une interpellation de la conscience collective sur la situation de la femme et de la contribution qu'elle apporte et qu'elle peut apporter dans le processus de développement d'un pays et à l'instauration de la démocratie et de la paix entre les différents acteurs sociaux.

Afin de mieux cerner les différentes implications qu'inspire la réflexion sur ce thème, le présent document abordera tour à tour les aspects suivants du thème général :

1. femmes ,éducation et santé
2. femmes, développement économique, environnement et nouvelles technologies de l'information et de la communication
3. femmes, paix, démocratie et droits humains



Par ailleurs chaque sous thème s'articulera ainsi qu'il suit :

1. Description de la situation actuelle ;
2. Stratégies et mesures du gouvernement ;
3. Contribution et rôle possibles des femmes parlementaires ;
4. Perspectives et mesures complémentaires pour une meilleure efficacité des stratégies et mesures gouvernementales.

I – FEMMES, EDUCATION ET SANTE

Cette partie abordera successivement les composantes « femmes et éducation » puis « femmes et santé ».

1.1 Femmes et éducation

Le problème de l'éducation en général et de l'éducation des filles et des femmes en particulier constitue l'une des préoccupations du Gouvernement du Burkina Faso dans sa stratégie de lutte contre le sous développement.

1.1.1. Description de la situation actuelle

Depuis la Conférence Mondiale sur l'Education pour tous tenue à Jomtien en Thaïlande en mars 1990, la question de l'éducation des femmes et des filles est devenue une priorité pour bon nombre de pays en voie de développement, dont le Burkina et pour toute la communauté internationale. L'appréciation de la situation actuelle peut être faite à travers les indicateurs ci-après :

❖ Taux brut de scolarisation et situation dans l'enseignement supérieur

Les statistiques de l'année scolaire 2001-2002 font état en effet de :

43 % au primaire ;
12 % au secondaire et environ 1 % au supérieur.

Or les spécialistes en développement sont formels : aucun pays avec un taux brut de scolarisation inférieur à 49 % ne saurait prétendre à un décollage.

La scolarisation au niveau des femmes est encore plus dramatique, bien qu'elles constituent la majorité de la population. Sur un effectif total de 217 176 élèves en 2001-2002, nous dénombrons seulement 86 691 filles soit 41,29 %. Au niveau des redoublants, sur 56 011 élèves on dénombre 22 871 filles soit 40,83 0/0.

Au niveau de l'enseignement supérieur, sur un total global de 15 535 étudiants seulement 3 946 sont des filles soit 25,40 %. Sur 2 754 redoublants on compte 656 étudiantes soit 23,81 %.

❖ Infrastructures scolaires

Après la suppression des internats partout où il y en avait, l'Etat n'est plus en mesure de répartir de façon judicieuse au plan national, les élèves admis au concours d'entrée en 6^{ème} et en 2^{nde}. La distance devient alors un frein à la scolarisation des élèves (et particulièrement de la jeune fille) éloignés de l'établissement et qui n'ont pas de tuteur.



1.1.2 Stratégies et mesures gouvernementales

❖ Politique éducative du gouvernement

L'enseignement secondaire regroupe 496 établissements dont 251 publics, 245 privés en 2001-2002. Ces établissements sont répartis dans treize directions régionales toutes dirigées par des hommes.

Certaines mesures de discrimination positives ont été prise pour réduire les disparités entre les garçons et les filles dans le système éducatif burkinabè.

Ce sont :

- la scolarisation des filles ;
- la création de la direction de la promotion de l'éducation des filles ;
- l'élimination des stéréotypes sexistes des manuels scolaires ;
- la rénovation des contenus des manuels ;
- la distribution gratuite de fournitures scolaires ;
- l'octroi de bourses aux filles en priorité.

A l'exception de la région du centre dont les limites administratives recoupent celles de la province du Kadiogo, chaque direction régionale regroupe un certain nombre de directions provinciales créées par décret mais non encore pourvues en responsable de direction.

❖ Carte scolaire

Les établissements d'enseignement secondaire publics comme privés sont concentrés surtout dans les grandes villes telles que Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Banfora, Dédougou etc., où l'on rencontre au 1^{er} cycle des classes pléthoriques de plus de 120 élèves quelquefois alors que ailleurs l'on assiste à des effectifs dépassant rarement trente élèves même en classes de 6^{ème}. C'est le cas par exemple dans les établissements des régions de l'Est, du Sahel et ceux des zones rurales de façon générale. Grâce aux recrutements parallèles dans ces zones des établissements parviennent à enregistrer des effectifs somme toute appréciables mais avec une faible proportion de filles.

❖ Déconcentration des établissements

L'état de pléthore qui prévaut dans les grandes villes dans les classes de premier cycle, surtout au niveau des établissements d'enseignement public illustre l'insuffisance des infrastructures scolaires publiques où les parents d'élèves se rendent d'abord à cause de leur coût préférentiel. Les établissements privés, souvent en nombre supérieur, n'enregistrent pas la même affluence. Ils sont le dernier recours la plupart du temps quand les parents d'élèves n'ont plus le choix.

Pour freiner l'affluence des élèves vers les établissements publics des grands centres urbains et favoriser le rapprochement de l'enfant scolarisés au secondaire de son domicile, l'Etat a entrepris d'ériger dans chaque département au moins un collège d'enseignement général. Ainsi 241 départements sur 350 disposent d'au moins un CEG en 2001-2002 .



Les lycées ne sont plus le monopole des chefs lieux de province, ils s'ouvrent aussi de plus en plus dans des départements. C'est ainsi que la distance moyenne qu'il était donné à un élève de parcourir entre son domicile et son établissement qui était de 64 km en 1996 est ramenée à 20 km en 2003. Cela a sans aucun doute contribué à l'augmentation du taux de scolarisation de façon générale et celui des filles en particulier. Les parents leur préfèrent généralement les garçons quand avec l'éloignement ils se voient obligés de choisir.

❖ **Suppression des internats**

Dans le souci d'accroître les capacités d'accueil le Gouvernement a, entre autres, procédé à la transformation des dortoirs en salles de classe. Cette mesure a eu pour conséquence de limiter la répartition des élèves loin de leurs familles et de favoriser leur affluence dans les grands centres urbains avec l'espoir de trouver à défaut d'un membre de la famille, un tuteur ou un logement à prendre à plusieurs pour pouvoir en supporter le coût. Malheureusement la mesure a également eu pour conséquence la limitation de la scolarisation des filles beaucoup plus fragiles dans ces conditions.

Pour faire face au problème de logement d'élèves non résidents dans les localités où existe un établissement d'enseignement secondaire, des initiatives diverses ont été prises par les Associations de Parents d'Elèves et qui ont consisté, entre autres, à la construction de foyers d'accueil. Ces foyers actuellement sont en nombre dérisoire si bien que leur impact sur la scolarisation des filles en particulier et des enfants scolarisables au secondaire est toujours négligeable. C'est dans l'état actuel des choses un pis-aller.

Mais il faut se féliciter de la politique de l'Etat consistant à favoriser l'organisation des parents d'élèves en partenaires dynamiques et incontournables dans le développement de l'enseignement secondaire.

❖ **Cantine scolaire**

Pour favoriser les chances de succès de l'élève, le gouvernement a rendu possible l'existence systématique de la cantine scolaire dans tout établissement d'enseignement secondaire public qui en fait la demande. Les bénéficiaires des prestations des cantines scolaires sont les élèves boursiers et tous les élèves qui le désirent moyennant une somme variant entre 75 francs et 100 francs.

❖ **Discrimination positive à l'endroit des filles**

En réservant le bénéfice de la bourse aux seules filles tant qu'elles en remplissent les conditions, le gouvernement a voulu ainsi favoriser la croissance du taux de leur scolarisation au secondaire et leur succès scolaire. Depuis la rentrée scolaire 2000-2001, il est malheureusement mis fin à l'octroi de bourse aux élèves admis à l'enseignement secondaire.

❖ **Mise en place de structures d'appui**

La Commission nationale pour l'Education des Filles au secondaire et au supérieur (CNEFSS) que le Gouvernement a mise en place participe avec le Centre international d'Education de Filles et de Femmes en Afrique (CIEFFA) de la volonté de l'Etat de favoriser l'accroissement du taux de scolarisation et de réussite des filles et des femmes dans le système éducatif. C'est d'ailleurs dans cet ordre d'idées qu'il favorise aussi les filles en leur réservant au niveau de l'enseignement technique 60 % des places dans les établissements techniques et 60 % des chambres dans les cités



universitaires.

❖ Octroi de crédits aux femmes

Si l'octroi de crédits aux femmes à des conditions préférentielles s'inscrit dans le cadre stratégique global de lutte contre la pauvreté, cette mesure, en aval, contribue à augmenter le taux de scolarisation par l'accroissement des capacités financières de la mère de famille beaucoup plus sensible et plus concernée par l'éducation des enfants dont les filles.

1.1.3 Contributions et rôles possibles des femmes parlementaires dans la mise en œuvre des stratégies gouvernementales pour l'éducation des femmes

Dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies et mesures gouvernementales les femmes parlementaires peuvent jouer des rôles et apporter leurs contributions :

- Elles peuvent veiller, entre autres à ce que dans les structures administratives telles que les directions régionales du Ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique les femmes ne soient pas absentes. En effet face aux problèmes de l'éducation des femmes, elles s'investiront à trouver et à proposer des stratégies plus à même de les résoudre.
- Elles veilleront à promouvoir l'éducation des filles et leur protection par des mesures spécifiques.
- Les femmes parlementaires veilleront aussi à s'impliquer suffisamment dans le travail de sensibilisation de la population afin de favoriser la scolarisation des filles notamment partout où existent des résistances liées à des pesanteurs socioculturelles ou économiques.
- Les femmes parlementaires veilleront à ce que lors des sessions, il soit question au moins une fois l'an de l'éducation des filles pour tirer les leçons qui s'imposent.
- Les femmes parlementaires peuvent également :
 - développer des initiatives pour soutenir les filles en difficulté de scolarisation dans les villages, départements et communes.
 - sensibiliser les populations à la base afin qu'elles adhèrent, et s'approprient les différents programmes de développement de l'éducation.

1.1.4- Perspectives et mesures complémentaires nécessaires pour une meilleure efficacité des stratégies et mesures gouvernementales.

Pour une meilleure efficacité des stratégies et mesures gouvernementales les propositions suivantes peuvent être retenues :

- l'élaboration effective de la carte scolaire ;
- la poursuite de la politique éducative : « un département un CEG » ;
- la réduction au maximum de la distance moyenne séparant l'établissement des élèves de leur domicile ;
- la poursuite d'une étude spécifique des zones de résistance à la scolarisation des filles ;
- la multiplication des foyers d'accueil ;



- l'ouverture d'établissements exclusivement réservés aux filles ;
- le plaidoyer pour l'institution des internats pour filles.

1.2 Femmes et santé

1.2.1 Description de la situation actuelle

Le pays fait face à de sérieux problèmes de population et de santé. Le taux de mortalité maternelle varie entre 484 pour 100 000 naissances vivantes (EDS 1998) et 910 pour 100 000 naissances vivantes (OMS, 1990). Le taux de mortalité infantile est de 115 pour 1000.

Le taux de prévalence contraceptive globale est estimé à 6 % pour l'ensemble du pays avec une disparité entre les zones rurales et les zones urbaines, au détriment des zones rurales. Les infections à VIH/SIDA et les IST connaissent une recrudescence rapide. La prévalence du VIH est estimée actuellement à 6,5 % en 2002 alors que le taux de séroprévalence dans le groupe des femmes enceintes était de 8,3 % à Ouagadougou en 1994 et de 9,6 % à Bobo en 1996. Tout ceci démontre l'ampleur des problèmes vécus par la population et plus particulièrement par les femmes et les enfants.

Au demeurant, l'état de santé est intimement lié aux systèmes de prestations et d'accès aux services mis en place. La qualité des prestations et des sous systèmes participent à leur utilisation par les bénéficiaires. C'est pourquoi le développement du système de santé a mis l'accent sur la décentralisation avec la mise en place de 11 régions sanitaires et de 53 districts, de centres médicaux avec antennes chirurgicales (CMA) et de centres hospitaliers régionaux (CHR).

Par ailleurs, des travaux indiquent que 31 % des avortements sont provoqués et que 50 % des filles qui ont pratiqué l'interruption de grossesse l'ont fait avant l'âge de 20 ans. Cette situation va de pair avec une faiblesse de la prévalence contraceptive chez les adolescents et les jeunes. Les résultats de l'EDS 98 montrent une prévalence contraceptive de 2,4 % et de 7 % chez les adolescents et les jeunes de 15-19 ans et de 20-24 ans.

1.2.2 Stratégies et mesures du gouvernement pour résoudre

❖ Renforcement de l'appareil institutionnel et la décentralisation

Plusieurs institutions publiques et privées sont impliquées dans la mise en œuvre des politiques et programmes de santé de la reproduction (SR). Elles évoluent aujourd'hui dans un contexte national où la décentralisation est devenue une véritable politique nationale. En lieu et place d'une déconcentration il faut une véritable décentralisation avec tout ce qu'elle implique comme transfert de compétences décisionnelles par une matrice de ressources surtout humaines et financières, un accès plus équitable entre les hommes et les femmes y compris la jeune fille, entre les populations rurales mal desservies et les populations urbaines mieux servies. La recherche d'un accès équitable aux services s'accompagne d'une amélioration de la qualité des services (normes et standards, services spécifiques de conseils pour les jeunes, disponibilité des médicaments et consommables médicaux, révision des programmes de formation...).



❖ IEC/Plaidoyer

Malgré l'importance de cette approche, on note cependant l'inexistence d'une stratégie nationale de plaidoyer visant particulièrement la Santé Reproductive. La conférence internationale sur la population et le développement (CIDP) ayant par ailleurs défini en 1994 au Caire, un contenu nouveau et plus dynamique de l'IEC en matière de population à savoir le plaidoyer, sa portée n'en est que plus renforcée. En IEC, l'objectif à atteindre est de promouvoir des comportements favorables à la Santé Reproductive.

Il faut par conséquent, faire en sorte que les individus et les collectivités puissent bénéficier de bonnes connaissances sur la Santé Reproductive et ce par des programmes qui soutiennent les changements de comportements et prônent de nouvelles attitudes souhaitées dans le domaine de la Santé Reproductive.

La démarche touchera tous les partenaires de l'action sanitaire et plus particulièrement les jeunes, dès le stade de la pré-adolescence. Quant à l'homme sa place dans nos familles, son rôle dans nos sociétés font que désormais sa participation est décisive pour le succès des programmes de la Santé Reproductive.

L'importance spécifique du plaidoyer relève du fait qu'il permet de souligner les caractéristiques des problèmes de la Santé Reproductive et présente les responsabilités en terme d'engagement possible pour mobiliser les différents partenaires. Il s'agit principalement des communautés, des leaders d'opinion, les ONG et autres associations, des décideurs politiques.

Au centre du plaidoyer il y a la problématique de la Santé Reproductive qui se traduit par, l'identification du problème à résoudre, la recherche de solution, la détermination des moyens de mise en œuvre, le cadre institutionnel de l'action. A tous ces stades du processus décisionnel et de l'action en faveur de sa santé, la communauté doit être associée.

Dans un pays comme le Burkina Faso où la prise en charge de la Santé Reproductive des populations occupe de plus en plus une place centrale dans les politiques de santé, le plaidoyer est une approche principale pour rechercher un consensus autour du phénomène et des mesures en sa faveur.

❖ L'habilitation de la femme

L'importance numérique des femmes dans la population Burkinabé (52 %) et la gravité des dangers et des menaces qui les assaillent requièrent un vigoureux plaidoyer en leur faveur.

Ainsi, la reconnaissance des droits de la femme et des jeunes filles et la prise en compte de leurs besoins spécifiques à travers des actions particulièrement ciblées concourront à endiguer voire enrayer les obstacles actuels au plein accès de la femme aux prestations de services de santé de reproduction.

Parmi ces droits, il y a la nécessité de donner plus de pouvoir aux femmes. On sait en effet que l'un des obstacles majeurs à l'amélioration de la santé des femmes sur le plan de la sexualité et de la reproduction est avant tout leur statut qui ne leur accorde que peu de pouvoir de décision.



❖ Renforcement de la collaboration intersectorielle et du partenariat

Il existe des structures de collaboration intersectorielle dont les capacités sont cependant limitées du fait de la non responsabilisation de tous les secteurs de développement. Très souvent ces structures dépendent d'un seul département ministériel.

En conséquence de ce qui précède et en tenant compte des insuffisances constatées en terme de résultats obtenus, il faut renforcer la collaboration intersectorielle entre les services publics, entre ceux-ci et le privé, les ONGs en ce qui concerne la formulation, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la coordination des politiques et programmes de Santé de la Reproduction (SR). La promotion de la collaboration intersectorielle s'accompagnera d'une redéfinition de nouveaux rapports de partenariat entre les principaux acteurs.

❖ Promotion de la recherche en santé

Dans le cadre des programmes nationaux de SR, plusieurs questions ne sont pas suffisamment expliquées. Par ailleurs la recherche pour être efficace et surtout pertinente doit prendre en compte les véritables préoccupations des communautés.

Cette vision de la nature de la recherche et de sa place dans le développement des politiques de SR correspond aux nouvelles orientations qu'inspire la recherche en santé et développement dont la base est une synergie autour du trépied « Communauté- Chercheurs-Décideurs ».

Il faut partir des besoins des communautés et du système national de santé, et faire en sorte que les résultats obtenus soient diffusés, et utilisés pour accroître l'impact de la recherche sur la politique de santé et améliorer l'efficacité de l'action sanitaire.

Aussi, la recherche sur la SR s'intéressera à des questions relevant de plusieurs domaines et disciplines. Des efforts particuliers doivent être déployés pour mieux appréhender, les meilleures stratégies d'implication des groupes cibles, notamment les jeunes et les hommes dans la mise en œuvre de politique de SR, les meilleures formes de décentralisation pour un plus grand accès géographique et financier, un accès équitable aux services de santé reproductive.

De même, la reconnaissance des droits de la femme et la prise en compte de ses besoins spécifiques à travers des actions particulièrement ciblées concourront à endiguer voire enrayer les obstacles actuels divers au plein succès de la femme et de la jeune fille aux prestations de services de santé de reproduction.

1.2.3 Contributions et rôles possibles des femmes parlementaires dans la mise en œuvre des stratégies et mesures gouvernementales

- Contribuer à faire passer des lois en faveur des femmes en matière de santé reproductive
- Contribuer à sensibiliser les populations sur toutes questions relatives à la santé de la reproduction en faveur de la femme.



1.2.4 Perspectives et mesures complémentaires nécessaires pour une meilleure efficacité des stratégies et mesures gouvernementales

Œuvrer à la mise en place d'un dispositif juridique concourant à la création d'un fonds de solidarité VIH/Sida où tout citoyen contribuera à la prise en charge des PVVIH (par exemple 100 F/mois par personne et par mois).

II – FEMMES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENT ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Au Burkina Faso, la population féminine est plus importante que celle des hommes. Dans la tranche de la population active, le sexe féminin représente 54 % (MARA, 1995) en considérant les activités domestiques non prises en compte dans les statistiques nationales. En effet les femmes constituent le pilier fondamental de nos sociétés à travers les rôles importants qu'elles assument dans les sphères productive où elles y sont particulièrement dynamiques et prépondérantes

Tandis qu'elles rencontrent des difficultés de marginalisation des problèmes discriminatoires, à accéder aux services et aux avoirs dans un contexte de paupérisation accrue, les femmes burkinabé, productrices et reproductrices, nourricières et novatrices, vivent leurs situations avec combativité, courage et dignité tout en étant les agents économiques par excellence. L'égalité et la pleine participation de la femme à la vie civile culturelle, économique, politique et social aux niveaux national, régional, international et l'élimination de toutes sortes de discriminations fondées sur le sexe sont des objectifs prioritaires pour atteindre le développement économique et durable de notre continent.

2.1. Description de la situation actuelle

2.1.1. Place de la femme dans la production et le développement

Le Burkina a enregistré au cours des cinq dernières années des performances macro-économiques satisfaisantes. En effet, le Produit Intérieur Brut (PIB) a enregistré un taux de croissance de l'ordre de 5 % en moyenne durant la période 1995-1999. L'économie burkinabé repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage qui contribuent pour 37,2 % au Produit Intérieur Brut du Pays (PIB). Plus de 90 % de la population vivant en milieu rural tire ses moyens de subsistance de l'exploitation de la terre et des autres ressources naturelles de l'environnement (eau, forêt, pâturage).

Cependant, l'activité productive souffre de sa forte dépendance par rapport à des facteurs exogènes comme la pluviométrie, l'enclavement du pays, le peu de ressources naturelles disponibles et enfin, une faible diversification de la production. La conjonction de ces facteurs alliée à une dégradation croissante des ressources naturelles et à la pression démographique accentue l'aggravation des résultats de l'économie agricole.

➤ En milieu rural

Environ 83 % des femmes rurales participent aux travaux agricoles et 6,33 % pratiquent l'élevage dont les produits et revenus dégagés assurent la survie des ménages, l'accès aux soins de santé et à l'éducation.



Les femmes participent à hauteur de 70 et 75 % aux travaux des cultures vivrières, mais leur production est sensibilisation inférieure (de l'ordre de 10-15 % en moyenne) à celle des hommes. Pourtant le potentiel dont elles disposent est considérable eu égard au déséquilibre qui existe actuellement entre hommes et femmes dans l'accès aux ressources économiques productives et leur maîtrise. En tirant profit de ce gain potentiel de productivité et grâce à une amélioration de la situation des femmes notamment des femmes agricultrices, il serait possible d'augmenter fortement la production vivrière du pays et l'on réduirait ainsi sensiblement l'insécurité alimentaire : à l'exemple de Nagbila, lauréate du prix de Hunger project.

Malheureusement et de façon générale, les femmes rurales restent confrontées à de nombreuses difficultés à différents niveaux à savoir :

❖ **L'accès à la propriété foncière**

En dehors des zones de forte pression démographique, les femmes peuvent disposer de petits lopins de terre pour leurs champs individuels. Généralement, ce sont des terres de moindre qualité ou celles laissées en jachère. Si elles ont une certaine sécurité sur les parcelles attribuées par leurs maris, il n'en est pas de même de celles empruntées à d'autres propriétaires ; celles-ci pouvant être retirées à tout moment. Certaines activités des projets de développement sont confrontées à ce problème foncier.

Les terres exploitées par les femmes sont généralement d'aménagement difficile et de petites superficies : la moyenne des exploitations agricoles des femmes chefs de ménage est de 0,25 ha contre 2,5 ha pour les hommes. Selon le rapport sur le développement humain durable de 1998, seulement 6 % de femmes sont propriétaires de terre en zone rurale. Il en est de même des terres irriguées des projets d'aménagement agricole où les chefs de ménages hommes sont propriétaires, quand ils n'en sont pas les seuls bénéficiaires. La Réorganisation Agraire Foncière initiée par les autorités vise à éliminer toute forme de discrimination. Mais la survivance des traditions dans la gestion du patrimoine foncier, notamment en zone rurale, continue de porter préjudice à la femme qui est considérée comme doublement étrangère. En effet, elle a un statut d'étrangère, aussi bien dans sa famille (parce qu'appeler à la quitter) que chez son mari (car venant d'ailleurs).

Et pourtant, elle est l'agent économique par excellence car jouant un grand rôle dans la gestion des ressources naturelles, dans l'approvisionnement (bois, eau, fruits, feuilles,...), dans la transformation des produits agricoles. Elles en assure également la commercialisation.

Bien que les femmes soient responsables en premier lieu de gérer les ressources, elles n'en n'ont généralement pas le contrôle.

Tenant compte de cette situation, les femmes parlementaires soutenues par la composante « femme en politique » du projet Droit et citoyenneté des femmes en Afrique francophone sont engagées dans un plaidoyer en faveur de la sécurisation foncière des femmes.

❖ **L'accès aux équipements et aux intrants**

L'équipement de l'exploitation familiale est disponible très tardivement pour les femmes et la taille de leurs parcelles ne justifie pas un équipement individuel. (il y a des cas où des femmes ont acquis des équipements pour leurs champs collectifs ou individuels, les ont mis en location et sont ainsi arrivées à les rentabiliser). Même du temps où les services techniques décentralisés assuraient l'approvisionnement en intrants, les femmes en ont eu très peu accès par manque d'information.



En effet, les données du rapport sectoriel «Femmes, Agriculture et Développement Rural» du Ministère de l'Agriculture (MARA) réalisée en 1995, montre que le labour à traction animale se fait pour 25 % dans les champs des hommes et seulement 17 % dans les champs des femmes. Les semences améliorées sont seulement utilisées par 9 % des exploitants agricoles, principalement des hommes.

Avec le désengagement de l'Etat et le transfert des fonctions d'approvisionnement aux organisations paysannes et aux privés, les difficultés se multiplient car au manque d'information s'ajoutent l'insuffisance de diffusion des textes, l'absence de points d'approvisionnement rapprochés et le problème de capacité des femmes à effectuer des démarches.

❖ **L'accès au crédit**

Les difficultés d'accès aux financements sont plus accentuées chez les femmes. La création du Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (F AARF) et d'autres structures de crédit ont amélioré sensiblement l'accès des femmes au crédit, même si la couverture géographique est faible. Les questions qui demeurent sont relatives à la faiblesse des montants accordés, aux modalités jugées inadaptées à la nature de l'activité, aux problèmes de garanties, au manque d'information sur les différentes opportunités qui existent, à l'absence de mécanisme d'accompagnement, aux pesanteurs socioculturelles.

A ces difficultés s'ajoutent d'autres non moins importantes que sont l'accès à l'éducation formelle et non formelle, l'accès aux soins de santé et à une bonne alimentation, l'accès à un emploi rémunérateur et enfin la participation à la prise de décision.

Malgré ce constat, plusieurs facteurs sont favorables à la promotion des femmes rurales parmi lesquels on peut citer :

- un contexte politique et institutionnel favorable, avec la création du Ministère de la Promotion de la Femme ;
- la multiplicité des ONG et associations féminines et l'intérêt des structures nationales et internationales d'appui aux actions des femmes ;
- le désir ardent des femmes pour un avenir meilleur grâce à leur implication accrue à toutes les étapes du développement économique social et culturel.

➤ **En milieu urbain**

En milieu urbain, le statut social de la femme est de plus en plus lié à son niveau d'instruction (la place des femmes intellectuelles y est plus perceptible), à l'origine familiale (la différenciation sociale entre les femmes y est plus sensible) et au type d'activités.

C'est le lieu de concentration des femmes intellectuelles, fonctionnaires et entrepreneures mais aussi des petites commerçantes, vendeuses et artisanes. Les femmes en milieu urbain demeurent cependant en grande majorité dans le secteur informel (90 % environ) avec un niveau d'instruction généralement faible. Il s'agit de stratégie de survie dans le but d'assurer un meilleur devenir à la famille. Les femmes acquièrent plus d'autonomie et « d'empowerment » et projettent ainsi une image plus positive d'elles mêmes.

Mais les revenus provenant de ces activités sont loin de satisfaire leurs besoins fondamentaux, leurs activités se limitant presque exclusivement aux marchés locaux et de ce fait échappent aux circuits nationaux et internationaux de commercialisation.



Pour mener leurs activités, les femmes ont besoins de capitaux. Cependant, de nombreux types de prêts leur sont inaccessibles, les banques et les organismes de crédit les considèrent comme des clients à risques. N'étant pas propriétaires, elles ne disposent pas des garanties habituellement exigées.

Malgré ces difficultés, l'esprit d'entrepreneuriat en a poussé plusieurs d'entre elles à créer des sociétés, des industries agroalimentaires entre autres (de petites unités laitières, des unités de transformation des céréales), qu'elles dirigent et gèrent.

Scolarisées ou non, les femmes sont devenues des opératrices économiques de premier plan à l'échelle nationale et parfois internationale. Cela témoigne de leur capacité d'innovation et de création.

En matière d'emplois, les femmes sont présentes dans tous les services publics qui composent l'administration et ce en dépit des obstacles de tous ordres auxquels elles sont confrontées.

En effet si pendant longtemps, la femme burkinabé a été confinée dans ses rôles traditionnels de mère et d'épouse, aujourd'hui on note une omniprésence de la femme dans toutes les branches d'activités, de la haute sphère de l'administration au bas de la hiérarchie administrative en passant par les situations intermédiaires (elles sont généralement regroupées dans les catégories moyennes-(cadres moyens, agents d'exécution) et constituent en moyenne un peu plus de 23 % des effectifs). On note cependant qu'en dix ans, l'effectif des femmes est passé de 8 431 à 13 331.

La persistance du difficile accès des femmes à l'emploi en milieu urbain est dû au déficit d'information sur les opportunités d'emploi, à la faible création des entreprises pour cause de crise économique et de difficile accès aux financements, à la faible qualification de chercheurs d'emploi du fait de l'inadéquation du système d'éducation par rapport aux besoins du marché de l'emploi..

2.1.2 Place de la femme dans la gestion de l'environnement

Le Burkina Faso dispose d'un potentiel en ressources naturelles qui est menacé par des sécheresses récurrentes et la surexploitation. Il devient de plus en plus évident que les femmes et les hommes ont des attentes, des motivations et des besoins différents envers l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles. En effet, force est de reconnaître que la crise environnementale actuelle en Afrique et la pauvreté récurrente des femmes ne sont que des phénomènes très liés. Il est indéniable que la vie des femmes est inséparable des réalités écologiques.

Le débat sur l'environnement a dans ses débuts ignoré les femmes. Les politiques globales ainsi que les mesures de préservation de l'environnement ne tenaient pas compte des femmes ou leur réservaient une place très réduite. Au Burkina Faso par exemple, l'approche classique des populations dans le domaine de la foresterie suite aux années de sécheresse de 1973-1974, a minimisé l'encadrement féminin alors que les femmes sont quotidiennement en prise avec les ressources de l'environnement pour la satisfaction des besoins énergétiques, alimentaires et socio-économiques de la famille.



D'une manière générale, elles jouent un rôle important dans la gestion des ressources naturelles (terre, ressources forestières, eau et ressources animales). Elles assurent avec les enfants l'approvisionnement des familles en combustible ligneux et en eau potable. Ce sont elles qui exploitent et transforment les produits de cueillette qui entrent dans l'alimentation familiale, procurent des revenus ou sont utilisés à des fins médicinales.

De ces produits forestiers non ligneux exploités, l'amande de karité est celui qui présente une importance économique considérable. L'étude de la filière karité, réalisée en 1994, estime à 4 millions le nombre de femmes rurales qui collectent -les noix de karité. On estime à 30 000 tonnes la quantité d'amandes qui rentre annuellement dans le circuit de commercialisation traditionnel pour produire 6 000 tonnes de beurre de karité localement consommé. Le reste de la production soit 40 000 à 50 000 tonnes d'amandes est exporté vers l'Europe.

Les efforts progressifs en matière d'implication des femmes dans la gestion de l'environnement, leur ont permis de bénéficier du renforcement des capacités techniques et organisationnelles, pour s'engager davantage dans la lutte contre la désertification par des actions de restauration des sols, de reforestation, d'économie d'énergie domestique, d'aménagement des forêts, de gestion de l'eau, d'agroforesterie, de protection de la végétation, etc.

Cependant, la persistance de la désertification se traduisant par une dégradation accélérée des ressources naturelles, entraîne des conséquences très éprouvantes pour la femme burkinabé. Ces conséquences se manifestent par certaines difficultés notamment :

❖ **L'accès à la terre**

Pour la réalisation et la sécurisation des actions forestières qu'elles soient collectives ou individuelles.

❖ **L'accès aux ressources énergétiques.**

Les enquêtes participatives menées dans le cadre du profil de la pauvreté ont révélé que le bois est la principale source d'énergie domestique pour la cuisine. 88 % de la population recourt au bois (91 % en milieu rural et 77 % en ville) pour leur approvisionnement en énergie.

L'éloignement grandissant des zones d'approvisionnement en bois de chauffe, tant des centres urbains que des villages, entraînent une augmentation constante des prix des combustibles ligneux en ville et une accentuation de la corvée bois de chauffe pour les femmes en milieu rural.

❖ **L'accès aux produits forestiers non ligneux**

La désertification réduit dramatiquement les possibilités de cueillette de plantes médicinales, de légumes, de fruits et de matières premières pour l'artisanat. Les principales victimes sont les femmes et les couches pauvres des populations rurales. Le cas du karité est illustratif avec un tonnage en baisse constante d'année en année depuis 1992.



❖ **L'accès à l'eau potable**

La perception de l'accès à l'eau potable est bien différente entre les populations urbaines pauvres et celle du monde rural (enquête sur le profil de pauvreté, 1996). Les unes analysent la question à partir de l'aspect coût et du mode d'approvisionnement, tandis que les autres ont une perception très globalisante et systématique. Pour les ménages ruraux où la corvée de l'eau est essentiellement assurée par les femmes, il est surtout question de l'eau tout court.

En effet, le manque d'eau occasionne des efforts considérables de parcours de longues distances à sa recherche et les contraint souvent à assurer la satisfaction des besoins de leurs familles en eau insalubre.

❖ **Des manifestations sur la santé physique et morale et les conditions socio-économiques de la femme**

D'après une étude de l'UICN réalisée en 1996, ces manifestations sont entres autres :

- une fatigue générale et diverses courbatures ;
- une malnutrition et un dépérissement physique ;
- une augmentation du temps de travail ;
- une diminution du pouvoir d'achat de la femme et une plus grande responsabilité des femmes dont les maris émigrent.

2.1.3 Femmes et Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC)

On assiste depuis 1991, avec le printemps de la démocratie, à l'émergence :

- d'une presse plurielle au Burkina Faso, en particulier la création d'organes de presse privée ;
- de journaux dans les langues nationales édités par les associations et ONG féminines ;
- la création du Conseil Supérieur de l'Information (CSI).

Les principales contraintes des femmes sont :

- Les difficultés d'accès aux NTIC
- L'image peu valorisée de la femme
- La faible représentativité des femmes dans les organes de presse et les structures de décisions.

Les nouvelles technologies d'information et de communication peuvent être de puissants leviers de changement et de pression.

Les médias doivent être largement utilisés pour les activités de plaidoyer et la prise de conscience de la société. Il faut donc soutenir et étudier plus en profondeur le rôle puissant et positif que les médias peuvent jouer dans l'émancipation des femmes et dans l'égalité des sexes. En effet, les difficultés que les femmes rencontrent à s'épanouir en tant que personnes dans la sphère familiale, économique et sociale sont aggravées par le faible accès qu'elles ont aux canaux d'information (presse écrite, radio, télévision, téléphone, Internet...). Elles souffrent donc d'une sous information qui favorise la méconnaissance de leurs droits et surtout des moyens (juridiques, économiques, associatifs,...) dont elles disposent pour les faire valoir.



L'accès aux médias dans les zones urbaines est plus aisé. Même en zones urbaine, seules quelques unes ont accès aux canaux modernes de l'information.

En milieu rural, plusieurs facteurs font que la plupart des femmes n'ont accès qu'à une partie de l'information (cette information peut ne pas être pertinente) du fait du taux élevé de l'analphabétisme, de la faible disponibilité temporelle d'écoute (compte tenu des multiples activités qu'elles doivent exécuter quotidiennement) qui les exclut de l'accès aux supports écrits et oraux.

La programmation des émissions susceptibles d'intéresser les femmes ne tiennent pas compte de la disponibilité des femmes. La couverture des canaux modernes d'information manque par ailleurs de décentralisation et n'est pas adapté aux besoin des femmes.

Conscientes des difficultés de communication et d'accès à l'information auxquelles sont confrontées les femmes et convaincues que leur participation est indispensable au développement humain durable, les autorités ont fait de la promotion des nouvelles technologies d'information et de la communication une composante essentielle de leurs politiques de développement.

2. 2. Stratégies du gouvernement

Depuis la proclamation de l'année internationale de la femme en 1975, les différents régimes qui se sont succédés au Burkina Faso ont multiplié les efforts pour prendre en compte la «dimension femme» dans le processus de développement économique et social. Toutefois, c'est le deuxième Plan Quinquennal de Développement Populaire 1991-1995 qui précisera ce qui suit : *« Eu égard à l'importance numérique des femmes ainsi qu'à leur rôle prépondérant dans l'activité économique, il sied de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie globale pour leur pleine participation et épanouissement dans le processus de développement ».*

C'est une des orientations politiques qui est à la base de la formulation des stratégies nationales pour le renforcement du rôle des *femmes* dans le processus du développement sous la coordination du Ministère du Plan d'alors avec l'appui de l'Ambassade des Pays-Bas et qui a été adopté en 1991.

D'autres initiatives ont été prises au cours des années 90 dont entre autres :

- la ratification de la convention sur l'élimination de toute les formes de discriminations à l'égard de la femme ;
- la mise en œuvre des conclusions de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement tenue à Rio en 1992 et plus particulièrement de la Conférence Mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995 ;
- la ratification de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse en 1996 ;
- la Constitution du 11 juin 1991 qui, en son article 12 qui reconnaît à tous les citoyens la liberté, l'égalité de droits politiques et sociaux sans aucune distinction de sexe ;
- la Lettre d'Intention de la Politique de Développement Humain Durable qui fait de la promotion de la femme un objectif prioritaire de développement ;
- la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), relue en 1991 et actualisée en 1996 qui confère à la femme le statut d'exploitant et de propriétaire au même titre que l'homme.



Dans le sens de l'opérationnalisation des orientations politiques en faveur des femmes, des plans, des programmes et projets nationaux intégrés ou spécifiques ont été élaborés et/ou mis en œuvre. Parmi ces nombreuses initiatives, on peut retenir :

- le plan national pour le renforcement du rôle des femmes dans le processus de développement 1990-1995 ;
- le plan d'action national d'accès des femmes aux services agricoles qui vise le rapprochement de l'encadrement et des ressources productives à l'égard des femmes rurales ;
- le plan d'action 1998-2000 du Ministère de la Promotion de la Femme qui s'est fixé comme objectif de développement de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations féminines, tant rurales qu'urbaines ;
- la mise en place du Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des femmes (FAARF) ;
- le fonds d'Appui aux Activités Génératrices de Revenus des Agricultrices (FAGRA) ;
- les Caisses Populaires ;
- les Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE) ;
- le Programme National d'Appui à la Réinsertion des Travailleurs déflatés (PNARTD) ;
- les Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI) ;
- le projet des centres de production et de formation pour jeunes filles ;
- le Programme d'Action National de lutte contre la Désertification (PAN/LCD) ;
- le Projet National Karité ;
- Tous les projets dits « de développement rural intégré, de gestion des ressources naturelles, de gestion des terroirs » considérés comme des projets de développement local avec souvent des composantes femmes/genre et développement.

En ce qui concerne les difficultés d'accès à la terre, le gouvernement a adopté la réorganisation agraire et foncière et la mise en place de comités villageois de gestion des terroirs où toutes les composantes de la société doivent être représentées.

Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) adopté en 2001 sert de document de références pour tous les partenaires au développement.

Dans le même sens, les ressources issues de l'allègement de la dette au titre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) servent au financement des actions dans les secteurs sociaux entre autres.

2. 3 Contribution et rôle des femmes parlementaires

En référence aux difficultés identifiées dans le diagnostic, les contributions et le rôle des femmes parlementaires dans la mise en œuvre des stratégies et mesures gouvernementales s'orienteront vers la prise de mesures pouvant contribuer à la sensibilisation des élus et de tous les acteurs à la base sur :

- l'application de «l'approche genre» qui a été préconisée depuis la conférence de Beijing comme une approche devant permettre la réalisation de l'équité sociale et de l'égalité du genre sur le terrain ;



- la nécessité d'accroître le pouvoir économique des femmes à travers la diversification des activités rémunératrices de revenus, l'adaptation du système de crédit, la facilitation de l'accès des femmes aux facteurs de production (foncier, eau, intrants, équipements), aux marchés (nationaux, régionaux et internationaux) et aux technologies modernes de production, de transformation et de conservation ;
- la nécessité de renforcer les capacités organisationnelles et techniques des femmes et des jeunes filles à travers la formation, l'alphabétisation et l'information ;
- l'amélioration des conditions de travail des femmes par l'allègement de leurs tâches ;
- l'amélioration de la santé et de la nutrition des femmes ;
- la révision/application des textes et lois en vue d'une discrimination positive à l'endroit des femmes ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation sur la question de la sécurité foncière des femmes ;
- le plaidoyer pour une relecture et l'application effective des textes de la Réorganisation Agricole et Foncière ;
- le plaidoyer pour un allègement et une adaptation des conditions d'accès aux crédits des femmes ;
- la sensibilisation et l'encouragement des femmes à accepter les postes de responsabilité ;
- la sensibilisation et l'encouragement des femmes à soumettre leur candidature au niveau des postes électifs ;
- la sensibilisation des parents sur la nécessité de scolariser tous les enfants sans distinction de sexe ;
- la sensibilisation des responsables coutumiers et les leaders communautaires sur le problème de sécurité foncière des femmes ;
- le plaidoyer pour intégrer les préoccupations des femmes dans les programmes et projets environnementaux ;
- la sensibilisation des femmes sur l'utilisation des énergies de substitution ;
- la contribution à favoriser l'accès et l'utilisation des NTIC par les femmes ;
- le plaidoyer pour l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans les organes de presse afin de défendre leur image.

2.4. Perspectives pour une meilleure efficacité des stratégies et mesures gouvernementales

❖ Adoption et mise en œuvre du Plan d'action 2003-2007 du Ministère de la Promotion de la Femme

Le plan d'action s'articule autour de six programmes :

- l'amélioration des revenus et des conditions de travail des femmes ;
- le renforcement des capacités humaines féminines ;
- la promotion des droits fondamentaux des femmes et de la petite fille ;
- la réduction des inégalités dont sont victimes les femmes ;
- le renforcement du rôle des femmes dans la gestion de l'environnement et du cadre de vie ;
- le renforcement du mécanisme institutionnel de promotion de la femme ;
- la prise en compte des préoccupations des femmes lors de la relecture du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.



CONCLUSION

Depuis des décennies, nos gouvernements aidés de nos partenaires de développement sont à la recherche d'une notion magique de stratégie de développement. De la notion de Pays sous développés, de Pays en voie de développement, de Pays pauvres très endettés,...à la notion de développement durable actuelle et du NEPAD en Afrique, aucune solution miracle n'a été trouvée pour sortir nos pays du marasme économique dans lequel ils sont plongés.

Un malade peut-il guérir avec les $\frac{3}{4}$ de son organisme en état de disfonctionnement ? Quel que soit le Médecin professeur qui le soigne la réponse est assurément négative.

La voie des femmes est d'une importance capitale pour l'avenir de l'Afrique. Elles sont le levier de changement sur lequel repose l'Avenir du Monde.

Il est donc essentiel que les lois et les politiques portant sur l'égalité entre les sexes ainsi que l'utilisation durable et la protection des ressources naturelles soient effectives dans leur application.

En effet, la dégradation de l'environnement et la pauvreté se renforcent mutuellement, formant une « spirale vicieuse » dans laquelle les femmes se retrouvent prisonnières.

La lutte contre l'effondrement de l'environnement et de la société peut mettre en route un « cercle vertueux » entre homme et femme où la durabilité et l'équité s'apportent un soutien mutuel.

Sensibiliser et soutenir économiquement une femme, c'est sensibiliser et soutenir toute une nation pour un développement économique intégré et durable.

III – FEMMES, PAIX, DEMOCRATIE ET DROITS HUMAINS

La paix est un puissant facteur de développement parce qu'elle met en confiance les différents acteurs qui évoluent en toute quiétude et produisent les richesses nécessaires à une croissance soutenue dans un pays. Cependant, elle est très fragile du fait de la corrélation qui existe entre elle et la démocratie ainsi que les droits humains.

En effet, en l'absence de démocratie et de respect des droits humains, toute communauté s'expose à des conflits de tout genre. «Femme, paix, démocratie et droits humains» est donc une interpellation de la conscience collective sur la situation de la femme, la contribution qu'elle apporte et qu'elle pourrait apporter dans le processus démocratique d'un pays, et à l'instauration ou la consolidation de la paix entre les différents acteurs sociaux.

Au Burkina Faso, la construction de la démocratie est un processus complexe, marqué par le dialogue social, la mise en œuvre de réformes politiques et économiques de grande ampleur. La femme dans ce contexte, partage avec l'homme la responsabilité du devoir de développement national.



3.1 Femmes et paix

La paix est un état de concorde, d'accord entre les membres d'un groupe. Le rôle historique de modératrice de la femme s'est à maintes reprises exprimé dans notre pays lors des troubles sociaux.

Pour le maintien de la paix, les femmes ont pris part au processus de réconciliation nationale à travers leur présence au sein du Comité de sages, à la Journée Nationale du Pardon, au sein des différentes commissions de réformes politiques, institutionnelles et sociales. Leur conscience de l'importance du facteur paix dans le développement socio-économique du pays les a amené à mener des actions au plan national. On peut citer :

- la célébration de la journée internationale de la femme du 8 mars 2000 sous le thème « Femme et Paix » ;
- l'appel et la marche des femmes des différentes associations lors de la crise universitaire en 2000 ;
- l'appel lancé à l'endroit des autorités politiques, aux associations sœurs de Côte d'Ivoire au début de la crise ivoirienne.

Dans les états où la stabilité des communautés est remise en cause par des troubles socio-politiques, les premières victimes sont les femmes et les enfants.

Les masses médias permettent aux femmes du Burkina Faso d'être témoins de tous les drames sociaux à travers le monde et de prendre toute la mesure de la paix dans leur pays. C'est pourquoi elles se sentent interpellées et s'impliquent dans la prévention des conflits et dans la recherche de la paix par divers moyens lorsque cette dernière est menacée ou interrompue.

3.2 Femmes, démocratie et droits humains

Les femmes représentent 52 % de la population du Burkina Faso. Divers textes concourant au respect des droits humains de façon générale et à ceux de la femme de façon particulière ont été ratifiés. Le dispositif juridique national, régional et international leur est favorable.

Elles restent cependant victimes de préjugés et de pesanteurs socioculturelles qui handicapent leur intégration dans le milieu politique. Cette situation est aggravée par le faible taux de scolarisation des filles et d'alphabétisation des femmes, la non application des textes, l'ignorance de leurs droits par les femmes elles-mêmes ainsi que la faiblesse de leur pouvoir économique.

Face à cette situation, les femmes organisées en association se donnent la main pour provoquer le changement. Les domaines couverts par ces associations sont les suivants :

- l'éducation ;
- la santé ;
- les droits de la femme ;
- la citoyenneté de la femme ;
- la présence des femmes dans les sphères de décisions ;
- etc.

Ces dernières années, on assiste à la naissance de coalitions et de réseaux qui ont pour objectif de renforcer la visibilité de la femme en politique ainsi que sa citoyenneté.

Depuis l'avènement de l'état de droit avec le référendum constitutionnel du 2 juin 1991, la



participation de la femme dans les sphères décisionnelles se présente comme suit.

Postes	Périodes		
	1992-1997	1997-2002	2002-2003
Ministres	2-3/32	3-4/34	4/30
Députés	4/107	10/111	13/111
Hauts commissaires	0/30	3-4/45	4/45
Ambassadrices	3/22	3/25	5/25
Maires	3/33	1-3/57	3/57
Conseillères municipales	152/1698	228/1092	228/1092
Présidente d'institutions	0/7	1/7	2-1/8

Le tableau fait ressortir une légère hausse qui est à mettre au compte de la lutte des femmes organisées et de la volonté politique des plus hautes autorités du pays.

Les efforts de part et d'autre doivent être poursuivis et prolongés par une implication plus ferme des responsables des partis politiques qui doivent s'engager à promouvoir les femmes politiquement engagées par un bon positionnement sur les listes de candidatures.

3.3 Les mesures et stratégies gouvernementales

Le Burkina Faso a fait de la question de la femme, un problème fondamental à résoudre, convaincu qu'aucun développement humain durable ne s'aurait se faire sans la mobilisation effective de celle-ci.

C'est à ce titre qu'un dispositif juridique et institutionnel a été élaboré pour assurer l'égalité entre tous les citoyens, accroître la participation des femmes aux prises de décision dans la perspective de maintenir une paix sociale durable.

❖ L'adoption et la ratification de textes favorables à la protection des femmes

- La constitution du 2 juin 1991 qui prône l'égalité des droits tous les Burkinabé sans distinction aucune (art. 1.11.12) ;
- Le code des personnes et de la famille (art. 508 à 520) ;
- Le code du travail ;
- La loi portant réforme globale de l'administration publique ;
- La loi portant réorganisation agraire et foncière ;
- La convention relative à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CONALDIS) ;
- La convention relative aux droits de l'enfant (CDE) ;
- La convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants.

❖ L'élaboration de programmes et projets en faveur de la femme



La création du Ministère de la Promotion en 1997 et récemment encore, la création du Ministère de la promotion des droits humains, marquent la volonté des autorités de faire de la femme une véritable actrice de développement. Ainsi des programmes et des projets soutiennent l'action des femmes. Il s'agit de :

- la Commission Nationale de Promotion de la Femme (C.N.P.F) pour l'orientation, la coordination et le suivi de toutes les actions en faveur de la femme ;
- le projet Centre de production et de formation pour jeunes filles ;
- le projet d'appui aux activités socio-sanitaires auto-gérées en zone rurale ;
- le projet d'action nationale pour l'accès des femmes aux services agricoles ;
- le projet expérimental de lutte contre la traite des enfants ;
- le Projet National Karité ;
- le plan d'action (1999-2003) de lutte contre la pratique de l'excision ;
- le programme d'éducation à la vie familiale ;
- le projet de formation des aides familiales ;
- le programme de promotion des activités économiques des femmes pour le développement du petit crédit.

❖ **Création de structures chargées des questions de la jeune fille et de la femme.**

- la Direction de la Promotion de la Famille au sein du Ministère de la santé ;
- la Direction de la Santé de la Famille au sein du Ministère de la Santé ;
- la Direction de l'Habilitation des femmes au sein du Ministère de la Promotion de la Femme ;
- le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des femmes (F AARF) ;
- la Commission Nationale pour l'Education des filles au Secondaire et au Supérieur ;
- la direction de la scolarisation des filles.

3.4 Contribution et rôle possibles des femmes parlementaires

Les femmes parlementaires, au-delà des clivages partisans ,doivent s'impliquer dans l'élaboration et l'adoption de lois encore plus favorables aux femmes.

- Elles doivent cultiver la solidarité entre elles et occulter les clivages politiques chaque fois qu'il est question de la femme.
- Elles doivent constituer un puissant lobby vigilant lors du vote des lois susceptibles de porter atteinte à leurs droits.
- Elles peuvent jouer un rôle déterminant à travers les actions suivantes :
 - la création et re-dynamisation des réseaux des femmes parlementaires ;
 - le plaidoyer pour une révision du code électorale qui prenne en compte la spécificité du genre féminin dans le positionnement des candidatures ;
 - l'utilisation de la loi sur le financement des partis politiques comme un instrument de promotion des femmes, en privilégiant les partis politiques qui proposeraient mieux les candidatures féminines ;



- la proposition d'amendement du code pénal en vue d'introduire des dispositions protégeant les femmes contre :
 - l'exclusion sociale pour fait de sorcellerie ;
 - le bannissement pour refus de mariage forcé, grossesse hors mariage ;
 - le harcèlement sexuel notamment sur les lieux de travail et en milieu scolaire ;
 - la pratique de l'excision.

3.5 Suggestions pour une meilleure efficacité de l'action gouvernementale

Aujourd'hui et plus que jamais le problème de l'émancipation de la femme se pose à travers le monde en terme de stratégie de développement. Aussi les gouvernements devraient s'engager à le résoudre.

Au regard de la pertinence du thème et des enjeux de la contribution des femmes pour la stabilité de la société, les propositions ainsi formulées engagent tous les acteurs de la vie nationale et tous les partenaires au développement.

- Intégrer l'éducation à la citoyenneté, et l'instruction civique dans tous les programmes d'alphabétisation, d'enseignement et de formation.
- Amener conjointement les hommes et les femmes aux prises de décisions concernant la famille, le village, la nation entière.
- Sensibiliser les femmes à une plus grande participation à la vie syndicale et politique.
- Mettre en place un vaste programme de scolarisation de la jeune fille.
- Assurer la participation effective des femmes à l'élaboration, à l'exécution et au suivi des plans de développement à tous les niveaux.
- Renforcer les capacités des associations et organisations de femmes par des formations, des sensibilisations...
- Renforcer la vulgarisation des textes de lois dans les différentes langues.

Les femmes constituent un potentiel humain inestimable pour le développement de l'Afrique.

Elles sont présentes partout, dans tous les domaines socioéconomiques et politiques. Cependant, d'énormes difficultés subsistent du fait de leur condition de femme. L'importance de leur participation aux consultations électorales fait d'elles des actrices incontournables dans la construction et le façonnement de la Démocratie et de la Paix.

Chaque fois que la paix est troublée, la démocratie menacée, le potentiel humain le plus concerné est constitué des femmes et des enfants.

La prise de conscience des femmes, leur engagement dans la lutte pour se défaire du chapelet de maux qui caractérisent l'univers féminin, permettent de garder l'espoir ; celui de voir les femmes plus épanouies, plus impliquées dans le processus de développement et ce dans la paix, l'équité pour un Burkina Faso et un monde prospère.



CONCLUSION

Les femmes africaines constituent un potentiel humain inestimable pour le processus de développement. Comme nous venons de le voir, elles sont présentes dans tous les domaines socio-économiques et politiques. Cependant, elles sont confrontées à d'énormes difficultés du fait de leur condition de femmes. Ce qui ne facilite pas leur intégration totale et leur implication effective dans le processus de développement.

Sur le plan éducatif elles sont souvent victimes d'inégalités dues aux pesanteurs socioculturelles. Au niveau de la santé elles sont plus exposées que les hommes, car elles sont appelées à donner la vie et ce dans les conditions difficiles et précaires.

Sur le plan économique, malgré leur présence dans tous les secteurs, les difficultés majeures restent nombreuses. Elles sont plus touchées par la pauvreté. Concernant l'environnement, la baisse des ressources naturelles alourdit la tâche aux femmes surtout que leur participation à la gestion de l'environnement est limitée. Leur faible niveau d'instruction réduit leur accès aux nouvelles technologies d'information et de communication.

Lorsque la paix est troublée dans une communauté, les femmes et les enfants sont les plus concernés. En politique elles sont toujours l'objet de discriminations et de préjugés.

Cependant, par rapport à la situation générale des femmes, d'énormes efforts sont consentis par l'Etat burkinabè en vue d'un meilleur devenir de la femme. Des stratégies sont adoptées et mises en œuvre, des mesures prises et appliquées pour résoudre les difficultés que rencontrent les femmes, et ce avec l'appui des partenaires.

Malgré les progrès et les résultats escomptés, il reste beaucoup à faire. Néanmoins la prise de conscience des femmes de leur situation, leur engagement dans la lutte pour se défaire du chapelet des maux qui caractérisent l'univers féminin, permettent de garder l'espoir.



Contribution de la délégation du Burundi

Introduction

Avant de vous livrer nos considérations sur le thème en marge, nous voudrions vous transmettre les chaleureuses salutations du Peuple burundais en particulier celles de vos chères collègues, et adresser notre profonde reconnaissance aux organisateurs du présent séminaire qui nous ont donné une occasion favorable d'être associées à la réflexion sur « la contribution de la femme africaine au processus de développement »

Notre pays, le Burundi, limité au Nord par le Rwanda, à l'Ouest par le Congo Démocratique, à l'Est et au Sud par la Tanzanie est un des pays enclavés et qui connaît depuis les années de son indépendance, des cycles de violences inter-ethniques récurrentes, qui ont atteint leur paroxysme en octobre 1993. Ces violences ont été la base des tueries fratricides généralisées entraînant de nombreuses pertes en vies humaines, des destructions des infrastructures socio-économiques et du bétail.

« Parler de développement durable sans paix véritable n'est qu'illusion »

La guerre qui secoue notre pays a poussé de milliers de Burundais à s'exiler à l'extérieur comme à l'intérieur du pays ; mais malheureusement, les femmes, les personnes âgées et les enfants n'étant pas l'origine de ces conflits, constituent hélas les principales victimes, car les conséquences socio-économiques de ces différentes crises ont particulièrement influé sur les mères dont la préoccupation majeure est la survie de leur famille. Par conséquent, la femme doit s'impliquer davantage à la résolution pacifique des conflits.

Sous-thème I : Femme, paix, démocratie et droits de l'Homme

I – Contributions de la femme burundaise au processus de paix

Au lendemain du déclenchement de la crise que connaît actuellement notre pays, les femmes ont été comme foudroyées mais se sont ressaisies en tant que mères donnant la vie indépendamment de ce qui les divise et ont lancé des messages de paix et de réconciliation. Grâce à leurs qualités séculaires de compassion, de tolérance et de discrétion, les femmes toutes ethnies confondues ont posé des actes héroïques parfois même au risque de leur vie:

1. Au niveau individuel et communautaire

- Dès la première de la crise, le tout premier message de paix a été lancé par la veuve du Président du pays qui venait d'être assassiné avec ses proches collaborateurs. Ce message a réveillé l'instinct maternel, les femmes dignes d'être mères ont réagi et ont commencé à entreprendre des actions de sauvetage.
- Les femmes ont caché les gens de l'autre ethnie qui tentaient de fuir la mort souvent au risque de la marginalisation ou de la mort.
- Elles ont allaité des bébés qui venaient de perdre leurs mères.
- Elles ont assisté les autres femmes déplacées, regroupées et dispersées en vivres et en



habits et le lieu de rencontre privilégié était l'église et le marché.

- Elles se sont réconfortées les unes les autres par des visites clandestines.
- Les femmes ont accueilli et pris en charge des orphelins ou des enfants abandonnés.
- Elles ont conservé les biens et le bétail des voisins ayant fui leur domicile, et entretenu leurs champs au moment où les hommes rivalisaient dans la destruction des maisons et dans le pillage des biens de ceux qui ont fui.
- Des associations des femmes au niveau des quartiers et des communes se sont dressées contre les massacres ou toute autre sorte de violations des droits de la personne humaine.

2. Au niveau national

- Les femmes ont lancé un cri d'alarme pour briser le silence complice de quelques politiciens jusque là spectateurs.
- Elles ont organisé des marches manifestations pour sensibiliser l'opinion au retour de la paix.
- Des visites dans les quartiers et les écoles de la capitale ont été effectuées par les femmes pour dénoncer les actes barbares de destruction par les jeunes notamment les tueries froidement orchestrées sans que personne ne puisse les arrêter.
- Les femmes parlementaires épaulées par d'autres cadres femmes ont organisé des journées de réflexion sur le rôle de la femme dans la construction et le maintien de la paix.
- Des lobbyings auprès des hautes autorités et des représentants diplomatiques et consulaires ont été menés pour qu'ils s'investissent à l'arrêt des massacres dans les différents coins du pays.
- D'autres cadres d'échange et de rapprochement ont été organisés pour permettre aux différentes catégories de femmes, toutes ethnies confondues de s'exprimer sans faux fuyant sur l'origine du conflit burundais et les solutions envisagées pour juguler la crise.
- Ces rencontres ont eu un impact positif car les différentes communautés ethniques et politiques s'acceptent progressivement dans leurs diversités. Elles font rencontrer régulièrement les déplacées, les regroupées et les dispersées pour identifier les obstacles à la cohabitation pacifique et chercher ensemble les solutions y relatives.

3. Au niveau international

Les femmes burundaises ne peuvent pas à elles seules mener jusqu'au bout leur lutte pour la paix. Des efforts ont été conjugués avec d'autres organisations de femmes au niveau régional et international. Les pays voisins spécialement le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie ont soutenu considérablement les initiatives des femmes burundaises.



En outre, elles ont bénéficié d'un soutien de la part de leurs sœurs africaines vivant dans des pays qui ont vécu des conflits similaires. Une torche de la paix symbolisant leur visite a été allumée pour témoigner de la joie et de l'espoir des femmes burundaises.

D'autres organisations spécialisées dans la résolution des conflits ont apporté leur pierre à la construction de la paix et ont appuyé les femmes burundaises dans le lobbying auprès de la communauté régionale et internationale, pour qu'elles soient impliquées dans les négociations d'Arusha.

Un résultat important de cette mobilisation est la participation, à titre d'observatrices, de six femmes à l'importante délégation des partis politiques qui négocient le retour de la paix au Burundi. N'étant admises dans les plénières que comme observatrices, il est important de noter que les femmes ne sont pas autorisées à s'y exprimer. Dans la réalité, elles ne participent donc pas à la prise de décision. Les femmes indignées de leur marginalisation dans les négociations ont décidé de porter le problème au niveau du médiateur et de ses proches. Bien que le processus tirait à sa fin, elles ont pu, grâce à cette stratégie, organiser des réunions et des journées de réflexion à l'intention des autres femmes en vue de recueillir des propositions sur les questions clé des négociations. Dans toutes les réunions, il est ressorti que les femmes sont déterminées à tout mettre en œuvre pour être impliquées dans la mise en application des accords.

Aujourd'hui, force est de constater avec joie que les femmes se sentent concernées par le processus de paix en cours. Une telle attitude montre aussi qu'elles font preuve de solidarité et du courage nécessaires pour continuer de faire pression sur les différentes parties en conflit.

La femme burundaise, dans sa mission de recherche de la paix, dispose de moyens limités. Cependant tous ces acquis témoignent de sa volonté de bâtir une nation de paix. Loin de l'autosatisfaction, elle est bien consciente que des efforts énormes doivent être déployés mais reste convaincue qu'elle fait partie des protagonistes.

En conclusion, nous nous félicitons aujourd'hui du pas déjà franchi et nous nous considérons incontournables malgré toutes les manœuvres des politiciens burundais qui cherchent à nous marginaliser.

II – Impact des contributions des femmes dans le processus de paix

1. Impact positif

- L'engagement des femmes a abouti à la création d'une coalition de forces positives pour reconstruire le pays moralement et socialement. Cette coalition constitue de ce fait un groupe de pression dont l'objet à moyen et à long terme est le changement des relations de pouvoir entre hommes et femmes et entre dirigeants et dirigés.
- Les différentes réunions d'échanges ont permis aux burundaises de cultiver la vérité, la confiance et la vision commune sur des questions hier considérées comme tabou. Cette synergie a relevé le niveau du leadership féminin sur le plan socio-politique.
- Les femmes sont parvenues à se défaire de l'attitude traditionnelle de « parler pour parler ». Dans cet ordre d'idées, le groupe de femmes qui participait aux négociations inter-burundaises d'Arusha en Tanzanie a pu sensibiliser les plus hautes autorités sur le rôle de la femme durant la crise et la place qui devrait lui revenir dans les instances de prise de décisions.



- La mobilisation pour la paix a rapproché les différentes catégories de femmes intellectuelles et cultivatrices, jeunes et vieilles, riches et pauvres, déplacées, réfugiées, dispersées et rapatriées. Les relations ont été améliorées grâce au climat d'entente et de transparence prôné dans les différentes rencontres.

2. Impact négatif

- La paix et la coexistence pacifique sont deux aspirations primordiales de tous les burundais ; cependant, des divergences persistent quant aux stratégies à mettre en œuvre pour asseoir une paix véritable et durable. Tous veulent la paix mais la cherchent différemment : les uns par les armes, les autres par le dialogue.
- Les femmes burundaises sont encore sous l'emprise des politiciens qui agissent pour leurs propres intérêts et positions politiques. Elles se laissent manipulées par les hommes qui ne prônent que la loi du diviser pour régner.
- La méfiance, la suspicion, le refus de l'autre, la complicité insidieuse, les jalousies et autres défauts sont les maux qui bloquent la participation des femmes. Ils risquent de compromettre les efforts que les femmes ont fournis pour rendre efficace leur rôle dans la résolution pacifique du conflit.

Sous-thème II : Femmes burundaises, éducation et santé

A – Femme burundaise, santé

Introduction

Le Gouvernement du Burundi a depuis longtemps fait de la santé de la population une priorité de sa politique de développement social.

Les efforts déployés par le gouvernement en collaboration avec la coopération internationale dans le cadre de cette politique avaient abouti, avant la crise, à des performances satisfaisantes.

Pour certains indicateurs, l'on s'approchait progressivement des normes de l'O.M.S autant pour ce qui concerne la couverture en infrastructures de santé (centre de santé et hôpitaux) que dans les domaines des ressources humaines et de l'utilisation des services de soins préventifs.

Le fonctionnement encourageant des programmes de santé en général et ceux de la lutte contre les endémo-épidémies et les maladies de l'enfance en particulier avait permis de baisser les taux de morbi-mortalité et de relever l'espérance de vie à la naissance.

Malgré ces performances, le système de santé accusait encore des lacunes notamment en ce qui concerne la disponibilité et l'approvisionnement en médicaments, la disponibilité et la répartition du personnel médical, le système d'orientation recours vers les structures de soins de 1^{ère} et de 2^{ème} référence ainsi que le financement et le recouvrement des coûts des services de santé.



La crise socio-politique survenue en 1993 a aggravé cette situation. Elle a eu des effets désastreux sur le système de santé. En effet, la destruction des infrastructures sanitaires, la perte d'une partie du personnel médical et paramédical et la concentration du personnel restant dans les centres urbains jugés plus sûrs s'est traduit par un dysfonctionnement du système de santé. Cette crise qui a dégénéré en un conflit armé a entraîné de vastes déplacements de populations obligée de vivre dans des « camps de sinistrés » avec des conditions de vie précaire.

Les conditions d'hygiène et d'assainissement se sont détériorées et il y a eu réapparition des épidémies dues à des pathologies considérées comme éradiquées ou stabilisées telles que le choléra, la dysenterie bacillaire, le typhus et la méningite.

Suite à la suspension de la coopération bilatérale et l'embargo décrété contre le Burundi en 1996, les principaux programmes de lutte contre les endémo-épidémies se sont vus privés de moyens pour fonctionner au moment où ils en avaient le plus besoin. Ainsi, a-t-on assisté à une recrudescence des épidémies de paludisme à un niveau jamais atteint, de rougeole et une augmentation des cas de malnutrition aiguë et chronique tandis que la pandémie du SIDA prenait une ampleur fort inquiétante et sans précédent.

Face à cette situation, le gouvernement a lancé avec l'aide extérieure, des programmes de réhabilitation de système de santé axés sur l'organisation des secours humanitaire aux victimes de la guerre, le développement des ressources humaines, le relance des programmes de vaccination, la lutte contre les endémo-épidémies, la fourniture des médicaments etc. Malgré cela, les résultats restent mitigés et des priorités doivent être dégagées pour y concentrer les moyens disponibles.

Le présent document a pour objectif de faire une analyse sommaire de la situation actuelle de la femme burundaise dans le domaine de la santé. Ainsi allons-nous nous atteler sur la santé de la reproduction.

1. Ampleur et causes de la morbidité et de la mortalité maternelle

a) Ampleur

La vie et la santé de la femme dans les pays en voie de développement en général et au Burundi en particulier sont liées à la maternité. En effet, la maternité constitue un risque pour la femme et l'enfant.

L'OMS estime que parmi les 150 millions de femmes enceintes chaque année, au moins 23 millions sont victimes de complications graves qui nécessitent une prise en charge par un personnel qualifié tandis que 500 000 femmes décèdent de complications liées à la grossesse. La grande majorité de ces décès (99 %) surviennent dans les pays en voie de développement.

Au Burundi, les données de 2001 montrent que parmi les personnes âgées de 15 ans et plus, la pathologie liée à la grossesse et à l'accouchement (1 716 cas soit 46,86 %) vient au 3^{ème} rang sur le plan de la fréquence d'hospitalisation et représente, pour la même période la 9^{ème} cause de consultation dans les centre de santé.

L'ampleur de la mortalité maternelle et néonatale n'est pas bien connue au Burundi. Les statistiques disponibles proviennent des établissements sanitaires (centre de santé et hôpitaux). Les données sont à prendre avec précaution car ils ne sont pas représentatifs de ce qui se passe dans la population en générale.



En effet, plus de 80 % d'accouchements se passent à domicile. En cas de complications, les femmes meurent à domicile ou en cours de route vers l'hôpital. Les données hospitalières concernent elles-mêmes un groupe sélectionné par le fait que beaucoup de femmes transférées à l'hôpital pour complications y arrivent trop tard et souvent pour y mourir.

La morbi-mortalité maternelle représente un problème important qui a des conséquences graves sur la société en général et la famille en particulier. Le séjour à l'hôpital d'une mère prive la famille d'une ressource importante pour la satisfaction des besoins quotidiens. Quand on considère le rôle de la femme burundaise dans les travaux domestiques et culturels, on imagine le manque à gagner dû à la maladie ou au décès d'une mère pour une population qui vit à 90 % de l'agriculture et le désarroi des orphelins encore en bas âge.

b) Causes

Les causes de morbidité et de mortalité maternelle sont multiples. Il y a lieu de distinguer les causes directes ou facteurs cliniques et les causes indirectes qui sont les complications survenant durant la grossesse à cause des maladies préexistantes, les facteurs socio-économiques ainsi que les conditions d'accouchement.

Facteurs liés aux services de santé

Les facteurs liés aux services de santé sont dominés par le manque d'accès à des soins de qualité, l'insuffisance du personnel qualifié et de l'équipement, il s'agit principalement des facteurs suivants :

- La carence des traitements médicaux des complications obstétricales.
- La pénurie des fournitures et du personnel compétent au moment et à l'endroit adéquat.
- Le manque des soins prénatals et post-natals de qualité.
- Les conditions d'accouchements défectueux etc.

Facteurs économiques et l'environnement

- La pauvreté aggravée par le fait que 10 % de la population burundaise vit dans des camps de sinistrés dans des conditions socio-sanitaires déplorables.
- La malnutrition chez les femmes enceintes qui se traduit entre autre par une carence en fer et en iode qui entraîne pour la première une anémie qui complique d'avantage les cas d'hémorragies.
- La charge de travail excessive: la femme en milieu rural est la première à se lever et la dernière à se coucher et il n'est pas rare que, même enceinte, elle travaille jusqu'aux premières contractions de l'accouchement.
- L'hygiène défectueuse qui entraîne de nombreuses épidémies de maladies diarrhéiques tels que le choléra, la dysenterie bacillaire qui frappent la population en général mais qui sont plus débitantes pour les femmes enceintes.
- D'autres maladies parasitaires tel que le paludisme qui est la première cause de morbidité influent négativement sur la grossesse en induisant des avortements et des accouchements prématurés.
- Le sida qui aggrave l'état de santé de la femme enceinte avec risque de transmission du VIH au nouveau né.



Facteurs liés à la procréation

Le nombre de grossesses à risque est élevé surtout du fait de la multiparité et des grossesses tardives étant donné la faible utilisation des contraceptifs.

Cas des jeunes et adolescentes dans le domaine de la santé

Les jeunes filles et les adolescentes constituent un groupe particulièrement vulnérable.

Elles sont confrontées à des problèmes majeurs liés à la sexualité et la reproduction.

Les risques qu'elles encourent pour leur santé en général et leur santé de la reproduction en particulier sont surtout les infections sexuellement transmissibles et le VIH ainsi que les grossesses non désirées.

Sur le plan social, les grossesses précoces et non désirées ont parfois pour les adolescentes et les jeunes des conséquences sociales susceptibles de compromettre leur avenir et celui de l'enfant (rejet par la famille, renvoi de l'école...).

Cas de femmes vivant dans les camps des sinistrés

La crise socio-politique d'octobre 1993 et le conflit armé qui s'en est suivi ont entraîné de vastes mouvements de population, celle-ci est en majorité féminine. Ces gens vivent dans des conditions hygiéniques précaires. Des cas de viol, d'abus sexuels et de polygamie observés au sein de cette population augmentent les risques de grossesses non désirées et d'infections par les VIH/SIDA et autres maladies sexuellement transmissibles.

2. Intervention dans le domaine de la santé maternelle

Les réalisations en matière de santé maternelle consistent en la promotion des 4 composantes ou piliers de la maternité à moindres risques à savoir :

- La surveillance prénatale de bonne qualité pour détecter les grossesses à risques et à problèmes et les prendre en charge jusqu'à l'accouchement ;
- La surveillance de l'accouchement pour déceler à temps les problèmes liés à l'accouchement et prendre des mesures appropriées ; l'assistance et le counselling de l'après accouchement pour la prise en charge de la mère et de l'enfant ;
- La planification familiale pour prévenir et réduire le nombre de grossesses à risques.

a) La composante « surveillance de la grossesse »

Depuis 1987, des efforts considérables ont été consentis en ce qui concerne la surveillance de la grossesse. Pour assurer la promotion de ce volet, les actions menées concernent essentiellement :

- La formation du personnel de santé en cours d'emploi ;
- La fourniture des équipements médicaux nécessaires dans les centres de santé et les maternités ;
- L'amélioration de la prestation des services par la supervision et l'approvisionnement en outils techniques.



b) La composante « surveillance de l'accouchement »

Le nombre d'accouchements dans les structures sanitaires représente moins de 20 % d'accouchements attendus. Beaucoup de femmes enceintes (plus de 80%) accouchent à domicile.

Ainsi, les actions pour augmenter l'utilisation des services de la maternité mettent l'accent sur:

- L'amélioration de la surveillance de l'accouchement,
- L'amélioration de l'infrastructure sanitaire de base et de référence,
- La formation / recyclage des accoucheuses traditionnelles.

c) L'assistance et le counselling de l'après accouchement pour la prise en charge de la mère et de l'enfant

La période après l'accouchement est une période très favorable pour une prise en charge globale de la santé de la mère et de l'enfant. Si l'on s'y prend comme il faut, la mère est en effet perméable aux messages lui permettant de garder son enfant en bonne santé. C'est aussi l'occasion de donner des messages intégrés sur les bienfaits de l'espacement des naissances, sur la surveillance de la croissance de l'enfant et l'importance de l'allaitement maternel.

d) La composante de « la planification familiale »

Le Gouvernement du Burundi a fait sa première déclaration politique par laquelle il reconnaît l'existence d'un problème démographique en 1983.

A la même période, il lance officiellement un programme de planification familiale intégré dans les activités de santé maternelle et infantile. Peu après, un Bureau de Coordination du programme National de planification Familiale est créé. En 1999, ce bureau est érigé en un Bureau de Coordination du programme National de santé de la Reproduction pour mieux répondre aux recommandations de la conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) tenue au Caire en 1994.

Aussi, tout en ayant en vue les mêmes objectifs, des approches basées sur l'argument santé ont été développées en matière de communication. Aussi, en ce qui concerne la prestation des services, l'accent est mis à l'intégration des services de planification familiale dans les soins de santé primaires prenant en charge la santé globale de la mère et de l'enfant.

B – Femmes burundaises - éducation

Les femmes accusent en retard et une sous-représentation par rapport aux hommes à tous les échelons de l'éducation.

La femme est plus analphabète que l'homme et le niveau de scolarisation de la fille burundaise diminue au fur et à mesure qu'elle avance de niveau.



Tableau comparatif par niveau et par sexe

Niveau	Filles	Garçons
Primaire (année scolaire 1999-2000)	44,4%	55,6%
Secondaire(année scolaire 1999-2000)	39,9%	60,1%
Supérieur (année scolaire 1999-2000)	27%	73%

Au secondaire, on note une préférence des filles aux cycles courts. Cette préférence explique le faible pourcentage des filles fréquentant l'enseignement supérieur.

Les incidences de la scolarisation des filles sont rarement égalées par d'autres investissements. L'éducation est la clé de l'émancipation de la femme. C'est l'absence d'éducation qui maintient les femmes dans la pauvreté, limite leur accès aux soins de santé et les expose à la violence et aux abus.

Par l'éducation, les femmes se donnent les moyens d'acquérir le pouvoir économique et de pénétrer plus facilement le processus de prise de décisions. Eduquées et intégrées dans la population active, elles sont moins vulnérables et sont aptes à jouer le rôle qui leur revient dans le progrès des Sociétés. Seul l'éducation leur permettra d'exercer pleinement les droits qui leur sont reconnus par la législation.

Des études menées en matière de fécondité ont conclu à l'existence d'une forte corrélation entre l'indice de fécondité et le taux de scolarisation des filles.

Sous-thème III : Femmes, développement économique et environnement

A – Femme Burundaise - accès au revenu

Bien que la femme représente 53 % de la population active, sa part au revenu ne représente que 10 %. Cette situation résulte notamment du faible niveau d'instruction. En effet, les femmes burundaises sont majoritaires dans les secteurs non rémunérés (agriculture de subsistance, entretien du ménage) ou mal rémunérés (secteurs informels, postes subalternes).

En outre, la femme burundaise accède difficilement au crédit faute de pouvoir d'accès et de contrôle de garantie.

Permettre aux femmes à faible revenu d'accéder aux ressources financières est un des facteurs clés du développement humain. L'expérience a montré que les femmes consacrent, plus que les hommes, une part importante de leur revenu dans l'amélioration du niveau de vie de leur famille: meilleure alimentation, condition de vie plus saine etc. ..

En matière de revenu, l'amélioration du statut de la femme doit en grande partie passer par l'accès à un emploi rémunéré, lui-même beaucoup influencé par le niveau de scolarisation.

B – Femmes burundaises, pouvoir politique et gouvernance démocratique

Le pouvoir politique burundais a été toujours le domaine exclusif des hommes. Le combat pour la participation et la représentation politique des femmes aux postes de prise de décisions doit être un processus dur et long. Pour gagner ce pari, les femmes doivent négocier avec les tenants du pouvoir en avançant des arguments fondés sur des actions honnêtes et solidaires surtout basées



sur les compétences en toute matière requise. Il est important d'ores et déjà de redéfinir la ligne de conduite en s'appuyant sur le dynamisme déjà manifesté par un grand nombre de femmes burundaises.

Toutefois, il subsiste des obstacles qui freinent la participation des femmes à la vie politique. Ces obstacles sont endogènes et exogènes et la plupart d'entre eux sont liés à la tradition. Signalons aussi que quelques cas de découragement ou de jalousie par l'homme qui ne souhaiterait pas voir sa femme participer aux activités politiques et publiques ainsi qu'à l'accès aux postes de responsabilité. D'où l'adage « *la promotion c'est moi ou rien !!!* ».

Notons aussi qu'il subsiste d'autres contraintes qui freinent la participation de la femme aux postes de prise de décisions notamment :

- Les obligations familiales souvent évoquées surtout pour les jeunes mères dont tous les soins aux enfants prennent beaucoup de temps.
- La peur de s'engager en politique et de s'affirmer. Les femmes ont tendance à considérer que la politique est une affaire des hommes. Ceci est le résultat aussi d'un ensemble de préjugés provenant de notre culture et qui inconsciemment freinent les femmes à s'engager politiquement à côté de leurs frères.
- La réticence des époux à prendre en charge certaines tâches de ménage et certaines obligations parentales (exemple : surveillance des devoirs des enfants, accompagner les enfants à l'hôpital...) pour pallier l'absence de la maman.
- Le manque de solidarité entre les femmes elles-mêmes.

Les statistiques ci-après illustrent la triste réalité que la femme burundaise est sous représentée à tous les postes de responsabilité.

Année	Parlement (en %)		Direction et Cadres Supérieurs(en %)		Cadres Techniques (en %)	
	F	M	F	M	F	M
1990	00	00	1,8	98,2	23,4	76,6
1993	12,3	87,7	3,6	96,4	23,4	76,6
1996	8,9	91,1	2,5	97,5	25,0	75,0
1997	8,9	91,1	2,5	97,5	25,0	75,0
1998	14,0	86,0	2,5	97,5	25,0	75,0

Poste	Total	Femmes	% Femmes
Sénat	54	11	20,37
Assemblée nationale	187	37	18,18
Bureau / Parlement	10	2	20
Membre Gouvernement	28	4	14,25

Si nous comparons la situation actuelle aux années antérieures, nous notons une certaine amélioration dans la représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions. Cette situation est le produit de l'effort, du courage et de la détermination des associations féminines et relayées par la volonté du gouvernement du Burundi pour soutenir la promotion de la femme.



Nous saluons également le soutien des organisations internationales à la promotion de la femme pour un monde juste et harmonieux.

Conclusion

Mise à part l'équité, deux arguments militent en faveur du placement des femmes au centre de tous les processus de développement :

- Il ne serait pas rationnel d'ignorer les potentialités de plus de 50 % de l'humanité
- L'influence des femmes sur la société est immense de par leur rôle de mère et d'épouse.

En effet, la manière dont chacun vit et fait vivre ses enfants agit bien plus sur la santé, sur l'éducation que tout ce que les gouvernements peuvent faire.

Dans chaque Société, les capacités, le revenu et la condition des femmes exercent une très forte influence sur le bien-être collectif. Mais comme les choix individuels sont déterminés par le niveau de revenu et le niveau de formation, le travail des pouvoirs publics reste toujours important pour orienter les actions vers un développement équitable.

L'effet cumulé de toutes actions provoque un cercle vertueux dans lequel éducation, réduction de la prise de décision se renforcent mutuellement pour aboutir à un développement harmonieux de la femme.

Des programmes d'action positive pour améliorer la participation effective de la femme au développement et à la prise de décision politique sont à renforcer au niveau de nos gouvernements.

Bien que la notion de discrimination positive a été l'objet de nombreuses controverses au cours de la présente décennie, elle a été considérée à juste titre comme principal agent de changement. C'est pourquoi elle doit être partie intégrante des programmes de développement et des politiques de promotion des femmes.



Contribution de la délégation du Maroc

Madame la Présidente,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire combien je suis heureuse de me retrouver ici au sein de la grande famille de la Francophonie pour débattre des conditions de la participation de la femme africaine au développement.

Il est établi de nos jours, que le développement, cet horizon vers lequel tendent tous les pays du tiers monde, a toujours été associé aux acteurs et jamais aux actrices et encore moins aux actrices majeures comme le stipule le thème principal de ce colloque.

Et si le développement n'est pas encore appréhendé par nos pays africains c'est probablement parce que les potentialités de la femme, entre autres, n'étaient mises à contribution que très timidement.

Il est donc tout à fait opportun de reconsidérer cette situation et de s'attaquer au phénomène du développement avec toutes les énergies et les potentialités dont disposent nos femmes africaines.

Si le principe d'associer la femme au développement, qui relève au demeurant de l'évidence, passe sans controverse dans nos sociétés, sa mise en œuvre souffre, toutefois, de plusieurs écueils dont le plus important serait l'éloignement de la femme africaine des centres de décision où les actes, de tous ordres, concernant la stratégie de développement sont conçus et pris.

Mesdames et Messieurs,

Il est permis d'espérer que le fait d'associer les femmes au processus décisionnel au niveau des politiques publiques entreprises dans nos pays constitue une condition nécessaire, mais malheureusement pas suffisante, pour entreprendre le développement.

A ce titre, il m'est loisible de vous rapporter l'expérience de mon pays, le Royaume du Maroc, en matière d'implication de la femme dans le processus décisionnel concernant la chose publique.

L'acte le plus important qu'il y a lieu de relever à ce titre est la décision prise par Sa Majesté le roi Mohamed VI et agréée par toutes les forces politiques agissantes consistant à assurer aux femmes une représentativité significative dans le parlement. A cet effet, le système de quota retenu pour les femmes postulant aux législatives tenues en septembre 2002, s'est traduit par l'élection de 35 députées (au féminin) toutes sensibilités politiques confondues.

La présence des femmes dans l'hémicycle a constitué pour certaines d'entre elles un tremplin pour accéder à des responsabilités au sein de l'exécutif où les programmes de développement de la nation sont conçus, élaborés et mis en œuvre.



C'est ainsi qu'une demi-douzaine de femmes a la haute charge d'assurer la gestion des secteurs de l'enfant, de la femme, de l'handicapé et de l'émigrant, l'alphabétisation et l'éducation non formelle.

Certes, il est encore trop tôt pour faire le bilan mais les grandes réformes initiées dans le pays depuis, sont de nature à nous réconforter dans cette direction. C'est ainsi que plusieurs chantiers intéressant la femme sont ouverts dans mon pays : le statut de la famille, la scolarisation des filles dans le milieu rural et l'emploi des enfants mineurs dans le secteur de l'artisanat.

Bref, la présence de la femme dans ces sphères a réanimé le débat concernant le plan de l'intégration de la femme dans le développement proposé, depuis quelques temps aux forces vives de la nation pour validation.

Mesdames et Messieurs,

L'heure de conjuguer le développement au féminin a sonné.

Merci pour votre attention



***Fiche sur les réalisations
dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme***

1. Niveau général de l'analphabétisme au Maroc :

L'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 1998/1999 réalisée par la Direction de la Statistique affiche un taux d'analphabétisme de 48,3 % de la population âgée de 10 et plus. Ce taux cache des disparités par sexe, par milieu de résidence :

- 33,8 % chez les hommes contre 61,9 % chez les femmes ;
- 66,9 % en milieu rural contre 33,7 % en milieu urbain (21 % hommes; 45,5 % femmes).

2. Stratégie et programmes d'alphabétisation :

Une stratégie d'alphabétisation qui vise à ramener le taux de son état actuel d'analphabétisme à 35 % à la fin de la période du plan quinquennal 2004 et à un niveau moins de 20 % à l'horizon 2010 a été mise en place par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle.

Quatre programmes ont été mis en place :

1. *Campagne générale d'alphabétisation* : programme annuel réalisé moyennant les structures et l'encadrement du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et destiné à l'ensemble des populations analphabètes âgées de 15 à 45 ans ;
2. *Opérateurs publics* : programmes réalisés en collaboration avec des opérateurs publics au profit de leurs personnels ou des populations des analphabètes bénéficiant de leurs services ;
3. *Associations* : vaste programme de soutien financier, logistique et technique lancé depuis décembre 1998, au profit des organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine d'alphabétisation.
4. *Entreprises* : programmes de formation générale professionnelle de base visant à développer auprès des apprenants les compétences de base et accompagner l'effort de mise à niveau de l'entreprise marocaine. Les actions d'alphabétisation sont financées dans le cadre des contrats spéciaux de formation à 80 % du coût de la formation sur la base d'un coût maximum de 2000 Dhs par apprenant.



3. Bilan des réalisations :

3.1 Evolution des bénéficiaires :

Le tableau ci-après donne l'évolution des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation depuis l'année 1994 :

<i>Année</i>	<i>95-96</i>	<i>96-97</i>	<i>97-98</i>	<i>98-99</i>	<i>99-00</i>	<i>00-01</i>	<i>01-02</i>
<i>Effectif</i>	107 490	110 615	119 000	181 200	233 650	301 488	390 000

3.2 Bilan de l'année 2001-2002 :

a. Au niveau du matériel didactique :

Afin de diversifier ses actions, le Ministère a conçu en collaboration avec l'ensemble des intervenants, de nouveaux programmes didactiques spécifiques à chaque population cible.

Dans ce cadre, le Ministère a révisé les trois tomes du programme général destiné à l'ensemble des populations analphabètes, et a conçu d'autres programmes sectoriels destinés aux secteurs de l'agriculture, des coopératives laitières, des établissements pénitentiaires, des pêches maritimes et aux femmes en ce qui concerne la santé de la reproduction.

b. Au niveau de la formation des formateurs :

Dans le cadre de l'amélioration des compétences du personnel encadrant, le Ministère a organisé des sessions de formation dans les domaines de l'andragogie, des techniques d'animation, de la communication et de la santé de la reproduction au profit de 516 formateurs et formatrices relevant des opérateurs publics et de la société civile.

c. Au niveau des effectifs des bénéficiaires :

La répartition des effectifs des bénéficiaires au titre de l'année 2001/2002 par programme est comme suit :

<i>Programme</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Taux de réalisation en %</i>
Campagne générale	70 000	62 000	89
Opérateurs publics	122 000	90 000	74
Habouss et Affaires Islamiques		15 000	
Société civile	198 000	217 000	110
Entreprises	10 000	6 000	60
Total	400 000	390 000	98

d. Performances des programmes d'alphabétisation :

L'étude du bilan des programmes au titre de cette année, donne un taux de participation des femmes très important, s'élevant à 80 % contre 70 % en 2001 et 55 % en moyenne durant les années antérieures.

Le taux de participation des femmes en milieu rural a atteint 88 % contre 50 % durant les dernières années.



L'augmentation des effectifs des bénéficiaires a été accompagnée par une amélioration des critères de rentabilité des programmes. Ces performances ont permis un rendement du système d'alphabétisation atteignant 63 %.

4. Perspectives :

Conformément aux orientations du Gouvernement de sa Majesté le Roi, le secrétariat d'Etat vise l'accélération du rythme des programmes d'alphabétisation et l'amélioration de leur rendement, par le biais de :

- Le renforcement de la coordination entre les différents intervenants publics, privés et de la société civile afin d'unifier les visions et tracer un plan d'action national ;
- La mobilisation de l'ensemble des intervenants autour de la lutte contre l'analphabétisme. La priorité étant donnée aux femmes et au milieu rural ;
- La rénovation des programmes didactiques mis en œuvre et le renforcement des compétences du personnel encadrant par le biais de la formation des formateurs ;
- La conception de nouveaux programmes pédagogiques fonctionnels pour d'autres secteurs d'activité ;
- La création d'un marché d'alphabétisation par l'orientation du secteur de formation privé vers le domaine ;
- L'incitation des diplômés chômeurs à créer des coopératives d'alphabétisation ;
- La mise en place des ressources matérielles et humaines susceptibles d'améliorer les outils de gestion, de suivi et de contrôle des programmes ;
- La création de services déconcentrés au sein des Délégations et des Académies du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, et leur dotation en ressources humaines et matérielles nécessaires afin qu'elles puissent assurer la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation des actions locales d'alphabétisation.



Contribution de la délégation du Togo

présentée par Mme Baloukina-Eza NIMON,
Députée du Togo, Présidente de la commission socio-culturelle de l'Assemblée nationale

I – INTRODUCTION

Madame la Présidente,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs les invités,

Aujourd'hui les femmes africaines sont au cœur d'un processus de transformation sociale, culturelle d'une ampleur sans précédent ; elles concourent ainsi à provoquer des mutations irréversibles dans les relations entre sexes. En effet, traditionnellement les femmes africaines se souciaient uniquement de répondre aux besoins primaires de la famille. Plongées dans un passé oppressif unidimensionnel, les femmes ne pouvaient saisir les forces qui ont façonné leur vie et elles s'en prenaient soit à elles-mêmes, soit à des forces surnaturelles. Ayant intériorisé les valeurs négatives que le pouvoir masculin leur imposait, elles ont assumé une dévalorisation de soi qui a entraîné une dépendance émotive démesurée : *« être, c'est vivre sous la dépendance des hommes »*.

Les femmes ont donc plus récemment commencé à problématiser leur vie ; elles exercent une pression et une critique contre les groupes dominants car elles prennent conscience du fait qu'elles sont un peu maîtresses de leur vie, elles sont de plus en plus préoccupées par la nécessité de dénoncer les structures déshumanisantes et proposent une nouvelle dimension dans laquelle elles doivent être perçues. C'est pourquoi plusieurs conférences furent organisées notamment Mexico en 1975 en passant par Copenhague en 1980, Nairobi en 1985, Beijing en 1995 et New York en 2000. L'objectif était d'intégrer les femmes dans le processus de développement et d'asseoir l'égalité entre les hommes.

Eu égard à ce qui précède, il ne fait pas de doute que la situation de la femme a considérablement évolué positivement depuis quelques années. Elle ne s'est pas faite sans la volonté des femmes elles-mêmes de sortir de leur état d'éternelles dominées, mais surtout sans la volonté des pouvoirs publics qui ont compris l'importance du rôle que jouent les femmes dans le développement social, éducationnel et économique du pays, faisant ainsi d'elles les actrices majeures du développement tout court. Les Etats africains, conscients que la femme assume une réelle autorité, tant en milieu rural qu'en milieu urbain même si elles y parviennent au prix d'un travail exténuant et dans une soumission totale aux valeurs traditionnelles, mettent tout en œuvre pour assurer à la femme une promotion réelle, à tous les niveaux, conscient que le chemin à parcourir reste encore très long.



II – IMPORTANCE DE LA CONTRIBUTION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

Madame la Présidente,
Chères Collègues parlementaires,
Chers invités,

La contribution de la femme au développement de nos Etats n'est plus à démontrer. Sa participation est plus qu'importante aussi bien dans le domaine économique, politique que social.

2.1 - Participation des femmes aux structures économiques et au processus de production

La femme africaine est présente dans tous les secteurs de l'économie mais sa participation est prédominante dans certains secteurs tels l'agriculture, le commerce, le secteur informel. Aussi participe-t-elle activement aux activités productives et domestiques. L'ensemble de ces activités font que les femmes, notamment les femmes rurales, ont un emploi du temps très chargé et vivent une double journée.

Elles travaillent selon les périodes de l'année 9 à 14 heures par jour. D'une manière générale, elles se lèvent entre 4 et 5 heures du matin pour se coucher vers 20 ou 22 heures. C'est au moment des récoltes qu'elles connaissent les journées les plus harassantes. Ce qui rend surtout leur tâches pénibles, ce sont les conditions d'exécution liées à la faible performance des technologies mises en œuvre, au temps consacré, au faible niveau d'instruction et de qualification, à l'insuffisance des équipements socio-communautaires, aux conditions sanitaires et nutritionnelles précaires et aux faibles revenus monétaires.

2.1.1 - Activités productrices

Au niveau de la production agricole

Au sein d'un ménage africain, la division du travail est telle que l'homme est considéré comme le principal producteur tandis que la femme consomme et se charge généralement de la reproduction et des travaux ménagers. Cependant, la femme joue un rôle multiple étant à la fois productrice et consommatrice.

Au Togo par exemple, la population est estimée à 4,5 millions d'habitants et les femmes représentent 52 %. Selon le recensement national agricole de 1996, la population agricole est en majorité féminine (56,4 % contre 43,6 % pour les hommes). Elle est à 92 % occupée dans les champs, dont 57,4 % à temps plein et 34,6 % à temps partiel. Les femmes participent essentiellement à la production vivrière: igname, manioc, maïs, sorgho, mil, arachide, riz, haricot et légumes divers. Elles assurent 40 % des labours, 80 % des semis et 70 % des récoltes.

Au niveau de l'artisanat

Les activités artisanales de service exercées par les femmes sont la poterie, le tissage, la vannerie, le tressage des nattes, la couture, la coiffure et les tresses. Les activités de transformation conduites à 95 % par les femmes sont relatives à la production de savon indigène, de bière locale, d'huile d'arachide, de palme, de palmiste et de karité; de farine de maïs et de manioc et des cossettes de manioc etc.



Du point de vue de l'élevage et de la chasse

L'élevage est une activité mixte exercée aussi bien par les femmes que par les hommes. Ainsi, certaines femmes, dans les milieux où la tradition ne l'interdit pas, pratiquent l'élevage notamment des ovins, des caprins, des porcins et des volailles. La chasse quant à elle est une activité essentiellement masculine.

En ce qui concerne le commerce

Grâce à leur dynamisme dans le commerce informel, les femmes ont réussi à compenser leur faible participation au secteur moderne proprement dit. Au Togo par exemple, certaines estimations attribuent 70 % des activités commerciales au 29 % de la population active féminine dans ce secteur. Ces activités portent aussi bien sur les produits vivriers que les produits artisanaux et manufacturés.

Le monde de ces commerçantes est loin d'être homogène : les « Nana-Benz » grossistes riches et prospères, jouissant d'un pouvoir économique certain coexistent avec une pléthore de détaillantes et d'ambulantes beaucoup moins fortunées et connaissant pour certaines des conditions de vie précaires en raison de la faiblesse des revenus qu'elles en tirent. Cependant la réussite même de quelques une dans le secteur attirent un nombre de femmes qui confirment ainsi leur prédominance dans les activités commerciales auxquelles elles sont souvent initiées dès le bas âge.

En effet 14,8 % des femmes en activité s'occupent du commerce contre 2,8 % pour les hommes. Une ventilation en fonction des zones révèle qu'en milieu rural, seulement 1 % des actifs ruraux de sexe masculin sont des commerçants contre 7,1 % pour les femmes.

C'est en milieu urbain que les femmes togolaises sont plus dynamiques. En effet, selon le rapport du PNUD sur le développement humain durable en 1999 intitulé « Femme, Pauvreté et Environnement », près de 42 % de la population active féminine vivant dans les villes du Togo sont commerçantes alors que c'est seulement 8 % des actifs urbain du sexe masculin qui exercent l'activité commerciale.

2.2 - Participation des femmes aux instances politiques et de gestion des pays

Madame la Présidente,
Honorables Députés,

La femme, malgré ses capacités, son dynamisme, n'a pas toujours occupé la place qui devrait être la sienne dans les instances politiques et de gestion des pays africains. Il apparaît ainsi que depuis plus de trois décennies elle a participé en nombre très réduit aux différentes structures politiques qui ont marqué le continent.

Ainsi, au niveau des partis politiques, depuis les années 60 jusqu'aux années 90, il est à noter que, la situation de minorité des femmes, de même que le contexte politique ne prédisposaient les pas à influencer sur les prises de décisions au sein des partis. Même si, ici ou là, des actions des regroupements des femmes en ailes marchantes des partis uniques ont été réalisées. A l'heure du renouveau démocratique la femme africaine n'a pas non plus émergé. En effet les partis dirigés par des femmes apparaissent tant dans les circonstances de leur émergence que dans les rares prises de positions publiques de leurs leaders, comme des appendices d'autres partis ayant plus d'envergure.



Au plan des responsabilités au niveau électoral, la situation de la femme africaine n'a pas non plus évolué positivement. Bien qu'elles soient majoritaires dans le corps électoral dans certains pays, elles n'ont qu'une très faible représentation parlementaires dans les différentes chambres législatives. Alors que, dans toutes les instances internationales des parlementaires, on discute, et on écrit sur le partenariat entre hommes et femmes en politique, aucune loi, aucun code électoral à notre connaissance ne prescrit des mesures pouvant permettre à la femme une meilleure représentation au plan législatif; il en est de même au niveau des élus locaux.

Au plan des responsabilités dans le cadre de l'exécutif, si la femme africaine a commencé à faire son entrée dans les différents gouvernements de nos pays dans les années 70, très souvent elles ont occupé des postes liés au social. Heureusement que la tendance actuelle, en dépit de leur faible nombre, est de considérer leur compétence.

La femme africaine élite du développement économique et social contribue au processus du développement par leur niveau de compétence et sa présence à diverses instances institutionnelles notamment dans l'administration publique. Bien que ne disposant pas d'éléments précis sur leur niveau de responsabilité dans leur sphère respective, on peut en effet se rendre compte, qu'il y a beaucoup de femmes chefs de services. Elles peuvent assumer beaucoup plus de responsabilité pourvu que les hommes leur fassent confiance.

D'ailleurs dans le secteur privé, elles font preuve d'une organisation et d'une compétence qui n'a rien à envier à qui que ce soit dans la gestion des banques et des affaires. Leur représentation au niveau industriel est restée surtout aux postes d'ouvrières.

Nous pouvons continuer ainsi cette litanie des activités dans lesquelles les femmes participent et dresser un tableau mi-figue, mi-raisin de la contribution des femmes au développement.

S'il est bon de faire l'état des lieux pour apprécier le chemin parcouru, il est surtout bien de relever les difficultés rencontrées afin de les corriger pour créer à nos filles de nouvelles espérances, de nouvelles perspectives de vie.

III – DIFFICULTES DANS LA PARTICIPATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

Madame la Présidente,
Honorables Invités,

Les difficultés qui jalonnent la participation de la femme dans le processus de développement sont très nombreuses. On peut citer cependant :

L'inégalité de chance dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'alphabétisation

Malgré les efforts engagés par les Etats africains pour favoriser l'éducation de la jeune fille, des disparités sont constatées dans l'offre à l'éducation entre garçons et filles. Ces disparités sont soulignées à plusieurs niveaux :

– Au niveau de la scolarisation

Le taux net de scolarisation varie selon le sexe. Au Togo par exemple il est respectivement de 81,15 % pour les garçons et de 60,7 % pour les filles en 1999-2000.



– Au niveau de la rétention

L'inégalité est beaucoup plus forte lorsqu'il s'agit du séjour sur les bancs. Au Togo le taux de rétention des filles (CPI - CM2) est de 48,7 % alors que celui des garçons est de 77,2 %. Cette inégalité est due à plusieurs facteurs tels les grossesses précoces, les mariages forcés, les rites d'initiation etc.

– Au niveau de l'inégalité de promotion sociale

Les chances de formation chez les garçons sont beaucoup plus grandes que chez les filles à cause de la diversité des domaines de formation dont bénéficient les garçons. Les domaines de formation des filles sont limités et portent le plus souvent sur la couture, la coiffure, le secrétariat, l'informatique etc. Ceci s'explique par leurs difficultés d'accès à certains domaines.

Difficultés d'accès aux terres productives

Au Togo les femmes représentent une majorité de 80% des producteurs de denrées alimentaires mais seulement 10,9 % d'entre elles ont accès à la terre à cause d'un régime foncier qui leur est défavorable. En effet, la primauté du droit coutumier sur le droit moderne pèse lourdement sur la promotion de la femme. La femme n'est pas propriétaire des moyens de production, notamment la terre. Elle n'hérite pas de la terre et n'a aucun droit de propriété définitif sur la terre qu'elle exploite, mais seulement un droit d'usufruit bien souvent précaire. Il n'est pas rare que le droit de cultiver une parcelle, même très modeste, soit assujéti à l'autorisation du mari.

Faible accès aux technologies agricoles et aux intrants

Les données disponibles ne sont pas suffisamment éclatées pour permettre une analyse de genre chiffrée, mais il est évident que les femmes, en raison de leurs ressources financières beaucoup plus limitées que celles des hommes, ont moins d'accès à l'équipement mécanisé et aux intrants. De plus, étant donné leur cantonnement dans les cultures vivrières, elles ont été frappées de plein fouet par les effets de la dévaluation sur le coût de l'équipement et des intrants sans bénéficier des effets positifs à l'exportation des cultures de rente.

Les programmes de vulgarisation agricole destinés aux femmes sont peu développés. La majorité des agents de vulgarisation sont des hommes qui s'adressent aux hommes alors que les femmes sont majoritaires parmi les actifs agricoles.

Difficultés d'accès au crédit

Le financement des investissements constitue l'obstacle majeur que l'agricultrice ou la promotrice d'une micro-entreprise doit franchir. En effet les ressources propres sont insuffisantes et les opérateurs économiques, particulièrement les femmes dans leur grande majorité n'ont pas accès aux crédits des banques et des institutions financières car elles n'arrivent pas à satisfaire aux conditions de garanties ou de cautions.

Parmi les facteurs contribuant à limiter l'accès des femmes au crédit, nous pouvons retenir: la nature des activités éligibles au crédit, le bas niveau d'éducation des femmes, l'emplacement des institutions de crédit et leur condition de prêt.



Faiblesse des revenus des femmes

La faiblesse des revenus est le résultat des types d'activités exercées qui donnent lieu à une faible rémunération du travail, parfois une rémunération quasi-nulle qui permet à peine le renouvellement du stock, mais ne donne presque aucune possibilité d'augmentation de capital investi.

Le type d'activités exercées par les femmes n'est pas la seule cause expliquant la faiblesse des revenus perçus. D'autres causes relèvent de la faiblesse des prix, du niveau de qualification et de l'accès limité de la femme aux moyens de production.

En ce qui concerne l'emploi salarié, le pourcentage des emplois féminins reste dans des proportions très modestes (entre 12,38 % et 14,02 % en 1999 au Togo) comparées à celles des hommes (entre 85,98 et 87,62 %).

Faible représentativité dans le secteur industriel

Les femmes sont sous-représentées dans ce secteur qui a vu d'ailleurs ses effectifs fondre littéralement avec l'avènement des Programme d'ajustement structurel (P.A.S.) et dans lequel elles occupent la plupart du temps des postes subalternes ayant par conséquent une faible rémunération. Les travaux à haute intensité de main d'œuvre initiés dans le cadre des P.A.S. ne touchent aussi que très peu de femmes.

VI – LES PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEUR PARTICIPATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT: COMMENT LEVER LES CONTRAINTES

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Nous voudrions ici faire nôtres, ou plutôt partager les conclusions consignées dans « rapports et documents » n° 22 adoptée par le Conseil interparlementaire le 26 mars 1994 à Paris qui définissait un plan d'action pour remédier aux déséquilibre dans la participation des hommes et des femmes à la vie politique. Les conditions, disais-je, peuvent dépasser le cadre politique et couvrir tous les aspects de la vie.

Sous tous les cieux, et au regard de nos réalités nationales, un certain nombre de conditions favorisent ou au contraire comme nous l'avons souligné plus haut entravent une participation active et efficace des femmes au développement de nos Etats.

Pour remédier à cette situation et lever ces contraintes, il faut d'abord et avant tout une grande sensibilisation pour un changement de mentalité. Car, tout est une question de valeurs et de civilisation, de culture et de transmission de ces valeurs culturelles.

1 – Un Changement de mentalité

De manière générale, les valeurs culturelles, religieuses dans lesquelles nous avons vécu façonnent notre mode de vie et tendent à assigner de façon quasi définitive aux hommes et aux femmes des rôles et des fonctions dans la société. Elles tendent à limiter la participation de la femme à tous les niveaux de développement.

Il importe, sans pour autant chercher à susciter une révolution culturelle ou imposer des valeurs



étrangères à nos sociétés, de revaloriser socialement le rôle, la dignité, l'image de la femme africaine et faire en sorte qu'elle puisse participer à la gestion des affaires publiques et privées de nos pays. Pour ce faire il faut développer les concepts de parité et de partenariat.

- La parité étant entendue comme traduisant le fait qu'un homme et une femme sont avant tout des personnes humaines et donc également responsable de la protection de la vie et complémentaire dans leur nature ;
- Le partenariat montrant qu'une dynamique créative peut s'instaurer entre l'homme et la femme pour affronter efficacement les défis afférents à la communauté.

Il faut également agir sur les images et les modèles transmis par l'éducation familiale et formelle, les mass-média, les spot publicitaires. Il convient d'éliminer l'idée de la suprématie d'un sexe sur l'autre en inscrivant dans le conscient et l'inconscient surtout des jeunes générations l'image de l'égalité et de la complémentarité de l'homme et de la femme.

Cette notion d'égalité devrait transparaître dans :

L'Education :

- l'égalité d'accès des filles et des garçons à la scolarisation dans tous les pays où ce n'est pas encore le cas,
- des mesures devraient permettre d'asseoir de véritables politiques d'alphabétisation que ce soit au niveau des jeunes qu'au niveau des adultes, il faudrait porter un soin particulier au contenu des enseignements.

La santé :

- la contrainte majeure reste le taux très élevé chaque année de décès des femmes lié à la grossesse, à l'accouchement ou à l'avortement. Il importe de renforcer dans nos pays, l'efficience et l'efficacité des services de santé afin de dégager la femme de cette préoccupation et de libérer son esprit pour qu'elle s'engage dans la bataille du développement.

Dans le domaine de la participation à la vie économique et au travail rémunéré

Il est recommandé que des dispositions soient prises pour favoriser l'accès des femmes à la formation professionnelle et à l'emploi en égalité de conditions avec les hommes.

L'égalité de rémunération des hommes et des femmes à diplôme égal et pour les femmes l'accès direct et indépendante au crédit constituent de puissants leviers de reconnaissance de l'égalité des deux sexes et l'indépendance économique de la femme gage de sa pleine participation au processus de développement.



Dans le domaine juridique

Nous devons veiller à ce que tout ce que nous avons obtenu de hautes luttes ou que nous exigeons avec forces depuis des centaines d'années, nous l'obtenions de manière légale. Aussi, devrions-nous faire en sorte que la notion d'égalité, de parité et de partenariat aient des bases juridiques dans tous nos pays.

CONCLUSION

Madame la Présidente,
Honorables parlementaires,
Distingués invités,

« Comme le disent les Chinois, les femmes soutiennent la moitié du ciel ».

Nous sommes convaincus qu'on peut défendre les droits des femmes sans faire du sexisme, ou encore moins sans un racisme envers les hommes, aussi, nous inscrivons-nous en faux contre toutes formes d'exclusion des hommes dans n'importe quel processus que ce soit.

Pour que la femme soit l'actrice principale ou majeure dans le processus de développement il faut lui rendre sa dignité et reconnaître ses droits. C'est pourquoi, nous voulons pour finir, être le relais des multiples appels en faveur des droits de la femme.

Nous demandons aux Etats qui ne l'ont pas encore fait de ratifier sans plus tarder la Convention sur les droits politiques de la femme (1952) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et le cas échéant les instruments de portée régionale relatifs à la condition de la femme.

Je me réjouis que les différents Gouvernements de mon pays, le Togo, ont procédé à toutes ces ratifications et celles qui ne le sont pas encore le seront bientôt d'autant plus la Commission que je dirige au sein de l'Assemblée nationale a en charge des dossiers qui traitent des problèmes relatifs aux femmes.

En vous souhaitant une rencontre fructueuse, je vous remercie pour votre aimable attention.



Contribution de la délégation de Centrafrique

DECLARATION DES FEMMES MINISTRES ET PARLEMENTAIRES SUITE AUX EVENEMENTS DU 25 octobre 2002

La RCA depuis le 25 octobre 2002 est retombée dans un cycle de violences telles qu'elle n'en a jamais connues.

Le Réseau centrafricain des femmes ministres et parlementaires constate que malgré l'appel pressant des organismes internationaux, des confessions religieuses, de la société civile, des partis politiques et de l'Assemblée Nationale Centrafricaine, à la modération et à la réconciliation ainsi que le désir de dialoguer exprimé par les belligérants, les exactions sur le terrain perdurent et s'amplifient.

Devant l'aggravation de ces événements, le Bureau exécutif du réseau centrafricain des femmes ministres et parlementaires,

Condamne :

- toute forme de conquête du pouvoir par la force civile ou militaire telle que définie par la Constitution de la République Centrafricaine du 15 janvier 1995 ;
- les violences, les viols, les pertes de vies humaines, les destructions de biens publics et privés que le peuple centrafricain a subis ;

Exprime sa compassion et ses sincères condoléances à l'endroit de toutes les familles éprouvées et de toutes les victimes ;

Souhaite que la voie du dialogue soit privilégiée dans ce conflit afin que notre cher pays la République Centrafricaine retrouve une paix durable et définitive ;

Lance un appel à la femme centrafricaine sans distinction aucune de s'investir dans la recherche de l'unité nationale et de la paix afin de restaurer la dignité du Centrafricain ;

Exprime sa disponibilité pour toute action tendant à la recherche de la paix.

C'est pourquoi, compte tenu du rôle modérateur de la femme centrafricaine en tant qu'épouse, mère porteuse de vie et sœur ;

Compte tenu des souffrances que la femme et sa progéniture endurent lors des conflits, le réseau centrafricain des femmes ministres et parlementaires exige du gouvernement la tenue effective du dialogue, une participation représentative de la femme ainsi que de la jeunesse aux assises de ce dialogue.



Enfin, le réseau centrafricain des femmes ministres et parlementaires remercie tous les pays amis qui se sont impliqués dans la recherche de la paix en République Centrafricaine, plus particulièrement le Président El Hadj Omar Bongo, qui dans le cadre de la CEMAC, s'investit pour le maintien de la paix dans la sous-région.

Fait à Bangui, le 5 décembre 2002

Le Bureau exécutif du réseau centrafricain
des femmes ministres et parlementaires

